

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



Agglo
Orléans Val de Loire

Édito



« Après le vote du projet d'agglomération en fin 2014, l'année 2015 engage sa réalisation concrète sur le terrain. L'AggLO a dit ce qu'elle ferait et fait ce qu'elle a dit. La nouvelle gouvernance proposée se traduit dès 2015 par des mutualisations entre nos communes et l'agglomération. Les deux piliers de notre action – proximité et rayonnement – sont au cœur de nos préoccupations et se traduisent chaque jour dans les différentes compétences dont la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a la charge.

Parmi les actions emblématiques, il y a eu l'ajustement du réseau de bus aux besoins des voyageurs pour proposer un service plus efficace ainsi que la mise en place de l'information voyageurs en temps réel sur l'ensemble du réseau. Une mobilisation particulière pour lutter contre la fraude a été réalisée en partenariat avec Kéolis.

2015 aura été, pour la direction de la gestion des déchets, une année préparatoire aux ajustements des circuits de collecte en 2016 favorisant ainsi le respect de l'environnement.

L'environnement, justement, était au cœur de l'action phare menée en assainissement : la rénovation de la chambre à sable. Les réseaux d'eaux pluviales ont aussi bénéficié d'investissements pour réhabiliter et redimensionner les réseaux existants, et améliorer les rejets en Loire.

Le Lab'O, l'une de nos priorités économiques, accueillera dès la mi-2016 les start-ups du territoire. Lieu totem de la French Tech Loire Valley, ce projet a été l'occasion de mobiliser les acteurs économiques du territoire pour travailler en mode collaboratif avec tous. Une confiance, un engagement qui ne peut que servir à l'ensemble de notre tissu économique déjà très dynamique et par conséquent à l'emploi, notre priorité absolue ! L'emploi facilité, par ailleurs, avec la plateforme collaborative de recherche de stages « Apprenti'stage ».

La réalisation du futur quartier Interives se prépare chaque jour, avec la maîtrise du foncier, les premières démolitions, les études de circulation, et la désignation d'un maître d'ouvrage pour le transport par câble pour ouvrir la gare à l'ouest. Une très large concertation avec les habitants va déboucher dès la mi-2016 sur la création d'une ZAC.

Nous avons une double ambition pour notre territoire, celle de la qualité de vie et du souci de répondre avec réactivité et proximité aux attentes de nos concitoyens mais aussi celle du rayonnement de notre capitale régionale dont nous souhaitons tous qu'elle puisse accéder au statut de métropole. »

Charles-Éric Lemaignan,
*Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire*

Sommaire

- > Édito2
- > Événements marquants 20154

L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

- > Orléans Val de Loire, un territoire aux atouts exceptionnels6
- > L'organisation institutionnelle8
- > L'organisation fonctionnelle10
- > Nouvelle gouvernance, un enjeu fort11
- > Gouvernance en mode projet11
- > Une gouvernance basée sur la transparence12
- > Cap sur la communauté urbaine 13
- > CRST 2015-202013
- > Organigramme des services14

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- > Grands projets, grandes entreprises16
- > Enseignement supérieur – recherche – transferts de technologie18
- > Développer et faire vivre les parcs d'activités économiques19
- > Accompagner les entreprises20
- > Pour une agriculture urbaine durable21

FORMATION - APPRENTISSAGE

- > Des locaux restructurés, agrandis et mis aux normes d'accessibilité ...24
- > Des formations adaptées, adaptables25
- > Le CFA ouvert sur l'Europe26
- > Des conditions d'enseignement qui continuent de progresser26
- > Le CFA présent aux Salons.....27
- > Des projets d'avenir27

EMPLOI - INSERTION

- > L'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'emploi.....28
- > L'insertion vers l'emploi.....30

MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS

- > Vers la révision du Plan de déplacements urbains.....32
- > Adoption du schéma directeur d'accessibilité programmée.....34
- > Améliorer la connaissance de la mobilité.....34
- > Ajustements du réseau de bus à la rentrée 2015.....35
- > Déploiement de l'information voyageurs en temps réel et des nouvelles solutions billettiques...35
- > Expérimentation de la priorité aux feux des bus de la ligne 2.....36
- > Ouverture d'une nouvelle station sur la ligne A : Hôpital – Accueil ..37
- > Rénovation de la ligne A du tramway.....37
- > Toujours plus de services vélos.....38
- > Lutte contre la fraude.....39
- > Travaux d'entretien courant.....39

GESTION DES DÉCHETS

- > Trions mieux, jetons moins.....40
- > Gestion alternative des déchets verts & fermentescibles.....41
- > Consommons autrement : moins de déchets, moins toxiques.....42
- > Les actions de sensibilisation.....43
- > La collecte des déchets verts.....43
- > Des déchetteries toujours fortement plébiscitées.....44
- > Les tonnages collectés.....44
- > Les tonnages traités à l'UTOM.....45
- > Bien préparer les ajustements 2016 sur les collectes.....45

ASSAINISSEMENT

- > Une année décisive dans l'avancée du chantier de la chambre à sable.....46
- > Lancement des deux appels d'offres pour le renouvellement des contrats d'exploitation des STEP et des réseaux.....48
- > Une STEP de La Source toujours plus performante.....48
- > Coup d'accélérateur dans la programmation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.....49

TERRITOIRES DURABLES

- > Aménager et embellir le territoire.....50

INFRASTRUCTURES

- > Des infrastructures routières entretenues et un maillage cyclable cohérent.....54

ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

- > Plan de Prévention de l'Atmosphère.....58
- > Sensibiliser à la prévention de notre cadre de vie.....59
- > Mise en place d'un nouveau Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI).....60
- > Lancement de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) pour les vals d'Orléans.....60
- > Prévention des risques technologiques à Saint-Jean-de-Braye.....61
- > Projet Begood.....61

VILLE ET HABITAT

- > Habitat.....62
- > Engagement d'un contrat de ville.....64
- > Les gens du voyage.....65

RESSOURCES HUMAINES

- > Réussir la mutualisation.....66

SYSTÈMES D'INFORMATION ET PATRIMOINE DURABLE

- > Modernité et performance au service du public.....70

MARCHÉS PUBLICS ET ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

- > Les assemblées et les marchés en 2015.....74
- > Le bureau de l'Agglo.....75
- > Les commissions thématiques.....76
- > Le pôle « assemblées » en quelques chiffres.....77
- > La commission d'appel d'offres.....77
- > Dématérialisation et marchés publics.....77

COMMUNICATION

- > Information et communication au service du lien avec les habitants et de l'ambition d'un territoire.....78

FINANCES

- > Rapport financier.....82

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- > Le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.....92

Événements marquants 2015



- Ouverture de la station « Hôpital-Accueil » sur la ligne A du tram



- Préparation du contenu du nouveau contrat de ville

- Lancement du projet Agreen Tech Valley, la vallée du numérique végétal



- Mise en ligne du portail « Objectif Apprenti' Stage »



- Lancement opérationnel de la première phase de réalisation du projet Interives



- Organisation de la « Semaine du goût zéro-gaspi »
- Participation aux Rendez-vous pour l'emploi à l'Argonne et la Source



- Achèvement des travaux de rénovation de la chambre à sable sur le quai Madeleine
- Approbation du troisième Programme Local de l'Habitat
- Création du 1^{er} schéma de circulation des engins agricoles



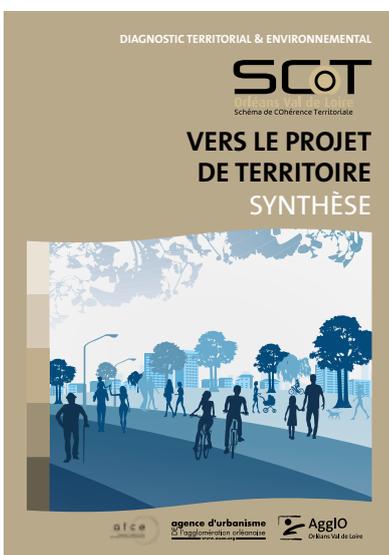
- 7^{ème} Orléans Vélotour



➤ Ouverture du parc de la vélo-station de la Gare



➤ Création du LAB'0



➤ Phase de diagnostic dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

➤ Production du document « Les chiffres-clés de la mobilité »

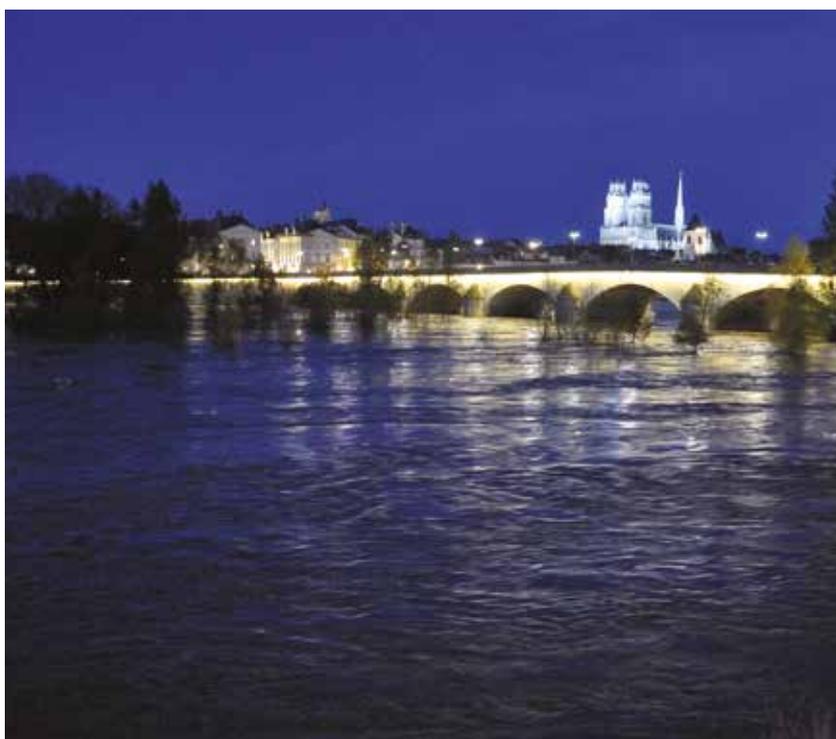


➤ Lancement de deux nouveaux appels d'offres pour le renouvellement des contrats d'exploitation des STEP et des réseaux

➤ Finalisation des travaux sur la déchetterie Nord



➤ Réalisation du projet de reconfiguration pédagogique des locaux du CFA



➤ Adoption du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)



UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE, UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET TOURISTIQUE TRÈS RICHE, UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE, UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ... CE SONT LÀ QUELQUES-UNS DES MULTIPLES ATOUTS DE L'AGGLOMÉRATION ET D'ORLÉANS, LA CAPITALE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

Orléans Val de Loire, un territoire aux atouts exceptionnels

C'est à la fois la proximité avec la région parisienne et le cheminement d'un fleuve, la Loire classée au patrimoine mondial de l'Unesco, qui font de l'Orléanais un territoire privilégié où il fait bon vivre ! Si on y ajoute la **diversité de son tissu économique, sa vitalité démographique** (un quart de la population a moins de 20 ans) et la **richesse de son passé historique**, le constat est clair : **l'agglomération orléanaise offre à ses habitants une véritable qualité de vie !**

Des fleurons de l'économie française ont choisi l'Orléanais pour se développer dans les domaines de la cosmétique, la logistique, l'agroalimentaire

et les services, mais aussi un tissu dense de petites et moyennes entreprises qui a permis au territoire et à ses habitants de bien résister au contexte actuel de crise. L'économie numérique et l'innovation par les services ont trouvé ici, entre Beauce, Sologne et Loire, une terre talentueuse et audacieuse.

Desservi par de nombreux axes de communication qui facilitent les échanges avec l'ensemble de la métropole et des grandes infrastructures européennes, l'agglomération orléanaise séduit par son caractère de complémentarités, la terre et l'eau, le rural et l'urbain, l'innovant et le patrimoine.

Un territoire ambitieux, tourné vers l'avenir

Booster l'attractivité du territoire et améliorer le quotidien de ses habitants, telles sont les principales missions de l'agglomération Orléans Val de Loire.

Avec la création de la seconde ligne de tram, le paysage urbain des villes traversées a totalement été redessiné et embelli. Espaces publics, habitats, valorisation de la place donnée aux cyclistes et aux piétons dans la ville... Une partie du territoire de l'agglomération a été transformé en gardant comme objectif majeur : le bien être des habitants.



De nouveaux quartiers ont vu le jour, permettant ainsi de favoriser le renouvellement urbain. Le quartier Interives, qui va profondément transformer le secteur nord de l'agglomération, est un parfait exemple de cette mutation.

La marque territoriale « Loire&Orléans vous donne le vrai » témoigne de la volonté de rayonner bien au-delà des frontières l'agglomération.

Les actions de l'AggLO pour les années à venir sont traduites dans le projet d'AggLO 2014-2020. Rédigé dans la continuité des deux précédentes versions, le projet d'AggLO est tourné vers l'emploi, le développement économique, l'attractivité et la proximité avec l'utilisateur.

Le projet d'AggLO prend en compte la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement compte tenu du contexte économique, financier et social difficile afin de préserver et générer des capacités d'investissement supplémentaires.

Mieux travailler ensemble pour un service public de qualité à moindre coût est le principal objectif de la nouvelle gouvernance entre l'AggLO et les communes.



22
COMMUNES
SUR 330 KM²



275 037
HABITANTS



132 000
ACTIFS



20 000
ÉTUDIANTS
DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



2 000
CHERCHEURS



145 580
EMPLOIS
SUR LE TERRITOIRE



300 M€
DE BUDGET
PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
(PÉRIODE 2014-2020)



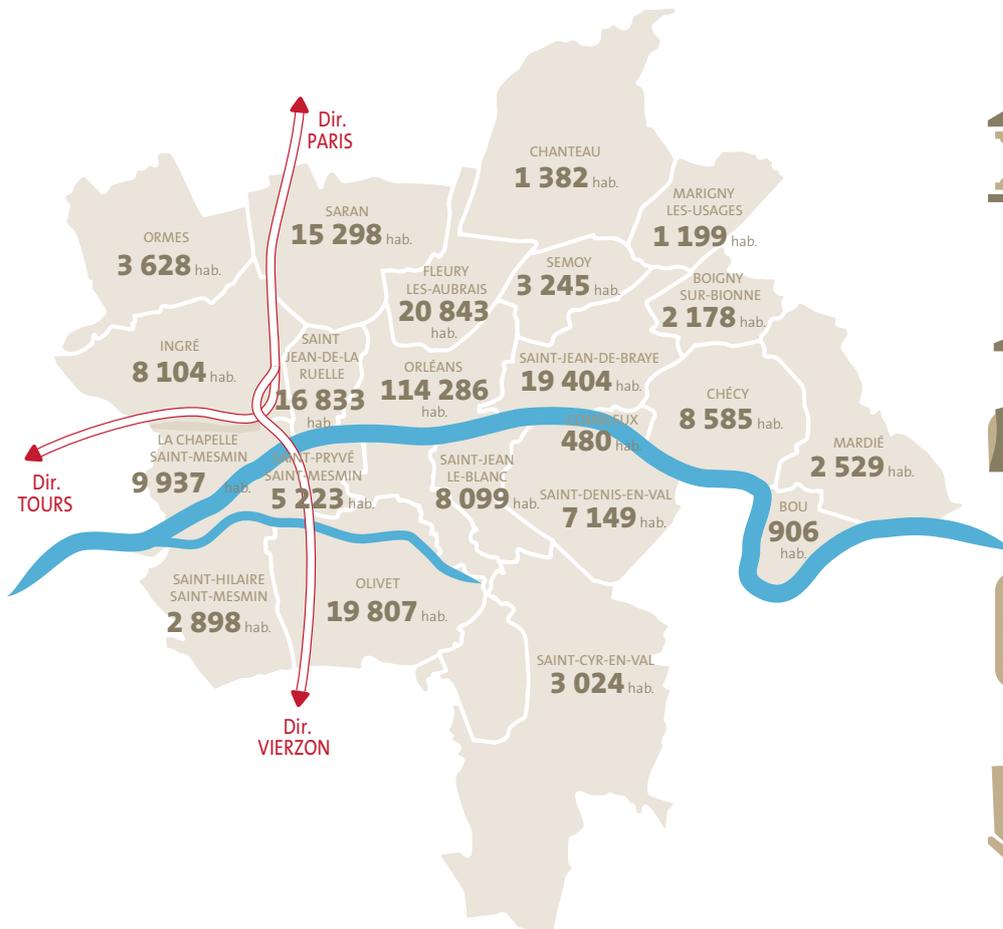
540
AGENTS
AU SERVICE DES
HABITANTS
ET DES ENTREPRISES



817
HECTARES
DE ZONES
D'ACTIVITÉS



9 500
ENTREPRISES





L'organisation institutionnelle

LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLO

Fin mars 2014, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux (pour les communes de plus de 1 000 habitants).

Le nombre et la répartition des sièges entre les communes ont été fixés par arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 sur la base d'une proposition des conseils municipaux des communes ayant recueilli une majorité qualifiée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Composé de 95 conseillers titulaires et 2 suppléants, le conseil adopte, après débat en séance publique, les décisions de l'Agglo. Il vote le budget et décide des grands projets (cf. Liste du conseil de communauté p. 74).

LE BUREAU

Il est composé du président, des 15 vice-présidents et de 13 autres membres élus par le conseil de communauté. Il se réunit et délibère dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du conseil de communauté.

LE PRÉSIDENT

Élu par le conseil de communauté, il exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire qu'il prépare et exécute les délibérations du conseil. Il est le chef des services de l'institution ; il prend également, par délégation du conseil de communauté, des décisions dans les domaines limitativement énumérés.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles sont au nombre de 12 :

- > Commission grands projets économiques grandes entreprises-innovation
- > Commission enseignement supérieur recherche – transferts de technologie
- > Commission aménagement économique
- > Commission emploi
- > Commission territoires durables
- > Commission ville et habitat
- > Commission infrastructures
- > Commission assainissement
- > Commission mobilité
- > Commission gestion des déchets
- > Commission finances et moyens généraux
- > Commission ressources humaines

Les commissions jouent un rôle essentiel d’instruction des dossiers avant leur présentation au conseil de communauté. Le conseil de communauté a connaissance de l’avis de la commission en charge du dossier. Leurs réunions ne sont pas publiques.

Les membres des commissions sont désignés par le conseil de communauté. Une répartition équilibrée des territoires est prise en compte.

Des membres des conseils municipaux des communes y participent à titre consultatif.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La conférence des maires réunit le président, les maires des communes de l’agglomération et les vice-présidents non maires. Celle-ci a un rôle d’instruction des dossiers de la Communauté d’agglomération liés à son fonctionnement, son organisation. Elle est notamment chargée de l’instruction des évolutions statutaires, de l’intérêt communautaire, de la conduite des politiques contractuelles, du pilotage et du suivi du projet d’agglomération. Elle est une instance de concertation entre les communes membres.



L'organisation fonctionnelle

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

Dans leur vie de tous les jours, les habitants de l'Agglo bénéficient des services proposés par l'agglomération orléanaise. Se laver, se déplacer, se balader, se débarrasser de ses déchets... autant d'actes du quotidien pour lesquels l'Agglo développe des services, toujours dans un souci d'exigence et de qualité.

L'Agglo agit de manière exclusive pour les missions de :

> Développement économique

- > aménagement et gestion des parcs d'activités, accueil et accompagnement des entreprises,
- > soutien à la création, l'innovation, l'enseignement supérieur,
- > gestion d'un Centre de formation d'apprentis,
- > pérennité de l'agriculture en milieu urbain.

> Déplacements

- > organisation du réseau de transport : bus, tram,
- > développement de l'offre de mobilité : vélo+, voitures en autopartage,
- > amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées.

> Gestion des déchets

- > collecte et traitement (recyclage et valorisation) des déchets ménagers résiduels et collecte sélective en porte-à-porte,
- > exploitation des déchetteries,
- > sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets,
- > assainissement,
- > traitement des eaux usées et des eaux pluviales (stations d'épuration, réseaux...),
- > aménagement de bassins d'orage.

> Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

... Et en appui des communes membres de la Communauté d'agglomération pour :

> Aménagement, infrastructures et développement durable

- > gestion des infrastructures et des voiries,
- > aménagement de pistes cyclables,
- > mise en valeur des espaces ligériens,
- > prévention des risques,
- > développement durable.

> Cohésion sociale

- > insertion par l'emploi et l'activité économique,
- > amélioration de l'habitat social et privé.



Nouvelle gouvernance, un enjeu fort

Renforcer la coopération avec et entre communes, travailler toujours plus en synergie, mutualiser les moyens et les services fonctionnels, construire une organisation plus performante et plus efficiente... Une nouvelle gouvernance à mettre en place dans la perspective du passage en Communauté urbaine à l'horizon 2017.

Si la création du SIVOM en 1964 préfigurait déjà la volonté des communes de mettre en commun leurs moyens pour améliorer la qualité du service aux usagers, la démarche change aujourd'hui de dimension et vise un objectif ambitieux : élaborer un nouveau modèle organisationnel qui doit permettre de travailler ensemble autrement, en rapprochant les services et les compétences, en partageant les méthodes et les outils, en définissant de nouveaux modes de coopération entre l'AggLO et les communes, et entre les communes elles-mêmes.

Depuis plusieurs années, l'AggLO et ses communes membres, principalement la ville d'Orléans, ont rapproché certains de leurs services : finances, reprographie, gestion des retraites et

des assurances, système d'information géographique, entretien de l'espace public et des zones d'activités, communication...

De nombreux groupements de commande ont également été réalisés (téléphonie, fournitures de bureau...) qui ont permis des économies substantielles.

La création d'un guichet unique pour les entreprises à travers le groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco, avec les partenaires économiques du territoire, est une autre illustration de la mise en synergie des compétences et des moyens permettant d'élargir l'offre de services.

L'élaboration du nouveau mode de gouvernance s'articule autour de trois axes :

> Une intégration plus forte entre l'AggLO et la ville d'Orléans

Après la mise en place mi-2014 d'une direction générale des services, d'un cabinet et d'une direction de la communication uniques, la priorité sera donnée au rappro-

chement des fonctions d'appui (systèmes d'information, affaires juridiques, commande publique, ressources humaines, moyens généraux...) et à une harmonisation des procédures internes.

> Le développement des mutualisations entre l'AggLO et ses communes membres

Un système d'information commun et le partage de logiciels permettront de mutualiser certains services (politique d'achats, expertise juridique, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, gestion du patrimoine...).

> L'approfondissement des coopérations entre communes sur des compétences exclusivement communales

Instruction des autorisations d'urbanisme, équipements scolaires, sécurité, culture et événementiel...

Un travail formalisé au sein du schéma de mutualisation entre l'AggLO et les 22 communes qui a été adopté en juillet 2015.

Gouvernance en mode projet : un pilotage structuré pour des objectifs transversaux

Pour atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire, l'AggLO a mis en place une méthode de gouvernance en mode projet. Cette dernière repose sur les principes de transparence et de transversalité.

Ainsi, de nombreux projets ont été identifiés par une fiche projet et classés en quatre grands groupes :

- > les projets opérationnels
- > les projets organisationnels
- > les projets transverses
- > les projets avec interfaces

Pouvoir disposer d'éléments communs à tous les projets est essentiel pour avoir une vision globale de l'ensemble des projets et pouvoir rendre compte de leur avancement tout en facilitant leur suivi.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettent d'évaluer et analyser les actions engagées en veillant notamment à la prise en compte des principes de développement durable et de démocratie participative.

Un pilote, membre du comité des directeurs, ainsi qu'un chef de projet, parmi les collaborateurs de l'AggLO, sont désignés pour chaque projet. Les comités techniques formalisent et

optimisent les processus de travail de concertation des équipes.

Les choix stratégiques et les arbitrages sont assurés par les comités de pilotage.

La réussite de ce mode de gouvernance repose sur la mise en place, par la direction générale, de deux revues de projets par an. Ces dernières, organisées aux mois d'avril et septembre, permettent de favoriser le travail en concertation et en coopération tout en développant une culture partagée. Elles permettent d'avoir une vue sur l'avancement des actions mais également d'identifier les difficultés à résoudre et arbitrer certains points.

Une gouvernance basée sur la transparence

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLO : UN ŒIL EXTÉRIEUR ET AVERTI SUR LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération d'Orléans a été installé en 2003, conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999. Il a été refondé en 2011 et renouvelé en 2014. Présidé par Xavier Beulin assisté de Gérard Etchanchu, vice-président, le conseil de développement est composé d'acteurs sociaux, économiques, culturels, associatifs, partenaires, et acteurs de la vie et du développement de l'agglomération.

La loi NOTRe a fait évoluer le cadre légal des conseils de développement. Ceux-ci sont désormais obligatoires dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Ils s'organisent librement et sont consultés sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification de ce projet ainsi que les politiques locales de développement durable. Par ailleurs, le conseil de développement se doit de produire un rapport annuel d'activités qui doit être discuté au sein du conseil de communauté. Ces dispositions réglementaires ont conforté les pratiques déjà en place.

Le Conseil de développement s'est ainsi vu conforté dans sa triple vocation de participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des politiques publiques communautaires, d'être force de proposition et de renforcer l'exercice de la démocratie participative locale.

Le Conseil de développement s'est réuni 8 fois en séance plénière au cours de l'année 2015 et a été consulté pour avis sur les grandes

thématiques suivantes :

- > **Projet d'agglomération 2014/2020**
- > **Programme Local de l'Habitat (PLH)**
- > **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**
- > **Schéma Départemental de Coopération Territoriale (SDCI)**
- > **Schéma de mutualisation**

Des groupes de travail ont été mis en place à cette occasion. Les membres du Conseil de développement ont également été associés aux séminaires consacrés à l'élaboration du projet d'agglomération.

Il s'est également auto saisi sur les dossiers suivants :

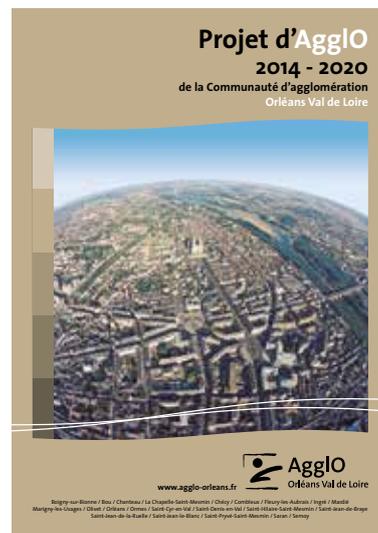
- > **Contrat Local de Santé**
- > **Analyse prospective de l'activité commerciale**

Le Conseil de développement affiche une ligne directrice consacrée au rayonnement et à l'attractivité du territoire qui constituent un facteur clé de succès.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Créée par délibération du conseil de communauté en 2003, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'AggLO a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations.

Elle examine notamment les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et de gestion des déchets, et est consultée sur tout projet de délégation de service public ou encore de partenariat public/privé. Par délibération du



15 mai 2008, son champ d'intervention a été élargi aux services publics locaux gérés en régie directe ou par voie de marchés publics.

Sa composition a été renouvelée consécutivement aux élections de mars 2014 et sa présidence a été confiée à Fabienne d'Illiers.

En 2015, la commission s'est réunie à trois reprises pour examiner, au titre de l'exercice 2014, différents rapports annuels : sur le prix et la qualité des services publics assainissement et gestion des déchets ; des délégataires de service public des transports urbains, de l'exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais ; de la régie de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; de la régie de gestion du crématorium et du funérarium des Ifs à Saran ; de la régie d'exploitation du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin ; des titulaires de marchés de service pour l'animation socioéducative des aires d'accueil des gens du voyage ; pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises ; et pour la gestion et l'animation du port fluvial d'Orléans.

Cap sur la communauté urbaine

Dans la continuité des deux séminaires organisés en septembre et novembre 2014, les élus communautaires et les conseillers municipaux de l'ensemble des communes se sont retrouvés le 21 février 2015, à l'université d'Orléans, pour préparer le schéma de mutualisation entre l'Agglo et les 22 communes, adopté le 9 juillet 2015.

Ce schéma de mutualisation est articulé autour de 3 axes :

- > **Mutualisation des fonctions supports**
- > **Coopération renforcée entre les communes**
- > **Transformation de l'Agglo en communauté urbaine**

Le projet de transformation de l'Agglo en **communauté urbaine** à horizon 2017 est inscrit dans le projet d'agglomération. La délégation à la Stratégie métropolitaine est en charge du pilotage de ce dossier qui fait appel à de nombreuses ressources en interne.

Elle coordonne les groupes de travail thématiques animés par un directeur Ville/Agglo et un DGS d'une commune ; ils sont composés de représentants de l'ensemble des communes autour des compétences suivantes :

- > **Eau potable**
- > **Voirie / espace public / stationnement**

Contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020

Ce contrat définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, l'Agglo apporte sa contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région Centre-Val de Loire apporte son soutien financier à la réalisation du programme d'actions élaboré par l'Agglomération.

Le principe d'une répartition des crédits à 50 % entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou autres maîtres d'ouvrages a été acté avec un fléchage minimum d'opérations au titre de l'ANRU (rénovation urbaine), de la biodiversité et de l'isolation sur les bases définies par la Région.

S'agissant de l'enveloppe de crédits affectés aux opérations à maîtrise d'ouvrage communale, il a été reconduit que chaque commune bénéficierait d'une enveloppe

> **Développement économique : tourisme, zones d'activités, commerce**

> **Habitat, aménagement**

> **Culture, sports**

Parallèlement, une équipe-projet (délégation à la Stratégie métropolitaine, Finances, Ressources humaines, Juridique, Institutionnel) intervient en transversalité et en support des groupes techniques.

Les élus se prononceront au cours de l'année 2016 sur le principe et la date de transformation. Cependant, la compétence développement économique (tourisme, zones d'activités, commerce) sera transférée à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe. En parallèle, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) va entamer ses travaux, compétence par compétence.

Un Comité stratégique, présidé par le Président de l'Agglo, et composé de maires et de DGS représentatifs de l'ensemble des communes, donne les orientations préalablement à la conférence des maires et au conseil de communauté.

Au titre des politiques contractuelles dont la délégation à la Stratégie métropolitaine est en charge, le moment fort de l'année 2015 reste la négociation et la signature du Contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020.

de 100 000 € au nom de la solidarité et que le solde serait calculé au prorata de la population. Chaque commune a ainsi été sollicitée pour inscrire ses priorités.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les services de la Communauté d'agglomération, ceux de la Région et des communes. Ce 4^{ème} contrat régional d'agglomération met l'accent sur l'emploi, l'économie, le maillage urbain et rural, et le mieux être social.

Le 9 juillet 2015, le nouveau Contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020 a été signé.

Compte tenu du taux d'engagement du précédent contrat constaté à son achèvement (94%), la Région affecte une enveloppe maximale de 40,310 M€ à laquelle l'Agglo et les communes peuvent prétendre.



7
STATIONS
DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES



420
KM
D'ITINÉRAIRES
CYCLABLES



8
PARCS
D'ACTIVITÉS
COMMUNAUTAIRES



2000
KM
DE RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT



34
STATIONS VÉLO+



31
LIGNES DE BUS



4
PÉPINIÈRES
D'ENTREPRISES



5
AIRES D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE



1
CENTRE DE
FORMATION
DES APPRENTIS



2
LIGNES DE TRAM



1
UNITÉ
DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DOTÉE
D'UN CENTRE DE TRI

Organigramme des services

MAIRE D'ORLÉANS
Olivier CARRÉ

DIRECTEUR DE CABINET
Philippe FROMENTEAUD
VO/AGGLO

Cabinet du Maire
Olivier RAVOIRE

Cabinet du Président
Isabelle MERCIER

DIRECTEUR
Bertrand LANOÛE
VO/AGGLO

Innovation
Chrystèle

Direction des relations publiques
Olivier RAVOIRE
VO/AGGLO

- Pôle administratif / Relations Internationales**
Céline CORNIER
- Vie associative**
Loïc ROEMELIN
- Protocoles**
Régine GUERIN
- Mémoire**
Sylvie BAUCHET

Secrétariat Général
Emmanuelle ROCHAS
VO/AGGLO

- Vie institutionnelle**
Coralie ROUET
- Administration générale**
Catherine QUETARD

DGA Economie et Attractivité
Joëlle GOEPFERT
VO/AGGLO

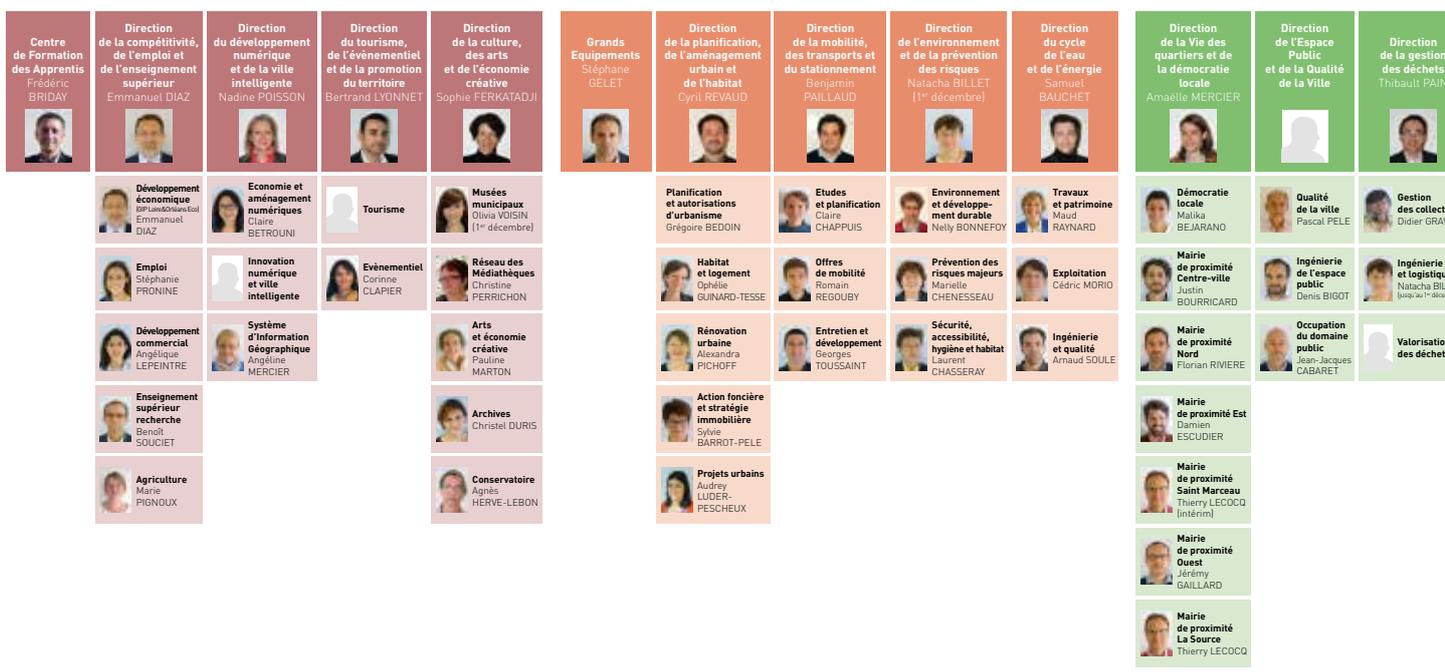
Service d'appui et de ressources
Valérie MILLET

DGA Aménagement et Développement Durable
Dominique GUY
VO/AGGLO

Service d'appui et de ressources
Sophie DE LOYNES

DGA Territoire et Proximité
Jean-Michel FRIEDL
VO/AGGLO

Service d'appui et de ressources
Julien DELECROIX



L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

PRÉSIDENT DE L'AGGLO
Charles-Eric LEMAIGNEN

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
GLET

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
Joëlle GOEPFERT
VO/AGGLO

Direction par les services
le CAPY

Délégation à la stratégie métropolitaine
Marie-Louise COQUILLAUD
VO/AGGLO

Evaluation des politiques publiques

Politiques contractuelles
Lauriane DESBOIS-WALLER

Projet Interives
Philippe DUBUY

Communication
Estelle DUFOUR-BENNI

Information et Digital
Armelle DI TOMMASO

Presse
Julie BARBIER-CASSAN

aires
CHETEAU

DGA Vie Sociale et Citoyenneté
Luc CHAPERON
VO/AGGLO

Service d'appui et de ressources
Alice ADOBET

DGA Ressources et Fonctions Supports
Alexis CHOUTET
VO/AGGLO

Service d'appui et de ressources
Céline DELAUDAUD

Direction de la sécurité et de la tranquillité publique Pascal DESUERT	Direction des coopérations territoriales Olivier VERNAY	Direction de l'accueil, de l'état civil et de la citoyenneté Bertrand SAUVAGE	Direction de la petite enfance Agnes FAIVRE	Direction de l'éducation Patricia CHARLES	Direction de la jeunesse, des sports et des loisirs et des loisirs Adeline TUTOIS	Direction du développement social Marie-Christine BEL	Direction des affaires juridiques Nelly HANNOT	Direction des relations humaines Chantal MARCHAND	Direction des finances et du contrôle de gestion Véronique JACQUES	Direction de la commande publique et des achats Nabila CHERAIR	Direction des systèmes d'information et de la dématérialisation Thierry MANZANO	Direction de l'immobilier et de la logistique Gilles BARBERON																																
Planification et organisation Jean-Pierre GAULT	Surveillance et interventions Daniel SANTAIS	Police de proximité Isabelle PROUTEAU	Police intercommunale des transports William Le PELLETER	Centre de sécurité orléanais Nicolas BENOIT	Relations avec les usagers Laëtitia BRIEN TALVY	Etat civil et cimetières	Citoyenneté Aurélien LEROY	Qualité et procédures Richard LEFEVRE	Relations familles Sylvie PITOU	Coordination des structures petite enfance	Prévention santé	Missions éducatives Marie-France COLAS	Personnel des écoles Marjorie DAUDAL	Equipement matériel suivi du patrimoine	Planification scolaire Pascale SILVA	Soutien au mouvement sportif et à la jeunesse Mehdi GHARZOULI	Actions éducatives sportives et de jeunesse Cathy LECLERC	Equipements sportifs Florence CAUSSIDOU	Aînés Sylvie CHOLLET	Santé publique Jeanne-Marie de AMORIM	Santé et qualité de vie au travail Carole VIDAL	Organisation et dialogue social Kathalyne PATOU	Communication interne Grégory LEGRAND	Directeur du Contrat de Ville Jean-Pierre PERON	Assurances	Juridique	Vie professionnelle Marie-Christine TERRIER	Emploi et compétences Patricia PUJOL	Santé et qualité de vie au travail Carole VIDAL	Organisation et dialogue social Kathalyne PATOU	Communication interne Grégory LEGRAND	Budget Laurent BRUNAUD	Ressources ingénierie contrôle Emmanuelle BARBEROT	Comptabilité générale Sémécha LAAROUSSI	Système d'information financier Laurence LEOMENT	Marchés Eudie MAG-DEMAMAY	Achats Emilie DESCHAMPS	DSP contrats complexes	Infrastructures Aurélien HERBET	Etudes applications Hélène MEHL	Centre de service François GANDON	Gestion immobilière et logistique Marcel BART	Ingénierie et stratégie patrimoniale Antoine GIACCHETTO	Entretien et maintenance Célia MARC



LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ÉLABORÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES A PERMIS AU TERRITOIRE DE RÉSISTER MIEUX QUE D'AUTRES À LA CRISE ÉCONOMIQUE ACTUELLE. CEPENDANT, LE NIVEAU D'EMPLOI ACTUEL SE SITUE AUJOURD'HUI DANS LA MOYENNE NATIONALE.

Il est plus que jamais nécessaire de poursuivre les actions d'accompagnement et de développement des entreprises et de se doter de moyens nouveaux permettant l'émergence de filières dynamiques, et porteuses de croissance et d'emplois pour notre territoire.

Cette stratégie, qui vise à renforcer les liens existants entre les entreprises, les structures de recherche, d'enseignement, de formation et les acteurs de l'emploi de notre agglomération, repose sur 4 axes :

- > **Accompagner les entreprises de notre territoire**
- > **Agir pour développer l'emploi**
- > **Mixer Université, recherche et entreprises**
- > **Accélérer la croissance de nos entreprises**

Grands projets, grandes entreprises

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

2015 a vu le lancement du projet AgreenTech Valley, la vallée numérique du végétal.

Afin d'animer un écosystème des technologies numériques du végétal sur le territoire, l'association AgreenTech Valley a été constituée

le 24 avril 2015, autour d'un premier pool de membres fondateurs dont la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'Axereal, John Deere, Kuhn SA, Cybeletech, l'INRA, l'Université d'Orléans, la Chambre régionale d'agriculture du Centre et Sofiproteol.

AgreenTech Valley ambitionne de devenir la référence nationale à très forte visibilité internationale de la

thématique numérique au service du végétal. L'écosystème s'est étoffé et le nombre d'adhérents a pratiquement triplé, permettant de renforcer les expertises présentes et de développer les complémentarités entre acteurs. Des projets collaboratifs ont été montés et de grands axes de développement sont priorités, en fonction notamment des différents appels à projets dont l'enjeu est l'agriculture de demain.



En 2015, l'AggLO a mené des études géotechniques ainsi qu'une étude de faisabilité (14 K€) pour le développement du campus AgreenTech Valley sur le campus de la Source qui permettront de mettre en œuvre une concession d'aménagement dès 2016.

LAB'O

Au printemps 2015, la Communauté d'agglomération a acquis l'ancien site industriel pharmaceutique Famar localisé en bordure de Loire, sur la commune d'Orléans, pour le réaménager en un lieu emblématique favorisant l'émergence et la croissance de jeunes entreprises innovantes sur le territoire. Ce site, dénommé le Lab'O, sera le point de ralliement d'un écosystème numérique fertile au développement de l'entrepreneuriat et à la création de richesse et d'emploi. Lieu d'accueil et de rayonnement pour tout le collectif French Tech Loire Valley, le Lab'O doit permettre d'attirer des porteurs de projets et des jeunes entreprises dans les domaines de l'innovation et du digital sur le territoire orléanais.

Après la réalisation des travaux de curage, démolition et désamiantage des bâtiments au 2^{ème} semestre 2015, la première phase de réaménagement a été engagée sur les 4200 m² (sur une surface globale de 9000 m²) de la partie nord du bâtiment dit « Tschumi », le long de la RD2020. Les aménagements réalisés sur ce site sont le résultat d'un travail collaboratif réunissant des entrepreneurs futurs résidents du Lab'O, en groupe de travail, qui ont donc participé à la co-construction de ce lieu remarquable.

Pour la seconde année, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a également accompagné le Fablab dans son fonctionnement par l'attribution d'une subvention (43 K€).

Le soutien financier apporté à l'association Orléans Val de Loire Technopole s'est poursuivi (807 K€), concernant notamment les missions relatives à l'innovation, au transfert de technologies et à l'accompagnement de la création d'entreprises, en lien étroit avec les services de l'AggLO.

2015 a également vu le guichet unique et la nouvelle offre de services du Groupement d'intérêt public (GIP) Loire&Orléans Eco, entré en phase opérationnelle, avec le regroupement de l'ensemble des équipes économiques des membres fondateurs au mois de janvier. La contribution de l'AggLO au budget de fonctionnement du GIP s'est élevée à 362 K€.

Enfin, la Communauté d'agglomération a maintenu son soutien à l'Agence de développement économique du Loiret (84 K€).



ET DEMAIN

Le projet AgreenTech se poursuivra tout au long de 2016 avec, entre autres, le choix du concessionnaire en charge de l'opération.

Les travaux d'aménagement du Lab'O seront poursuivis. L'entrée des premières start-ups dans les locaux devrait avoir lieu en mai 2016.

Enseignement supérieur – recherche – transferts de technologie

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

En 2015, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a poursuivi son soutien à trois des quatre pôles de compétitivité présents sur son territoire : Dream (60 K€), S2E2 (14,5 K€) et Cosmetic Valley (20 K€). L'AggLO s'est également engagée à financer l'édition 2016 du congrès scientifique Cosm'Innov pour un montant de 10 K€.

En matière d'innovation, le soutien au cluster Nekoé, spécialisé dans l'innovation par les services, est réaffirmé (101 K€).

Concernant les projets de recherche et de développement qui ont été initiés sur le territoire au titre de l'année 2015, le projet SAPACPV2 a fait l'objet d'un soutien de la Communauté d'agglomération. Il s'agit d'un projet autour de la pile à combustible, d'un coût total de 420 K€ et pour lequel l'AggLO a contribué à hauteur de 67 K€ par l'attribution d'une subvention au CRT Cresitt.

L'université pluridisciplinaire d'Orléans accueille plus de 15 000 étudiants, 2006 personnels dont 1106 enseignants-chercheurs sur un campus scientifique constitué également du CNRS (583 personnels), du BRGM (580 personnels) et de l'INRA (210 personnels). Pour soutenir cette vitalité, l'AggLO a attribué,

entre autres, des aides à la fondation de l'Université, au Studium ainsi qu'au projet Orléans Grand Campus (0,085 M€).

L'opération de reconstruction de l'IUT, dans ses phases 2 et 3, s'est achevée. Son montant s'est élevé à environ 17 M€, soit de 3 M€ inférieurs à l'enveloppe globale initialement arrêtée (20 M€). De ce fait, la participation de l'AggLO (environ 3,9 M€) est également en deçà de l'enveloppe prévue (4,65 M€).

Une étude (19 K€) a été lancée sur l'opération de l'hôpital Porte Madeleine qui devrait accueillir, à terme, un nouveau pôle d'enseignement supérieur pour 2 000 étudiants, renforçant la présence de l'université en cœur de ville.

Face à la dégradation forte de la démographie des chirurgiens-dentistes, l'AggLO, en concertation avec le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Loiret et les collectivités territoriales, a souhaité favoriser le recrutement de praticiens néoformés sur le territoire. C'est pourquoi en 2015, l'AggLO a contribué au financement (50 K€) d'une unité d'odontologie au sein du CHRO qui aura pour vocation d'accueillir en stage et de former des étudiants.

REPÈRES



14

PROJETS

ONT ÉTÉ SOUTENUS PAR L'AGGLO

DEPUIS LA CRÉATION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2006, POUR UN MONTANT DE 967 K€



PLUS DE

15 000

ÉTUDIANTS À

L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS,

130 DIPLÔMES

ET 5 FILIÈRES DE FORMATION

ET DEMAIN

En 2016, l'AggLO poursuivra son soutien à l'université d'Orléans et aux laboratoires de recherche ainsi qu'aux pôles de compétitivité et au cluster Nekoé.

Cependant, les actions qui seront engagées en 2016 dépendront en très grande partie des orientations issues du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), piloté par la Région. La loi NOTRe attribue, en effet, à cette dernière la compétence pleine et entière, en matière de développement économique et d'innovation. La Région aura toute latitude, si elle le souhaite, pour nouer des conventions de partenariat avec les agglomérations et les chambres consulaires.





De nouveaux aménagements ont également vu le jour.

Secteur Nord

- > Achèvement de la 1^{ère} tranche de viabilisation de la ZAC des Guettes (40 hectares à terme) à Ingré.
- > Réalisation du chemin de la Pistole sur la ZAC 3 Orléans Charbonnière (100 hectares) à Marigny-les-Usages.
- > Engagement de la refonte complète des espaces verts du parc d'activités des Châtelliers (60 hectares) à Saint-Jean-de-Braye pour améliorer la visibilité des sorties d'entreprises et diminuer les coûts d'entretien.

Secteur Sud

- > Achèvement des études pour la création d'un carrefour giratoire sur le parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val afin d'améliorer la sécurité de l'axe principal du parc.
- > Engagement d'une étude avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) pour la requalification de la rue des Charmes sur le parc d'activités de la Saussaye, future entrée du parc.
- > Suivi des études pour le dévoiement de la voirie de l'entreprise SCA sur le parc d'activités de la Saussaye, à Saint-Cyr-en-Val, en vue de la réalisation de l'extension Est.

Entretien

La plupart des marchés d'entretien (espaces verts, balayage, éclairage public...) arrivant à échéance en 2015 ont été retravaillés et relancés sur les 7 parcs d'activités gérés par l'AggLO.

Un chargé d'opérations est dédié à la gestion du suivi de l'entretien des parcs d'activités. Celui-ci effectue une tournée hebdomadaire pour parcourir les parcs d'activités communautaires. Il s'agit plus particulièrement du suivi de l'entretien :

- > des espaces verts :
 - pelouses : 135 396 m²,
 - massifs arbustifs : 34 075 m²,
 - vivaces : 6 930 m²,
- > du balayage de 31 km de voiries,
- > de l'éclairage public :
 - 30 armoires,
 - 1 100 points lumineux,
- > de 31 km de voiries, y compris la signalisation horizontale et verticale.

Développer et faire vivre les parcs d'activités économiques

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Les opérations d'aménagement suivantes ont été poursuivies en 2015.

Secteur Nord

- > Réalisation des travaux préalables à la remise d'ouvrage de la rue du Champ Rouge sur la ZAC du Champ Rouge à Saran,
- > Accord intervenu entre la CCIT du Loiret, l'AggLO et les communes d'Ingré, pour la ZAE des Varannes (40 hectares), et de Saran, pour la ZAE des Vergers (20 hectares), pour le transfert de ces deux parcs d'activités devenus d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} janvier 2016,
- > Poursuite du dialogue compétitif pour la cession à charges du site Quelle (environ 7 hectares) sur la commune de Saran avec la réception des candidatures puis des offres initiales.
- > Discussions engagées avec le groupe Michelin sur la question du prix de cession de la friche d'environ 11 hectares située à La Chapelle-Saint-Mesmin. Deux expertises ont été sollicitées et confrontées. Outre Exia, un nouveau promoteur a marqué son intérêt pour le site.
- > Poursuite de la procédure de modification du dossier de réalisation de la ZAC 3 Orléans-Charbonnière sur la commune de Marigny-les-Usages :

achèvement des études, constitution du dossier de réalisation et instruction de l'autorité environnementale.

- > Signature du 3^{ème} contrat de parc Châtelliers/Archimède associant les communes de Saint-Jean-de-Braye, Orléans, Semoy, l'association de parc GEZI et l'AggLO.

Secteur Sud

- > Poursuite du projet d'extension du parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val avec la création de la ZAC « Extension Est » de la Saussaye (90 hectares) et le lancement d'une consultation pour la désignation d'un aménageur.
- > Engagement de négociations foncières avec l'entreprise SCA à Saint-Cyr-en-Val suite à la fermeture de son site (47 hectares) de la Saussaye.
- > Signature d'un 4^{ème} contrat de parc La Saussaye (200 hectares) associant la commune de Saint-Cyr-en-Val, l'association de parc Aipros et l'AggLO.
- > Signature d'un avenant pour la prolongation de la concession d'aménagement confiée à la Semdo pour la réalisation du parc d'activités du Moulin (15 hectares) à Olivet.



Accompagner les entreprises

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015



Depuis janvier 2015, les équipes économiques de l'Agence de développement économique du Loiret (Adel), du Conseil départemental du Loiret, de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, de l'Union des entreprises du Loiret (Udel) et de l'AggLO sont réunies au sein du Groupement d'intérêt public Loire&Orléans Eco.

Dans ce cadre, ont été suivis une trentaine de projets débouchant sur la création de 660 emplois sur l'ensemble du département.

À l'échelle de l'AggLO, plusieurs cessions sont intervenues sur les différents parcs d'activités.

Secteur Nord

ZAC des Guettes (Ingré) : implantation de Chronopost et signature de 3 cessions avec Isivision (2 318 m²), Gueret – Jourdain (4 000 m²) et Haddad (2 000 m²).

ZAC des Foulons (Fleury-les-Aubrais) : une cession a été conclue avec Esat Restauration.

Parc technologique Orléans-Charbonnière : 2 cessions ont été conclues avec Lemken (4,41 ha) et

SARL Le Trident (4 603 m²) ainsi que la signature d'un protocole de réservation avec VOL-V sur la ZAC n° 3 (2,5 ha).

Plusieurs porteurs de projet ont été également accompagnés sur le parc technologique Orléans-Charbonnière (6) ou encore sur la ZAC des Chatelliers (2).

Secteur Sud

Parc d'activités de la Saussaye (Saint-Cyr-en-Val) : le groupe Prosolgestion (approvisionnement et logistique des magasins Grand Frais) a ouvert sa plateforme logistique Prelocentre (7,5 ha) et a confirmé son intérêt pour un second projet sur un terrain voisin de 4,5 ha.

La société Eldorado (2 600 m²) s'est installée sur le lotissement d'activités des Genêts, à Saint-Cyr-en-Val.

Un appel à projets informel a également été lancé pour la réalisation d'un village d'entreprises que la société Exia réalisera dans les prochains mois.

Sur le parc d'activités du Moulin (Olivet), une cession a été conclue avec LaViVerte, paysagiste (1 700 m²).

Plusieurs porteurs de projet ont été également accompagnés sur le parc d'activités de la Saussaye (4) ou encore sur le parc d'activités du Moulin (2).

Les pépinières d'entreprises

Fin 2015, 25 entreprises sont installées au sein de la pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle, représentant 52 emplois.

La pépinière du Moulin, à Olivet, accueille 10 entreprises, soit 53 emplois.

Le Centre d'innovation abrite 13 résidents, représentant 69 emplois.

Enfin, la pépinière d'entreprises de Saint-Jean-de-Braye héberge 5 sociétés, ce qui représente 15 emplois.

Ce sont donc, au total, 53 entreprises employant 189 personnes qui sont présentes dans les pépinières de l'AggLO.

ET DEMAIN

- > Poursuite des différentes actions / opérations engagées.
- > Préparation du transfert des parcs d'activités communaux dans le cadre de la loi NOTRe.
- > Lancement de l'opération liée au transfert de la pépinière de Saint-Jean-de-Braye sur le site de la rue d'Ambert, sur cette même commune.



FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation de piles à hydrogène pour ses chariots de manutention par Prelocentre, entreprise nouvellement installée sur le parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val.

L'une des caractéristiques de cette implantation est l'utilisation d'une technologie innovante, respectueuse de l'environnement : la pile à hydrogène pour sa flotte de chariots de manutention. Le stockage d'hydrogène est situé à l'entrée du site et une borne

de recharge à l'intérieur du bâtiment permet d'alimenter en moins de trois minutes chaque chariot.

Prelocentre est la première plateforme logistique européenne à équiper l'ensemble de ses chariots de cette technologie, très largement développée aux États-Unis et au Canada. FM Logistic, à Neuville-aux-Bois, a également adopté ce mode d'alimentation, de manière partielle.

Pour une agriculture urbaine durable

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015



Le marché de gros de l'Agglo devient le Pavillon des producteurs locaux

Les résultats d'une enquête clients ont montré que le nom « Marché de gros » n'était pas adapté. Les clients potentiels imaginent trouver des volumes importants et sont soit déçus d'y trouver uniquement des fruits et légumes en demi-gros, soit ne se sentent pas concernés par l'achat en gros volume et ne franchissent pas la porte.

Les producteurs du groupe de développement ont donc choisi de rebaptiser le bâtiment « Le Pavillon des producteurs locaux », en référence à Rungis, organisé en pavillons.

Le nom change pour être plus proche de l'activité pratiquée mais la qualité demeure.

Une campagne de communication sera déployée en 2016 à la demande des clients du Pavillon (restaurateurs, traiteurs, détaillants, revendeurs, épiciers...) afin qu'ils puissent mettre en avant la provenance de leurs achats auprès de leurs propres clients (autocollant à l'entrée des boutiques, ardoises pour les marchés...).



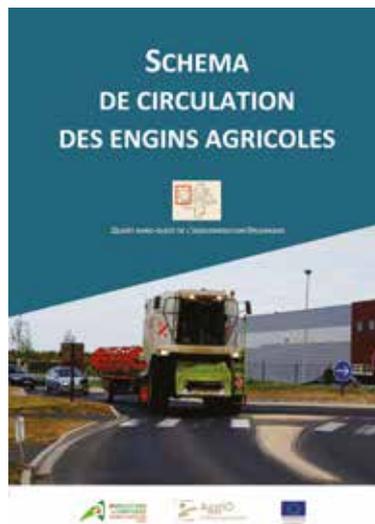


Un fruit pour la récré

Le dispositif « Un fruit pour la récré » est une initiative du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Il prévoit la distribution de fruits et légumes aux élèves, de la maternelle au lycée, lors des récréations. Cette initiative est née pour atténuer les pertes de repères nutritionnels des élèves et redonner aux enfants le goût de manger des fruits et des légumes de saison. L'Europe soutient le dispositif et accorde une aide de 76 % pour l'achat des fruits et légumes ou de matériels.

En 2015, un accompagnement personnalisé a été proposé dans le cadre de la Charte agricole de l'Agglo pour inciter les communes à demander l'agrément « Un fruit pour la récré ».

Les communes de Saint-Cyr-en-Val, Mézières-lez-Cléry et Mareau-aux-près se sont lancées dans l'aventure pour le plus grand plaisir des élèves. Les autres communes poursuivent leur réflexion.



Création du 1^{er} schéma de circulation des engins agricoles

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la Chambre d'agriculture du Loiret viennent de mettre au point le premier schéma de circulation des engins agricoles du département. Cette démarche, initiée dans le cadre de la Charte agricole, a été construite entièrement en concertation avec les communes, les aménageurs et les exploitants agricoles du quart nord-ouest de l'agglomération, plus précisément sur les communes-pilotes d'Ingré, Ormes et La Chapelle-Saint-Mesmin.

Le schéma de circulation des engins agricoles est une cartographie qui recense et catégorise les trajets empruntés par les exploitants agricoles entre leur siège d'exploitation et leurs parcelles.

L'objectif est de garantir la pérennisation des activités agricoles en maintenant l'accès aux parcelles avec le matériel agricole. Une parcelle devenue inaccessible par un aménagement non adapté est une terre agricole perdue qui deviendra certainement une friche non entretenue.

L'intérêt de la démarche n'était pas de refaire l'existant mais d'anticiper l'avenir en proposant aux aménageurs un outil concret leur permettant de savoir qui emprunte quel axe et qui contacter pour que le projet soit adapté aux gabarits du matériel agricole.

L'élaboration de ce schéma a été possible grâce à l'implication des communes et des exploitants agricoles de ce secteur lors des réunions de concertation. La démarche s'est clôturée par la signature d'une charte d'engagements par les communes et les exploitants.



Exonération de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

Sous certaines conditions, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier, pendant les 5 années suivant leur installation, d'un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pris en charge par l'État. À la demande du président des Jeunes Agriculteurs du Loiret, et en complément de l'aide de l'État, la Communauté d'agglomération et la ville d'Orléans ont approuvé, en septembre 2015, le dégrèvement à hauteur de 50 %, et pour une durée de cinq ans, de la taxe foncière non bâtie au bénéfice des jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Signalétique sur Cornay et Melleray

Depuis la signature de la Charte agricole en 2012, l'agriculture a été reconnue comme étant une activité économique à part entière sur le territoire de l'agglomération.

En septembre dernier, l'installation de deux totems et deux panneaux d'information est venue conforter cette affirmation.

Désormais, en entrant sur les secteurs de Cornay, à Saint-Cyr-en-Val, et Melleray, à Saint-Denis-en-Val, vous serez accueilli par une signalétique soulignant le caractère économique de ces deux parcs d'activités qui regroupent plus de 50 entreprises à caractère agricole.

Les panneaux d'information ont été implantés pour faciliter la circulation régulièrement jugée difficile sur ces deux parcs par les clients et les fournisseurs des entreprises.

Une aire de stationnement a été aménagée sur Melleray. Sur Cornay, l'aire de retournement rue de Cornay devrait être aménagée dans le courant de l'année 2016.



REPÈRES

 **30 000**
EXEMPLAIRES
DU GUIDE DE LA VENTE
DIRECTE DISTRIBUÉS EN
2 ANS

 **5 000**
TÉLÉCHARGEMENTS
DE L'APPLICATION POUR
SMARTPHONE « PRODUCTEURS
ORLÉANS »

ET DEMAIN

NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE DES PRODUCTEURS

La première édition du guide a rencontré un large succès. À la demande des producteurs et des habitants de l'agglomération, une nouvelle édition sera publiée en 2016. Celle-ci permettra d'intégrer les nouveaux producteurs et d'actualiser les informations sur les producteurs déjà référencés.

REPÈRES

 **50**
ENTREPRISES
ACCUEILLIES DANS LES PARCS
D'ACTIVITÉS AGRICOLES DE
CORNAY ET MELLERAY

[FOCUS]

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la 2nde édition du forum Open Agrifood Orléans, les producteurs du Pavillon des producteurs locaux ont fourni des fruits et légumes déclassés, plus familièrement appelés « légumes moches », pour les ateliers « petits chefs ». L'intérêt était triple : diminuer le coût de l'animation, sensibiliser les enfants à la cuisine avec des produits imparfaits et réduire le gaspillage alimentaire.



LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'AGGLO : UN OUTIL DE FORMATION AU SERVICE DES JEUNES, DES ADULTES, DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS POUR PRÉPARER L'AVENIR ET CONTRIBUER À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA RÉALISATION DU PROJET DE RECONFIGURATION PÉDAGOGIQUE DES LOCAUX DU CFA.

Des locaux restructurés, agrandis et mis aux normes d'accessibilité

Le nouveau bâtiment sera livré fin avril. Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu. **Ils sont réalisés depuis mai 2015 et s'achèveront en décembre 2016.**





Des formations adaptées, adaptables

Le CFA reste spécialisé dans les métiers du commerce, de la vente, des services et de l'accueil pour ce qui concerne le secteur tertiaire, et en électrotechnique et électronique pour les domaines du bâtiment et de l'industrie.

S'y ajoutent la formation en ébénisterie intégrée aux Métiers d'art et maintenant en partenariat avec les Compagnons du Devoir, ainsi que les BTS professions immobilières et tourisme.

La Région Centre-Val de Loire a validé, en septembre 2015, l'ouverture d'une section CAP petite enfance sollicitée depuis plusieurs années.

Au niveau des effectifs, il faut noter à la rentrée 2015 une légère augmentation du nombre d'apprentis : 453 contre 440 en 2014. Même chose du côté des BTS, en progression de 22 %.

Le CFA s'adresse également aux adultes désirant se perfectionner ou changer de voie professionnelle

Des modules de formation continue en enseignement général, langues, bureautique, sont ouverts au Centre de perfectionnement, annexé au CFA. Répondant à un appel d'offres du Conseil régional, le CFA a ainsi proposé des visas « Libres Savoirs » à des salariés ou demandeurs d'emploi, domiciliés dans le bassin d'emploi d'Orléans.

La formation continue est un axe important de développement du CFA depuis 2013 avec un accompagnement des adultes en contrat de professionnalisation ou en requalification professionnelle dans le cadre du Fongecif.

En 2015, ils étaient 9 adultes à se former en CAP ébénisterie, BCP électrotechnique ou accueil relation clients usagers.

Ainsi, le CFA développe ses modalités d'accueil, modularise et personnalise ses formations en fonction des besoins des adultes en formation.

En 2016, il est prévu de développer l'accès en ligne de certains cours par le biais d'un espace numérique de travail.



REPÈRES



573

INSCRITS AU CFA

(453 APPRENTIS ET 120 ADULTES
EN FORMATION CONTINUE)

Le CFA ouvert sur l'Europe

Avec un financement de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agglo, le CFA perpétue son ouverture vers l'Union européenne en offrant deux possibilités aux apprentis :

> **Mobilité longue au travers des programmes Erasmus + (ex Leonardo Da Vinci)**

En 2014, 2 jeunes sont partis 6 mois à Malaga en Espagne travailler chez Zara pour l'un et Decathlon pour l'autre.

En 2015, une jeune titulaire du BAC commerce (obtenu

en juin 2014) est partie à Malte dans une agence immobilière pour ensuite intégrer le BTS professions immobilières du CFA, en septembre.

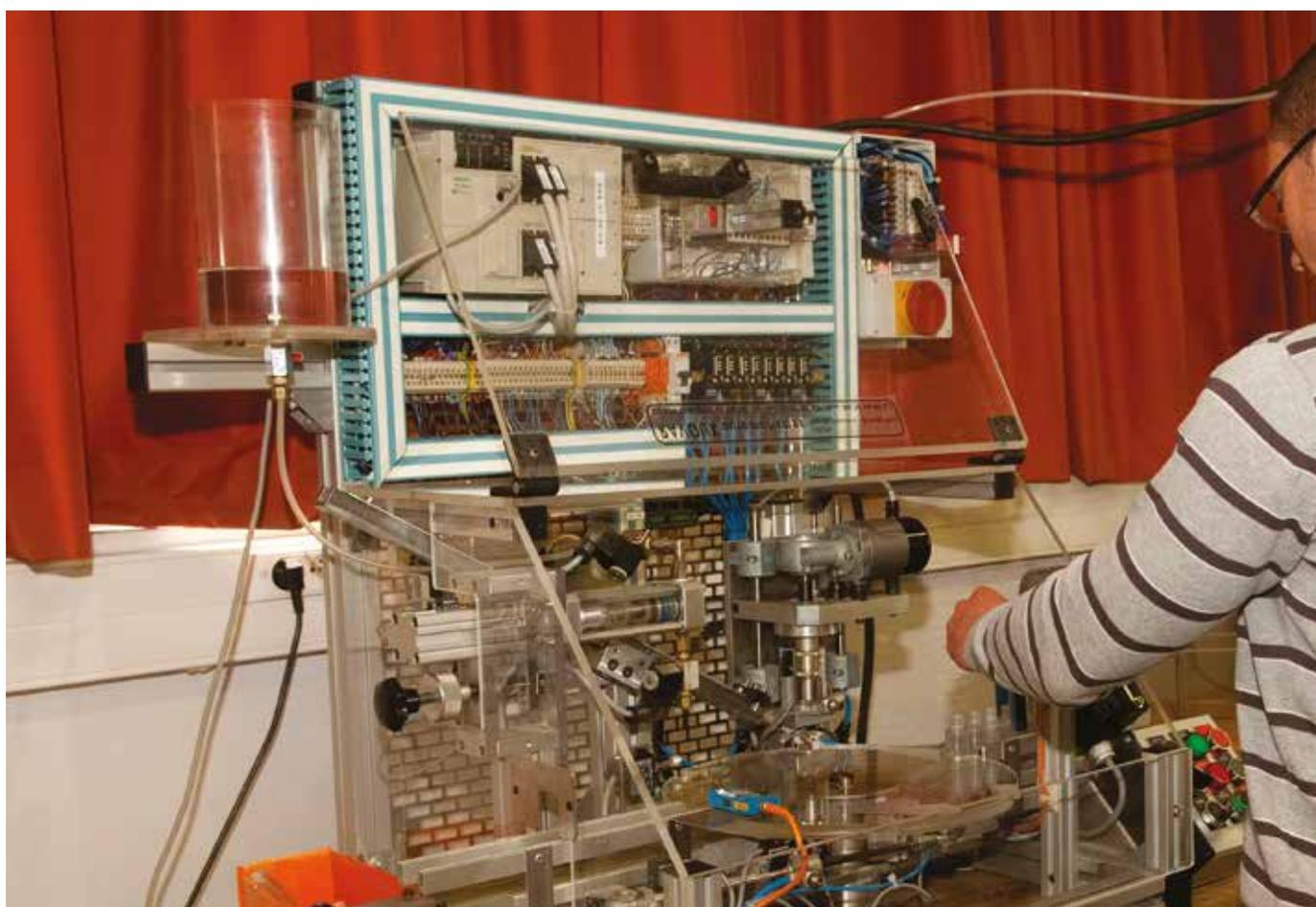
> **Mobilité courte permettant à une classe d'effectuer un séjour culturel et professionnel d'une semaine dans un pays de l'Union européenne**

En novembre 2015, une classe de Terminale BCP commerce est partie une semaine à Londres sur le thème du commerce du luxe.

Des conditions d'enseignement qui continuent de progresser

En 2015, le CFA a poursuivi le développement et la rénovation de son parc informatique par l'acquisition de 20 PC portables.

Le CFA a également renouvelé la dégauchisseuse en ébénisterie et acquis du matériel pour la section télécommunications réseaux.



Le CFA présent aux salons

Le CFA est présent sur les nombreuses manifestations organisées pour la formation professionnelle des jeunes :

- > Forum de l'orientation d'Orléans, en janvier
- > Salon de l'orientation de Montargis
- > Salon des Métiers d'art d'Orléans, en février
- > Forum « 2000 emplois – 2000 sourires », en mai
- > Rendez-vous de l'Apprentissage, en juin
- > Artisanales de Chartres, en octobre
- > Rendez-vous de l'emploi organisés par la Maison de l'Emploi

Il participe à chaque sollicitation des collèges, lycées publics et privés du département pour renseigner sur les conditions et atouts de l'apprentissage.



Des projets d'avenir

Le CFA de l'Agglo va continuer à œuvrer pour sa reconnaissance par le secteur économique local.

Son projet tend résolument à former les collaborateurs des entreprises et des collectivités, que ce soit par des formations initiales ou en contribuant à leur formation tout au long de la vie.

Le CFA a l'ambition d'ouvrir de nouvelles sections pour favoriser les filières de formation du CAP au BTS à destination des publics du bassin d'emploi.

Il se positionne pour l'ouverture d'un BTS Industriel en septembre 2017.

La reconfiguration pédagogique des locaux doit permettre au CFA de poursuivre sa recherche de l'excellence en matière de formation.

LES CHIFFRES-CLÉS

 **172**
JEUNES

REÇUS À LEURS DIPLÔMES
CAP-BEP-BAC PRO-BTS SUR
204 INSCRITS SOIT UN TAUX
DE RÉUSSITE GLOBALE DE
84,5 %

RÉSULTATS PAR NIVEAU

CAP-BEP
90 % DE RÉUSSITE

BAC PRO
78,6 %

BTS
75 %



L'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'emploi

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Fin septembre 2015, le taux de chômage sur le territoire de l'AggLO représentait 9 % de la population active (10 % sur le territoire du Loiret et 10 % au niveau national).

Afin de contribuer à sa diminution, l'AggLO, dans son projet de mandat, s'est fixé comme objectif d'agir en faveur de l'emploi, et d'orienter notamment son action vers et pour les entreprises créatrices d'emploi.

L'année 2015 a été consacrée à la construction et la mise en œuvre d'une offre de services complémentaire à celle des partenaires qui œuvrent également en faveur de l'emploi et du développement économique : la Maison de l'emploi, les communes de l'agglomération, Pôle emploi, et le Groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco.

Orientée en particulier vers les TPE/PME du bassin d'emploi d'Orléans, cette offre de services vise à aider les entreprises dans leurs recrutements en leur proposant des solutions pour accroître la visibilité de leurs offres d'emploi, ainsi qu'une aide à la pré-sélection de candidatures.

En 2015, les recrutements auront porté sur les secteurs du transport/logistique, du téléconseil et des métiers de l'énergie (91 recrutements).



La nouvelle offre de services porte également sur l'organisation et l'animation de Rendez-vous pour l'emploi afin de favoriser la rencontre des entreprises et des demandeurs d'emploi et/ou de lycéens et étudiants du territoire. 2 Rendez-vous ont été organisés en 2015, à l'Argonne en juin et à La Source en octobre.



97
ENTREPRISES
PRÉSENTES

AU RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI,

1 265 OFFRES ET

1 496 VISITEURS

2015 a permis, par ailleurs, d'initier une nouvelle mission de développement du territoire en faveur des communes de l'Agglo, l'ensemble des acteurs de l'emploi et les structures de l'Économie sociale et solidaire.

La complémentarité de l'offre de services du Service emploi de l'Agglo avec celle de l'association, la « Maison de l'emploi du bassin d'Orléans », permet de diversifier les leviers pour le développement de l'emploi local tout en leur donnant une cohérence d'ensemble et une plus grande efficacité.

À noter également en 2015

- > La mise en ligne par la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans du nouveau portail « Objectif Apprenti'Stage » (www.objectifapprentissage.fr), qui diffuse des offres de stages et/ou des contrats en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et recueille des candidatures potentielles.
- > L'animation de deux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), l'une ciblée sur le secteur de la logistique et du transport de voyageurs, et l'autre sur celui du maraîchage.
- > Un partenariat fort avec les entreprises ayant été retenues dans le cadre de marchés publics avec clauses d'insertion ; 166 entreprises ont recruté 250 personnes dans ce cadre, en 2015.

L'insertion vers l'emploi

En 2015, l'Agglo a poursuivi son soutien :

- > aux structures d'insertion, entreprises d'insertion et régie de quartier, favorisant ainsi la mise en emploi de 50 demandeurs qui ont repris un rythme de travail et actualisé leurs compétences pour mieux s'insérer au sein des entreprises,
- > et aux associations proposant un accompagnement vers l'emploi ; 660 adultes et 2 000 jeunes du territoire ont été accompagnés.

Soutien à 3 nouvelles associations d'accompagnement

Nos Quartiers ont du Talent : cette association contribue à l'insertion professionnelle de jeunes diplômés issus de milieux défavorisés par la dynamique du parrainage. Des cadres d'entreprises ou de collec-

tivité les accompagnent dans leur démarche en leur permettant de construire un réseau professionnel.

Unis Cité : animation d'un groupe de 16 jeunes volontaires engagés dans un service civique. Leurs missions étaient de valoriser la politique de gestion de déchets mise en place par l'Agglo et de construire des projets pour favoriser les liens intergénérationnels en lien étroit avec le CCAS d'Orléans. Un deuxième groupe de 16 jeunes a démarré en fin d'année 2015 avec les mêmes missions à mettre en œuvre jusqu'en juin 2016.

Wenumérique : une nouvelle association créée en août 2015, dont l'objet est de créer des passerelles entre des porteurs de projets dans le secteur du numérique et l'écosystème ligérien. L'Agglo soutient cette association pour promouvoir auprès de demandeurs d'emploi seniors les opportunités offertes par l'économie numérique.

Enfin, une convention de partenariat a été signée avec Pôle emploi en septembre 2015 afin de formaliser les actions communes menées sur le territoire : aide au recrutement, soutien de nouveaux projets, observatoire statistique.

REPÈRES

PLUS DE
21
ASSOCIATIONS
SOUTENUES FINANCIÈREMENT
PAR L'AGGLO

660
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES





ET DEMAIN

- > Renforcer le rôle de l'AggLO comme facilitateur dans l'émergence et la promotion d'actions innovantes.
- > Déployer les Rendez-Vous Pour l'Emploi sous des formats et thématiques diverses, adaptés aux besoins des entreprises qui recrutent.
- > Animer une démarche prospective avec les structures d'insertion par l'activité économique du territoire dans le but de développer ce secteur (animation d'ateliers thématiques...).

FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Service emploi a contribué, en lien avec la direction des Déchets, au lancement d'un appel d'offres pour une étude visant à identifier le potentiel de développement d'une activité de collecte et recyclage de pain/viennoiserie.

Il a, par ailleurs, initié un programme d'actions visant à faciliter le rapprochement des entreprises d'insertion et des entreprises du secteur dit « marchand ». Son objectif est d'allier potentiel d'activités pour des structures d'insertion, et potentiel d'emplois non délocalisables.





L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA PRÉPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE EN SEPTEMBRE DES AJUSTEMENTS PORTÉS PAR KEOLIS SUR LE RÉSEAU DE BUS TAO.

EN MATIÈRE D'ÉTUDES, L'AGGLO S'EST DOTÉE D'UN MODÈLE DE TRAFIC AFIN D'ÉCLAIRER L'OPPORTUNITÉ DE DIFFÉRENTS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES. LES RÉSULTATS ALIMENTERONT LA RÉVISION DU SCOT ET DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLO.

ENFIN, L'AGGLO A VOTÉ, EN OCTOBRE, SON SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE, QUI PLANIFIE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DU RÉSEAU TAO AU COURS DE CES PROCHAINES ANNÉES.

Vers la révision du Plan de déplacements urbains

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est le document planifiant l'organisation des déplacements dans un territoire donné, que ce soit le transport de personnes, de marchandises, la circulation tous modes ou le stationnement. Dans l'agglomération orléanaise, le PDU a

été adopté en 2008 pour une durée de 10 ans. L'évaluation de ses actions a été engagée fin 2013, comprenant concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, recueil de données spécifiques et du bilan d'exécution des actions proprement dit.

Celui-ci avait pour objectif d'analyser le niveau de réalisation et d'engagement de chaque action inscrite au PDU et d'identifier les premiers effets induits en comparant les évolutions de différents indicateurs suivis par l'observatoire des déplacements entre 2008 et 2013/2014. La réalisation de ce bilan a été confiée à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise. Il a été présenté en conseil de communauté de juin.



Le PDU adopté en 2008 se fixait pour objectifs principaux d'assurer une mobilité durable pour tous et de rééquilibrer l'usage des modes de déplacements au profit des transports collectifs, du vélo, de la marche...

Deux objectifs chiffrés avaient été inscrits à échéance des 10 ans du document :

- > doubler la part des déplacements effectués à vélo par les habitants : passer de 3,3 % à 6,6 % la part modale du vélo,
- > stabiliser, voir baisser d'autant l'usage de la voiture : passer de 61 % à 57,7 % la part modale de la voiture.

La première des conclusions tirées de l'évaluation est que les pratiques de déplacements des habitants de l'agglomération évoluent dans le sens des objectifs du PDU :

- > baisse constatée pour la première fois de l'usage de la voiture. En 2014, 55,2 % des déplacements des habitants (conducteur ou passager) de l'Agglo sont effectués en voiture,
- > augmentation de l'usage de la marche à pied (26,5 %) et du vélo (5,5 %),
- > augmentation de l'usage des transports en commun (10,5 % en 2014).

La nouvelle offre sur le réseau de transport en commun a montré son efficacité puisque le nombre de voyages effectués sur le réseau a augmenté plus vite que l'offre de transport : + 17% de fréquentation pour une hausse de 9 % de l'offre kilométrique entre 2008 et 2014.

ET DEMAIN

La démarche de révision du PDU va débuter en 2016. En effet, la majorité des actions listées en 2008 sont réalisées ou engagées, avec des objectifs fixés à échéance 2017 presque atteints en 2014. La révision du PDU permettra donc de faire émerger de nouveaux objectifs partagés, en coordination étroite avec le SCoT, également en cours de révision.



Adoption du schéma directeur d'accessibilité programmée

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

L'Agglo a achevé en 2015 l'élaboration de son schéma directeur – agenda d'accessibilité programmée, approuvé en conseil d'octobre 2015 après un temps de concertation avec les associations de personnes handicapées et l'ensemble des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Avec ce schéma, encouragé par la loi du 5 août 2015, l'Agglo va poursuivre la mise en accessibilité de son réseau. Il planifie la mise en accessi-

bilité des 456 quais prioritaires qui restent à aménager (sur 939 quais d'arrêts prioritaires au total) et fixe des actions complémentaires en termes de qualité d'information ou encore de service de transport PMR (TPMR).

Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus

Durant l'année 2015, la mise en accessibilité des arrêts de bus s'est poursuivie sur le réseau TAO, avec la réalisation d'un programme annuel dédié (52 arrêts) et la participation de l'Agglo dans des projets menés par les communes via des fonds de concours (6 arrêts).

Améliorer la connaissance de la mobilité

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

L'élaboration du bilan du PDU a été l'occasion de réaliser une série d'enquêtes en 2014 afin de mettre à jour l'ensemble des données de mobilité sur l'agglomération : enquête cordon permettant de qualifier les trafics en entrée d'agglomération, sondage sur les modes de déplacements utilisés, enquêtes sur le réseau de bus, etc. Afin d'inscrire cette démarche dans la durée, l'Agglo a entrepris de conforter son observatoire des déplacements, en lien avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.

Ce travail a permis en 2015 la production des « chiffres-clés » de la mobilité, document à destination des techniciens, décideurs, mais également du grand public intéressé, qui sera désormais édité chaque année.

Par ailleurs, l'ensemble des données collectées a permis d'alimenter le modèle de trafic élaboré en 2015 sur l'agglomération. Ce travail, confié au bureau d'études Dynalogic, permet de reconstituer les flux de circulation sur le territoire, à la fois pour refléter la situation actuelle et pour se projeter à un horizon de 10 ou 20 ans.

REPÈRES



58
ARRÊTS
MIS EN ACCESSIBILITÉ
EN 2015

ÉTUDES TECHNIQUES POUR
LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE

160
ARRÊTS COMPLÉMENTAIRES
(TRAVAUX 2016-2017)

ET DEMAIN

Le schéma directeur fixe le cap pour les années à venir, avec la programmation des moyens à inscrire dans les budgets.



ET DEMAIN

Publication annuelle des chiffres-clés de la mobilité
Recours au modèle de trafic comme outil d'aide à la décision

Ajustements du réseau de bus à la rentrée 2015

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Sur la base de l'enquête réalisée en 2014 sur l'ensemble du réseau TAO, l'AggLO a confié à son exploitant Keolis le soin de proposer des ajustements sur le réseau de bus pour la rentrée de septembre 2015, trois ans après la refonte du réseau occasionnée par la mise en service du tram B.

Ceux-ci doivent permettre d'améliorer l'attractivité et la performance des lignes de bus, en préfiguration de la réalisation d'axes bus structurants, prévus au projet d'AggLO. À ce titre, les lignes 1, 2, et 3, ainsi que la ligne 7, ont vu leur fréquence relevée aux 10 min.

Les adaptations réalisées ont également permis de prendre en compte les évolutions du territoire. Par exemple, afin d'améliorer la couverture de l'agglomération par le réseau de transport, de nouvelles solutions unifiées ont été mises en place dans

les zones les moins denses : Résa'TAO, qui propose un service permettant de rejoindre le centre bourg le plus proche ou un arrêt de bus d'une ligne forte.

L'AggLO avait fixé deux objectifs à Keolis ; les changements devaient être réalisés à moyens constants, et être menés dans la concertation avec la population et les élus des différentes communes concernées. Les objectifs ont été tenus et les discussions qui ont eu lieu ont permis d'amender le projet afin de coller au plus près des besoins des habitants et actifs.

ET DEMAIN

De nouvelles adaptations mineures auront lieu en 2016, correspondant à la vie habituelle du réseau. L'une d'elles est néanmoins emblématique : il s'agira de la desserte du magasin Ikea (en cours de construction) à partir de mi-2016.



31,32
MILLIONS DE VOYAGES
EN 2015, SOIT +2,3 % SUR UN AN

CERTAINS MOIS (POUR UN JOUR
TYPE DE SEMAINE) :

 TRAM A
> 50 000
VOYAGES/J

 TRAM B
> 30 000
VOYAGES/J

 LIGNES DE BUS TAO
50 000
VOYAGES/J



ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Depuis l'été 2014, la ligne B est totalement équipée d'information sonore et visuelle, dans les rames et sur les quais de stations. Sont diffusés en temps réel les annonces sonores et visuelles sur la destination, le prochain arrêt, l'arrivée en station, des informations sur le

Déploiement de l'information voyageurs en temps réel et des nouvelles solutions billettiques

réseau et les déviations, les lignes en correspondance...

Le renouvellement des équipements de la ligne A et le déploiement de l'information à bord des bus se sont, quant à eux, achevés à l'été 2015. Enfin, 160 bornes d'information voyageurs ont été déployées aux principaux arrêts de bus entre l'été 2015 et début 2016.

Afin d'utiliser au mieux le potentiel de ce nouveau système d'information, Keolis a mis en place, à la rentrée sco-

laire 2015, une nouvelle appli mobile fournissant en quelques clics toutes les informations utiles pour préparer et réaliser son trajet, y compris les informations sur les temps d'attente.

ET DEMAIN

Migration du système de billettique à l'horizon 2017, et diffusion des nouvelles cartes Jvmlin régionales au premier semestre 2016.

Expérimentation de la priorité aux feux des bus de la ligne 2

L'AggLO s'est donné pour objectif, dans le cadre du projet d'AggLO 2014-2020, de renforcer notablement l'attractivité du réseau de bus, afin de le rapprocher de l'image dont bénéficie le tram.

L'agglomération s'est ainsi engagée dans un travail d'amélioration de la vitesse commerciale des bus et de leur régularité. À partir de fin 2014 et durant plusieurs mois de l'année 2015, une expérimentation a été menée sur la ligne 2 de bus du réseau TAO, afin de lui accorder la priorité aux feux.

Avec l'aide d'un groupement piloté par le bureau d'études SCE, cette démarche a associé les services de l'AggLO, des communes concernées et l'exploitant du réseau afin de s'as-

surer que les réglages des feux tricolores offrent le meilleur compromis et n'induisent pas de difficultés de circulations supplémentaires qui seraient préjudiciables pour tous.

Dans un premier temps, 12 bus de la ligne 2 et 11 carrefours en extrémités de ligne ont été équipés pour un test sur 3 mois. Cette première expérimentation a permis de démontrer une amélioration des temps de franchissement des bus aux carrefours, de mesurer les conséquences pour les autres modes et d'évaluer l'absence d'influence négative sur la circulation générale.

Depuis novembre 2015, l'agglomération a procédé à l'extension du déploiement de la priorité bus sur de nouvelles sections de la ligne 2,

notamment les mails hors croisement des lignes de tramway. Après une période de réglage, les mesures montrent qu'il n'y a plus d'impact notable sur la circulation générale et les gains sont confirmés sur la vitesse commerciale et la régularité des bus.

ET DEMAIN

Le déploiement se prolongera au premier trimestre 2016 afin que l'ensemble des carrefours à feux de la ligne 2 soient couverts.

À terme, la priorité des lignes de bus aux feux devrait concerner l'ensemble des lignes de bus.





Les travaux de la station ont été également l'occasion de supprimer les obstacles fixes potentiellement dangereux situés à proximité du carrefour de l'avenue de l'Hôpital.

Les abords de la station ont également été réaménagés, en coordination avec la ville d'Orléans : amélioration de l'intermodalité avec rapprochement et mise en qualité des arrêts de bus, réalisation de cheminements piétonniers et modifications du giratoire au droit de la station.



UNE OUVERTURE LE
31 août 2015



25
STATIONS
DÉSORMAIS
SUR LA LIGNE A
DU TRAMWAY

Ouverture d'une nouvelle station sur la ligne A : Hôpital – Accueil

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Afin d'accompagner l'extension de l'Hôpital de La Source, l'Agglo a réalisé en 2015 une nouvelle station sur la ligne A du tramway, face à la nouvelle entrée principale de l'hôpital.

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de cette nouvelle station, dénommée « Hôpital – Accueil », ont été confiées à SCE. Les travaux se sont déroulés de mai à août 2015, avec une coupure d'exploitation au cœur de l'été afin d'apporter les modifications nécessaires sur les rails et sur la ligne aérienne de contact (LAC).

Rénovation de la ligne A du tramway

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

En 2010, de premières vibrations inhabituelles ont été ressenties dans les rames en certains points de la ligne A. Des actions ont été entreprises au cours des années suivantes pour identifier les zones concernées, remplacer des selles de rails et au besoin réduire certaines vitesses, afin que la sécurité soit à tout moment assurée sur la ligne de tramway.

En parallèle, l'Agglomération a engagé une démarche juridique afin que soient posées les responsabilités de ces anomalies. Les conclusions, initialement attendues en décembre 2015, devraient intervenir fin 2016.

Une interruption partielle de la ligne A a été nécessaire durant une dizaine de jours au cœur de l'été 2015 afin de réaliser des travaux de confortement des voies sur un secteur situé entre les stations Mouillère et Victor-Hugo. D'autres interventions lourdes, sur ce secteur toujours, ont été programmées durant les congés de Toussaint. Les coupures d'exploitation de la ligne A au sud de Tourelles-Dauphine ont permis de réparer la zone la plus sensible, devant le centre commercial Auchan, et de conforter les zones présentant des dégradations.



ET DEMAIN

Pour préparer un programme de rénovation pluriannuel de plus grande envergure, un maître d'œuvre accompagnera la collectivité sur la période 2017 - 2020. Malgré des périodes de coupures d'exploitation qui seront nécessaires à la réalisation du programme, les objectifs seront de garantir la sécurité, pérenniser l'infrastructure, de minimiser les impacts usagers et d'optimiser le temps de parcours des usagers après réalisation.



Toujours plus de services vélos

L'Agglo continue d'étoffer son offre à destination des cyclistes. En complément des services Vélo+ et VéloTao, de la nouvelle vélo-station de la gare d'Orléans, des pistes cyclables et arceaux-vélos déployés sur le territoire, l'Agglo s'est engagée dans la réalisation de parcs-relais vélos sécurisés, accessibles après inscription gratuite avec une carte Modapass. Implantés le long du tramway ou à proximité immédiate de lignes de bus structurantes, ils favorisent le rabattement en vélo vers ceux-ci.

18 parcs sont prévus, d'une capacité comprise entre 14 et 40 places, en complément des deux premiers réalisés dans des P+R de la ligne B lors de la construction de celle-ci.

17 parcs sont en service depuis le printemps 2015. Le 18^{ème} parc le sera mi-2016.

Le parc de la vélo-station de la gare d'Orléans a également ouvert début 2015.



AMÉNAGEMENTS D'ITINÉRAIRES CYCLABLES RÉALISÉS EN 2015

PAR L'AGGLO AU TITRE DES PROGRAMMES CYCLABLES ET DE VOIRIE

5,500 km

PAR LES COMMUNES
2,500 km

OBSERVATOIRE (LES PRINCIPAUX CHIFFRES)

9

POINTS DE COMPTAGES PERMANENTS DES PASSAGES DE CYCLISTES SUR L'AGGLO

PASSERELLE MARÉCHAL-LECLERC À OLIVET

184 422

PASSAGES (+4,1 % / 2014)

PONT GEORGE V À ORLÉANS

514 134

PASSAGES (+ 4,3 % / 2014)

AV. JEAN ZAY À ORLÉANS

96 800

PASSAGES (+ 9,3 % / 2014)

AV. G. GALLOUX À SAINT-JEAN-LE-BLANC

97 500

PASSAGES (+ 4 % / 2014)

VÉLO'+

1 859

ABONNÉS ANNUELS

EN 2015 DONT 450 TAO
(+ 4 % / 2014)

59 626

ABONNEMENTS

OCCASIONNELS

(JOUR OU SEMAINE) DONT
10 236 EN 2015 (+9% / 2014)



225 080
VOYAGES

EFFECTUÉS EN 2015
SOIT 18 760 LOCATIONS DE
MOYENNE MENSUELLE.

VÉLO TAO



589
CONTRATS
DE LOCATION

DE VÉLO ÉTAIENT EN COURS FIN 2015 ET RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE : 154 VÉLOS DE VILLE ET 435 VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE). CES DERNIERS REPRÉSENTENT 74 % DES LOCATIONS.

PARCS-RELAIS VÉLOS



20
PARCS-RELAIS

VÉLOS EN FONCTIONNEMENT
FIN 2015

LUTTE CONTRE LE VOL

7

SESSIONS

DE MARQUAGE DE VÉLOS
EN 2015



594

VÉLOS GRAVÉS

EN 2015 CONTRE 425 EN 2014
SOIT 4 750 DEPUIS 2005



Lutte contre la fraude

Le constat posé fin 2013 d'un taux de fraude moyen global sur le réseau de 13,1 % a mené l'exploitant Keolis à revoir son organisation et ses méthodes de contrôle, afin de les rendre plus efficaces et réduire significativement le problème. L'AggLO s'est engagée aux côtés de Keolis, notamment par les actions renforcées de la Police municipale intercommunale des transports, pour accentuer les efforts dans la lutte contre la fraude.

Ces actions, mises en place dans le courant de l'année 2014, se sont poursuivies en 2015. L'enquête « fraude » réalisée en décembre 2015, a mis en évidence la poursuite de la baisse, avec un taux qui s'établit désormais à 9,5 %.

Keolis, en lien avec l'AggLO, prolongera ses efforts ces prochaines années afin que ce taux continue de baisser. Ceci passe notamment par une action plus volontaire sur le recouvrement des amendes, en lien avec la direction des Finances publiques.



13,1 %
DE FRAUDE

SUR LE RÉSEAU TAO EN 2013

10,6 %
FIN 2014

9,5 %
FIN 2015



Travaux d'entretien courant

L'entretien courant des voies du tramway et des bâtiments mis à disposition de l'exploitant de transport s'est également poursuivi avec la reprise de carrefours, l'amélioration des conditions de travail des ateliers de maintenance, etc.



DEPUIS SA CRÉATION EN 2002, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RÉALISE À LA FOIS LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LES HABITANTS DES 22 COMMUNES MEMBRES.

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ PRINCIPALEMENT MARQUÉE PAR LA VALIDATION POLITIQUE DES AJUSTEMENTS DES COLLECTES À ENGAGER EN 2016, LA PRÉPARATION DE L'ENSEMBLE DES ÉTAPES ASSOCIÉES À CETTE MISE EN ŒUVRE ET DES TRAVAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS DE VALORISATION (DÉCHETTERIE NORD, CENTRE DE TRI DE L'UTOM).

Trions mieux, jetons moins

LES MISSIONS

- La gestion des déchets, c'est :
- > la sensibilisation à la réduction des déchets et à leur valorisation,
 - > la collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité,
 - > la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire de différents matériaux (multimatériaux et verre),

- > l'exploitation des 6 déchetteries,
- > l'exploitation de l'Unité de traitement des ordures ménagères (2 filières : incinération, tri),
- > l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers,
- > le traitement des déchets des services techniques des communes.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'AggLO s'est engagée en 2009 dans un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'Ademe. Trois axes principaux sont développés : la gestion alternative des déchets verts et fermentescibles, la réduction des déchets (moins de déchets, moins toxiques) et la mobilisation des institutions et acteurs relais. L'année 2015 permet de dresser un bilan global de réduction de 7,6 % par rapport à 2008, année de référence.



Gestion alternative des déchets verts & fermentescibles

Grâce aux enquêtes menées les années précédentes sur le compostage individuel, l'Agglo a mis en 2015 l'accent sur la qualité de la pratique du compostage.

Pour ce faire, de nouveaux outils ont été créés pour aller à la rencontre des habitants qui compostent déjà et les soutenir dans leur pratique :

- > Un stand complet intitulé « mon jardin zéro-gaspi » illustrant le compostage et les techniques de jardinage alternatif,
- > une série de 8 fiches-pratiques permettant de rappeler les bons gestes pour un compostage efficace.

Forts de ces nouvelles ressources, les « coachs déchets » aidés des guides-composteurs bénévoles ont animé des stands compostage sur des lieux stratégiques : déchetteries de l'Agglo, établissements accueillant du public et fêtes thématiques sur le « jardin ». Cette présence au plus près des habitants a permis d'informer **540 personnes**.

En habitat collectif, l'ensemble des sites équipés de composteurs (une centaine) ont été visités afin de mesurer également le niveau de pratique et recenser le besoin des référents qui, sur place, animent les groupes d'habitants composteurs.

Enfin, du côté des gros producteurs de déchets organiques (restaurations collectives, supermarchés), la démarche d'information sur la nouvelle réglementation « gros producteurs de biodéchets¹ » engagée fin 2014 s'est accentuée. Près de **200 professionnels** ont été enquêtés permettant d'identifier fin 2015 une trentaine de « gros producteurs » au sens réglementaire du terme.

¹ obligation de tri à la source pour les professionnels générant plus de 10 tonnes/an de biodéchets. Ces déchets devront désormais être recyclés (compostage ou méthanisation).

Consommons autrement : moins de déchets, moins toxiques

LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le travail de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est activement poursuivi en 2015, notamment à travers :

- > la création de 3 nouvelles fiches-cuisine pour décliner les principes de la cuisine zéro-gaspi,
- > des animations ciblées en établissement (entreprises, centres sociaux, foyers),

> l'organisation de la « Semaine du goût zéro-gaspi ». Cet événement a permis d'impliquer 12 partenaires locaux.

Plus de 1300 personnes ont été accueillies sur le stand « ma cuisine zéro-gaspi » au cours de ces événements.

En parallèle, l'Agglo s'est positionnée en accompagnement de projets de communes pour réduire le gaspillage alimentaire au sein des restaurations scolaires. La commune de Saint-Jean-le-Blanc a bénéficié d'un appui méthodologique pour la mise en place de pesées dans 4 restaurants scolaires, d'une formation des agents



périscolaires aux enjeux de la lutte anti-gaspillage et de l'animation d'une conférence ouverte aux habitants.

RÉEMPLOI - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans la filière des textiles usagés, le bilan s'établit à 611 tonnes collectées (+19% par rapport à 2014), avec 29 nouvelles bornes implantées. La commune d'Orléans a, en effet, autorisé le test sur son secteur nord-est, une expérimentation probante tant qualitativement (espaces publics non dégradés) que quantitativement.

La promotion de la filière locale de réemploi des textiles s'est appuyée en 2015 sur le « Défi textile », événementiel tourné cette fois-ci vers les grandes entreprises du territoire. 14 d'entre elles se sont mobilisées dans cette action avec leur personnel (soit 5 500 salariés) pour collecter le maximum de textile inutilisé. En une semaine, plus d'une tonne de vête-

ments a été collectée par deux structures d'insertion : OIE et le Tremplin. Une cagnotte solidaire spécialement constituée pour l'occasion a permis de soutenir financièrement trois associations caritatives.

En matière de réemploi des encombrants, l'appel lancé par l'Agglo aux porteurs de projets de réemploi est arrivé à échéance. Deux structures locales seront soutenues financièrement :

- > la Ressource AAA (recyclerie tous objets),
- > l'association 1TerreAction (réemploi de vélos).

Afin d'élargir la réflexion engagée sur le réemploi, une étude sur l'économie circulaire solidaire a été menée pendant 6 mois. Son but était de mettre en évidence l'intérêt de cette approche pour répondre aux enjeux du territoire en termes :

- > de réduction des déchets pour limiter les impacts environnementaux),
- > d'amélioration des services aux entreprises,
- > de création d'activités nouvelles, elles-mêmes potentiellement créatrices d'emploi d'insertion.



STOP-PUB

La distribution ciblée d'autocollants « Stop-pub » pour réduire le gaspillage de papier sur notre territoire s'est poursuivie grâce à la mobilisation des 21 mairies partenaires, des coachs déchets et de quelques relais (syndics privés et bailleurs notamment).

14 300 autocollants ont été mis à disposition des habitants sur l'année. Le taux d'équipement (pourcentage de boîtes à lettres équipées d'un autocollant) est en hausse significative : 22 % en février 2016 (date de la dernière actualisation) contre 12 % au démarrage de l'action fin 2012.

Le service de suivi de la qualité et les équipes de terrain ont de leur côté fait remonter toutes les anomalies de distribution signalées, permettant ainsi de renforcer les échanges correctifs avec les entreprises émettrices de publicité et les deux principaux distributeurs locaux.



Les actions de sensibilisation

Les actions de prévention s'accompagnent de campagnes de sensibilisation : affichage orienté sur le geste solidaire pour la valorisation des textiles, création d'outils d'animation sur le gaspillage alimentaire.

Et plus globalement, l'ensemble de la politique de gestion des déchets fait l'objet de création de supports distribués en boîtes aux lettres et auprès des communes : information sur les jours de collecte en cas de jours fériés, sur les jours de collecte des objets encombrants, des déchets verts en porte-à-porte ou sur le tri.

Depuis 2010, une équipe d'animateurs « coachs-déchets » œuvre sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser tous les publics (usagers, scolaires, associations, étudiants, entreprises et administrations) avec une répartition de leurs activités (habitat collectif, centre-ville, incivilités, prévention des déchets, apport volontaire et scolaire).

Les actions se déploient également :

- > au quotidien, par l'information des habitants sur les services de collecte, l'accompagnement au tri et la prévention hors domicile, les animations en milieu scolaire, la sensibilisation en habitat collectif, l'amélioration du tri en habitat collectif et la gestion des incivilités,
- > plus ponctuellement, au travers de visites des sites de traitement (usine de traitement des déchets à Saran et déchetteries) et de l'organisation de temps forts.



Les actions programmées en 2015

- > Action de communication sur le tri du verre en habitat collectif dans un secteur test : distribution et affichage dans 8 résidences et sensibilisation en porte-à-porte dans 20 résidences (soit 149 personnes rencontrées).
- > La collecte sélective auprès des activités professionnelles du centre ville (un état des lieux sur la gestion des déchets a été réalisé auprès de 1384 entreprises et commerces du centre-ville et 632 professionnels ont été sensibilisés au tri sélectif).
- > La collecte sélective chez les particuliers (2 semaines de vérification de la qualité du tri dans les bacs des habitants soit 4275 bacs contrôlés et 455 personnes sensibilisées).
- > La collecte sélective en habitat collectif (le tri vérifié dans 425 résidences, mise à jour de l'affichage des consignes de tri dans 99 résidences et 2418 habitants sensibilisés en porte-à-porte).

En réponse aux demandes sur le terrain, 138 stands ou animations en structures ont été réalisés durant l'année et ont permis la sensibilisation directe de 5 687 personnes.



La collecte des déchets verts

Nouveau service de proximité déployé à l'échelle du territoire depuis 2014 suite à une opération test de collecte l'année précédente, la collecte des déchets verts en porte-à-porte dessert un public de personnes âgées de + 75 ans ou à mobilité réduite. Ce service est réalisé par plusieurs structures d'insertion locales, regroupées pour l'occasion.

Le service rencontre un vif succès auprès de la population visée : 3 088 inscrits à fin 2015, soit 28 % de la cible et une progression de plus de 17 %. 473 tonnes (+ 27 %) ont été collectées en sacs ou en fagots, et valorisées sur une plateforme de compostage.



Des déchetteries toujours fortement plébiscitées

Les tonnages apportés par les usagers en déchetterie représentent toujours près de 40 % du total des déchets gérés par l'agglomération. Ils évoluent cependant à la baisse en 2015, en lien direct avec la sécheresse et les quantités en diminution de plus de 3 000 tonnes pour les végétaux. La grande majorité des dépôts est valorisée (seules 250 tonnes finissent en centre d'enfouissement

technique). Le renouvellement du marché d'exploitation en 2014 a été l'occasion de développer de nouvelles filières. Celle sur les meubles (bois, métal, plastique), matelas et sommiers (valorisés via l'éco-organisme agréé Eco-mobilier) permet de détourner plus de 700 tonnes, avec deux déchetteries équipées.

L'année 2015 (juin) voit, en outre, la finalisation des travaux sur le site

nord (1,3 M€ d'investissement) en développant les possibilités de tri, en fluidifiant les accès et en mettant en conformité le site (protection des chutes notamment). Il permet dorénavant également le retrait de compost pour les habitants situés au nord de la Loire (site à Saint-Cyr pour le sud). Ainsi, plus de 160 m³ ont été distribués sur ce site et la progression des cartes retirées s'établit à +24 %.



Les tonnages collectés

Chaque jour, les équipes de l'Agglo et les prestataires désignés par marchés publics mettent leur savoir-faire au service de la collecte des déchets. Celle-ci est organisée par typologie d'habitat pour les déchets

ménagers résiduels et un service hebdomadaire de collecte sélective (en porte-à-porte ou via des dispositifs de proximité comme des points enterrés) permet à chaque habitant de trier.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DMr	71 120	70 029	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359
Déchets sélectifs	15 978	15 656	15 876	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184
Encombrants PAP	1 144	1 413	1 150	992	1 338	1 033	1 341	1 191
Déchets verts							371	473
Textiles usagés							511	611
Déchetteries	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464

Les tonnages traités à l'UTOM

Le traitement des déchets est principalement assuré à l'Utom (Unité de traitement des ordures ménagères) située à Saran. Les déchets y sont valorisés par la production d'énergie électrique (par incinération des déchets ménagers résiduels) et par le recyclage des papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectifs. Certains déchets (verts, textiles, apports issus des déchetteries) disposent de filières propres de valorisation et ne transitent pas par l'Utom.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes incinérées	103 275	105 071	106 471	107 126	112 307	108 034
Tonnes triées	13 762	15 993	15 889	15 910	16 103	16 474
Tonnes mâchefers	23 735	22 431	21 924	22 3030	23 288	22 554



Par ailleurs, l'usine traite les déchets ménagers de deux autres syndicats (Beaugency, Châteauneuf), ainsi que des apports d'entreprises privées.

Les mâchefers issus du process d'incinération sont traités sur place sur une plateforme permettant leur maturation et leur valorisation dans le secteur du BTP.

Les tonnages collectés et traités par l'Utom ont diminué de 4 % en 2015.

Le site de l'Utom a connu en 2015 plusieurs améliorations notables : l'installation effective d'un nouveau dispositif de pesée, la mise en œuvre réglementaire de la détection et de la protection incendie du bâtiment dédié au tri, et des travaux sur le process du centre de tri pour améliorer la qualité du tri et les conditions de travail des agents. L'ensemble a représenté des investissements de l'ordre de 570 k€.

Bien préparer les ajustements 2016 sur les collectes

Les démarches engagées pour ajuster les collectes ont largement mobilisées les équipes de la direction.

Il s'agissait d'engager la passation de nombreux marchés publics : équipements (colonnes aériennes et enterrées), bennes de collecte, travaux de génie civil, acquisitions et distributions de bacs roulants, nouveau marché de collecte.

La conduite du projet a, en outre, exigé de nombreuses démarches de concertation, avec les équipes

de terrain (dialogue social), avec les partenaires (bailleurs et syndic sur l'habitat collectif) et avec l'ensemble des maires afin de bien arrêter les évolutions sur chaque territoire de l'AggLO, et d'établir le nouveau planning hebdomadaire des collectes.

Enfin, l'accompagnement du changement repose, vers l'utilisateur, sur un large plan de communication qui a été validé par le comité de pilotage issu de la commission Gestion des déchets.

REPÈRES

 **505,5**
kg/habitant/an
COLLECTÉ
PAR L'AGGLO
DONT 68,5 KG/HABITANT/AN
DE DÉCHETS SÉLECTIFS SOIT
13,5 % DES DÉCHETS COLLECTÉS

 **205** kg
APPORTÉS/HABITANT/AN
EN DÉCHETTERIE

 **22**
NOUVELLES
BORNES TEXTILES
DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAUTAIRE (**611 TONNES**
COLLECTÉS)



Une année décisive dans l'avancée du chantier de la chambre à sable

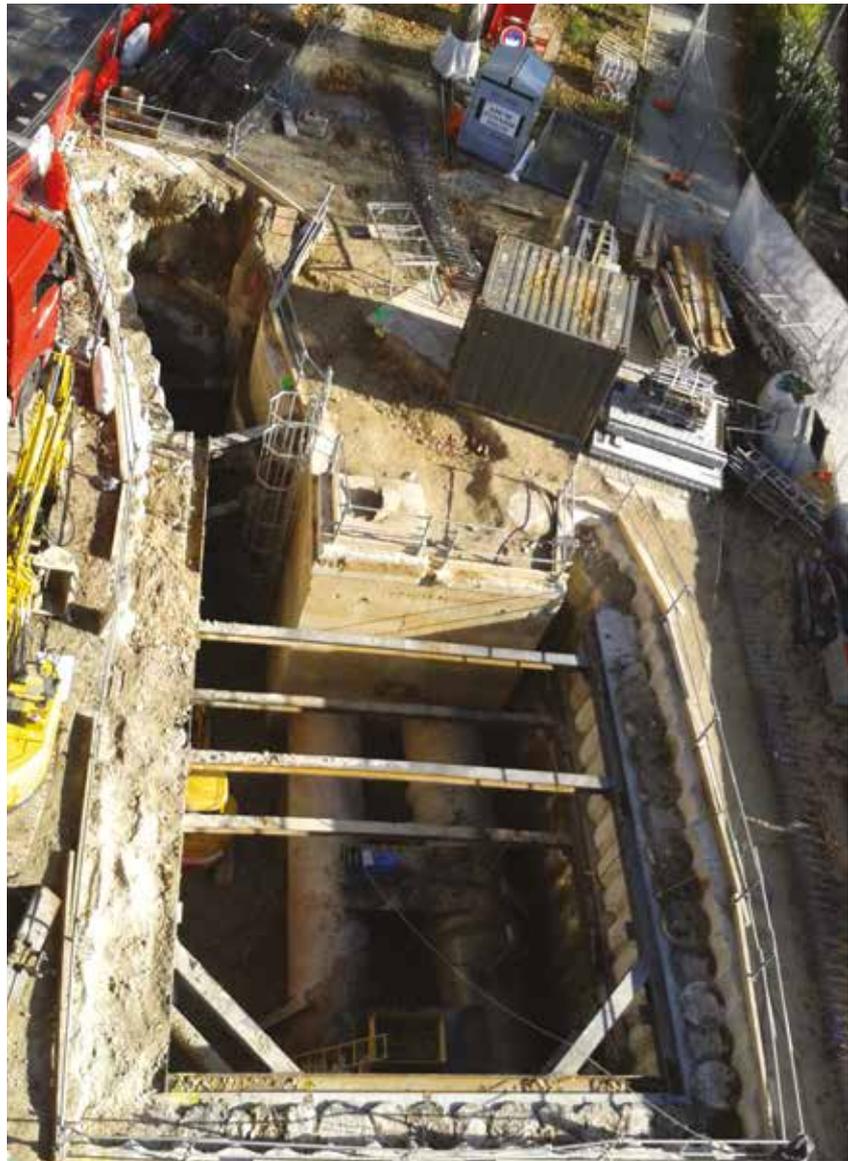
L'année 2015 a été marquée par une avancée décisive des travaux de la phase 1 de la chambre à sable.

La réalisation du gros œuvre a nécessité des sondages du sous-sol jusqu'à 14 mètres de profondeur afin d'installer une paroi de pieux sécants. Ces pieux ont permis de sécuriser le chantier contre les inondations compte tenu de sa proximité avec la Loire. L'autre défi était d'assurer la continuité du service public d'assainissement, c'est-à-dire ne pas

interrompre le flux d'eau pendant les travaux. Opération réussie grâce à la création d'une canalisation de dévoiement des effluents qui sera utilisée régulièrement par les équipes de la direction du Cycle de l'eau, lors des opérations d'entretien du nouvel ouvrage.

Mi 2015, la mise en eau de l'ouvrage principal a permis de réaliser les premiers réglages et tester la qualité de son traitement, notamment sur les flottants et les lingettes.





Comme le prévoyait le programme initial, la fin des interventions lourdes sur la chambre à sable a coïncidé avec le démarrage de travaux connexes :

- > la démolition de l'émissaire en Loire (galerie et partie émergée),
- > la rénovation et de réhabilitation des trois postes de refoulement de la chaîne de transfert des effluents vers la station d'épuration de La Chapelle Saint-Mesmin.

Tout au long de l'année, en partenariat avec la mairie de proximité ouest (Orléans), un lien permanent a été conservé avec les riverains. Ces temps de partage ont pris la forme de lettres d'information, de visites du chantier ou encore de la STEP de l'île Arrault où pourront dorénavant être traités les effluents en cas de saturation des réseaux de la rive nord.



Lancement des deux appels d'offres pour le renouvellement des contrats d'exploitation des STEP et des réseaux

Soucieux de poursuivre la démarche engagée en 2009 pour rationaliser ses contrats d'exploitation des réseaux et des STEP, l'AggLO a lancé, à l'été 2015, deux nouveaux appels d'offres. Ces appels d'offres, un pour l'exploitation de 5 STEP, l'autre pour l'exploitation des réseaux de 10 communes et Orléans Saint-Marceau, se sont structurés autour de 4 axes stratégiques retenus au projet d'agglomération 2014-2020 : technique, historique, organisationnelle et économique.

Les négociations ont été menées fin 2015. Les nouveaux contrats entreront en vigueur au 1^{er} semestre 2016 au plus tard.

LOGIQUE TECHNIQUE

- > Réflexion par bassin de collecte pour synergie technique et responsabilisation de l'exploitant
- > Mutualisation des tâches d'exploitation

LOGIQUE ORGANISATIONNELLE

- > Positionnement de la régie sur le territoire
- > Synergie des exploitants ASN et AEP

LOGIQUE HISTORIQUE

- > Relation politique communes / AggLO
- > Relation contractuelle communes / délégataires

LOGIQUE ÉCONOMIQUE

- > Juste équilibre entre prix du service et qualité des prestations



Une STEP de La Source toujours plus performante

Afin d'optimiser le fonctionnement de la STEP La Source, l'équipe de la direction du Cycle de l'eau en charge de son exploitation a mis en place une nouvelle régulation des équipements dédiés à la production des boues. Ces ajustements ont permis :

- > une diminution de la consommation des réactifs chimiques (-9000 kg annuels de réactif entre 2015 et 2014, soit une diminution de 30 %),
- > une optimisation des consommations d'énergie.



CHIFFRES CLÉS 2015

98,50 %



LE TAUX DE DESSERTE
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS
VAL DE LOIRE



101

VISITES

ORGANISÉES EN 2015, SOIT
2 800 VISITEURS



169

BASSINS
DONT 165 BASSINS
D'EAUX PLUVIALES



277 849

HABITANTS

DESSERVIS PAR UN RÉSEAU
DE COLLECTE DES EAUX USÉES
UNITAIRES OU SÉPARATIFS



100 %

DES BOUES

ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION
ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES
CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION

Coup d'accélérateur dans la programmation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées

Lancée mi-2014, l'actualisation du Schéma directeur des eaux pluviales a permis, en partenariat avec les communes d'affiner la stratégie d'investissement à court et moyen terme de l'AggLO, dans un cadre réglementaire et financier toujours plus contraint.

Sur la base d'une analyse des documents stratégiques existants à l'échelle de l'AggLO (Scot, Plu communales, Schéma de développement économique...) et d'une étude approfondie des principales demandes des acteurs du territoire (communes, usagers, autres collectivités), l'exécutif a entériné l'attribution d'une enveloppe dédiée de 2,5 M€/an sur la durée du mandat.

Cette enveloppe se décline depuis mi-2015, et le vote du conseil de communauté sous la forme d'un programme annuel d'investissements « eaux

pluviales », préparé en lien avec les communes et les services de l'État sur le volet pollution. Elle intègre également un programme de réhabilitation ou de redimensionnement des équipements existants dans le but de préserver les usagers d'inondations par refoulement du réseau.

Au-delà de l'effort particulier réalisé sur l'eau pluviale, l'AggLO poursuit sa politique d'extension et de rénovation de ses réseaux d'eaux usées.

Les sommes allouées aux travaux « eaux usées » sont ventilées entre les interventions lourdes (extension, mise en séparatif, remise en état), les réhabilitations courantes et les extensions ponctuelles. Ces dernières sont le plus souvent le résultat d'une ouverture à l'urbanisation de terrains à proximité des réseaux dans les communes périurbaines.

Principales opérations du programme pluriannuel réalisées en 2015

COMMUNE	LOCALISATION
ORLÉANS	<ul style="list-style-type: none"> > Rue Neuve Tudelle : extension du collecteur d'eaux pluviales > Rue Fosse de Meule : mise en séparatif du réseau assainissement > Rue Honoré-de-Balzac : dévoiement du collecteur d'eaux usées
ST JEAN-LE-BLANC	<ul style="list-style-type: none"> > Rue de l'île de Corse : création d'un collecteur d'eaux usées et blindage ; mise en place du poste de refoulement
ST DENIS-EN-VAL	<ul style="list-style-type: none"> > Rue Neuve et rue des Fontaines : création d'un collecteur d'eaux usées > Rue du Bois des prés : extension du collecteur d'eaux usées > Rue Saint-Denis : reconstruction du collecteur d'eaux pluviales > Passage des Bergères : construction de puits d'infiltration
INGRÉ	<ul style="list-style-type: none"> > Rues de Montpatour et de Darvoy : reprise du réseau sous vide > Rue Frédéric-Chopin : extension du collecteur d'eaux usées





Aménager et embellir le territoire



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

L'élaboration du nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot), document de planification majeur à l'échelle du territoire, est lancée depuis 2014. Ce document fixe les orientations générales d'organisation et d'équilibre du territoire pour les 20 prochaines années, et permet d'aborder les sujets du logement, du développement économique, de l'environnement, des transports..., pour assurer leur cohérence et

construire un projet de territoire.

Une première phase de diagnostic a été réalisée durant l'année 2015. La concertation engagée depuis fin 2014 avec plusieurs collèges : le Conseil de développement, les élus et services des communes, et bien entendu la population de l'ensemble de l'Agglo, a permis d'apporter des perceptions qui ont enrichi le travail statistique traditionnel de diagnostic. La population a été associée de deux façons : un sondage en ligne, d'une part ouvert à toutes les communes de l'aire urbaine d'Orléans, qui permettait de faire des portraits d'utilisation du territoire (lieu de résidence, de travail, d'achats, de loisirs, modes de déplacement et usage du territoire...). 725 ménages ont répondu à ce sondage. Et d'autre part, un atelier citoyen qui a rassem-





blé une cinquantaine de personnes pour un après-midi studieux et un dialogue riche.

Ce diagnostic a pointé le besoin de réaliser des études complémentaires (sur le paysage, les infrastructures et l'économie notamment), nécessaires à la définition du projet de territoire. Elles seront réalisées en 2016, en parallèle de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Partagés avec les pays voisins, porteurs de Scot en cours d'élaboration également, les enjeux ont été affirmés, notamment sur la mobilité. Une étude « Inter-scot » sera engagée en 2016.

Au regard des travaux complémentaires, le planning d'élaboration a été amendé ; le Scot sera finalisé à l'automne 2017, pour une approbation au printemps 2018.

TÊTE NORD DU PONT DE L'EUROPE

Les études se sont poursuivies en 2015 entre la Communauté d'agglomération, et les villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, en vue de la définition d'un scénario de schéma d'infrastructure urbaine, en lien avec les différents projets urbains, et compatible avec l'aménagement futur de la Tangentielle.

Parallèlement, un protocole transactionnel est intervenu entre la Communauté d'agglomération, la ville d'Orléans et la Société d'économie mixte pour le développement orléanais (Semdo) pour la prise en charge des



fouilles archéologiques intervenues en 2008.

Enfin, l'Agglo a signé avec l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) une convention de portage foncier pour l'acquisition d'un ensemble immobilier, bâti, sis 1-3 rue de la Madeleine, à Orléans, et 3 rue Mothiron, à Saint-Jean-de-la-Ruelle.



ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

Développement économique

Inscrite dans l'initiative « French Tech », qui a notamment pour objectif de favoriser l'accélération de la croissance et le rayonnement des start-ups françaises en concentrant les initiatives et les créations d'entreprises dans un incubateur en un lieu-phare, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a acquis pour ce faire auprès de la ville d'Orléans, l'ancien site de l'établissement Famar, situé avenue du Champ de Mars, à Or-

léans, d'une superficie de 38488 m², aujourd'hui réhabilité et dénommé le Lab'O.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi, au cours de l'année 2015, la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération Interives, sur le secteur industriel Dessaux, situé sur les communes de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans. Elle a acquis sur la commune de Fleury-les-Aubrais, par délégation du droit de préemption urbain, une maison d'habitation et plusieurs lots de copropriété.

Infrastructures

L'année 2015 a vu la concrétisation de négociations amiables engagées depuis plusieurs années pour l'acquisition, dans le cadre d'un échange, de 32 484 m² de terrains nécessaires à la poursuite de la réalisation de la liaison RD 2020 - RD 97 sur le territoire des communes de Fleury-les-Aubrais.

Dans le cadre du programme d'action foncière proposé par la Communauté d'agglomération à l'EPFLI « Foncier Cœur de France », l'AggLO a sollicité ce dernier pour procéder à l'acquisition de parcelles de terrain nus d'une surface globale de 16 329 m² environ, propriété de la CCI du Loiret dans la ZAC des

Varannes, sur la commune d'Ingré, pour la réalisation d'une voie parallèle à la RD 2157, dénommée voie de liaison « Pôle 45 – Libération ».

L'EPFLI a également été sollicité pour la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement du Parc de Loire. Il s'agit d'acquérir sur la commune de Saint-Denis-en-Val, 468 298 m² de terrain en nature de terre de remblai et 388 925 m² en nature de terres de culture. Les négociations sont en cours entre l'EPFLI et les différents propriétaires.

Gestion des déchets

Une parcelle de 3 937 m² a été acquise sur le territoire de Chécy afin de permettre l'agrandissement de la déchetterie.

EN MATIÈRE DE CESSIONS

Développement économique

Plusieurs porteurs de projet ont confirmé leur intérêt pour s'implanter sur le parc technologique Orléans-Charbonnière, aménagé et commercialisé directement par la Communauté d'agglomération. C'est ainsi que plusieurs terrains à vocation économique ont été cédés au cours de l'année 2015

La SAS Les Guettes, concessionnaire de la ZAC des Guettes, sur le territoire de la commune d'Ingré, a également commercialisé deux terrains.

INTERIVES



Après le vote du plan-guide de l'opération Interives et des modalités de concertation autour de la ZAC Interives 1 en décembre 2014, l'année 2015 a été consacrée au lancement opérationnel de cette première phase de réalisation. Passer d'un plan-guide présentant les intentions de la collectivité sur les 110 ha du vaste secteur urbain à qualifier, à la concrétisation sur

le terrain des premiers équipements publics et constructions, nécessite un important travail d'étude.

Pour cette opération, le nombre de procédures à mener simultanément est considérable. Aussi, afin de les identifier et les anticiper, l'AggLO travaille en lien étroit avec les services de l'État. Un groupe de travail a été organisé en 2015 dans la perspective d'optimiser les temps administratifs



et réglementaires de l'ensemble de l'opération. Cette dynamique bénéficiera ainsi au territoire en contribuant à rendre plus rapidement opérationnel le projet.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Le transport par câble a franchi une étape décisive avec la désignation, en décembre, d'un maître d'ouvrage délégué, en charge de monter pour l'Agglo les différents cahiers des charges des études de conception et de réalisation de l'ouvrage, ainsi que d'apporter son expertise pour finaliser les choix techniques, administratifs et financiers.

Les études de circulation ont été approfondies, afin de mieux apprécier les aménagements nécessaires à l'accueil des trafics et des mobilités sur la zone et leurs conséquences à une échelle plus large. Leur résultat servira à dimensionner les voiries et carrefours au mieux des contraintes et de l'espace.

Pièce importante de tout aménagement d'envergure, l'étude d'impact

a été lancée. Nourrie de toutes les études techniques précédemment réalisées, elle donnera une photographie du projet Interives sur l'ensemble des thématiques environnementales et permettra d'en apprécier les nombreux effets positifs et d'envisager les dispositions à prendre au titre des mesures compensatoires.

Enfin, le travail sur la maîtrise foncière des espaces s'est soldé par le vote d'un protocole d'accord avec la Chambre de commerce et d'Industrie du Loiret, important propriétaire foncier dans le périmètre de la première ZAC. Cet accord va permettre à l'Agglo de maîtriser le foncier nécessaire à la construction du cœur de quartier dont les programmes seront livrés à l'horizon 2022, tout en laissant à la CCI les emprises nécessaires à la construction de son siège Citévolia.

FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pas de projet sans concertation

Autour du périmètre de la première ZAC Interives, un important travail de concertation a débuté, avec la mise à disposition du public du dossier de concertation de cette ZAC et de registres dans les mairies de Fleury, Orléans nord et au siège de l'Agglo. Une réunion publique s'est également tenue en juin et, en parallèle, une réunion à l'attention des acteurs économiques du site. Au-delà de cette concertation institutionnelle encadrée par la loi, l'organisation d'une visite publique et de 4 ateliers de concertation, en novembre, a été l'occasion d'approfondir 4 thèmes avec les habitants : la qualité résidentielle dans le futur quartier, le développement durable, le transport par câble et les mobilités.

Cette concertation a permis d'enrichir, entre autres, le cahier des charges de conception des espaces publics de la ZAC Interives 1, afin que les 4 équipes de paysagistes et de bureau d'études retenues au conseil de communauté de décembre 2015 pour participer au concours puissent travailler en intégrant les attendus de la population.

Elle a également permis de poser les bases des futures prescriptions architecturales, ou de pointer des besoins d'approfondissement ou de modification dans le plan guide d'ensemble.

Elle se poursuivra tout au long de la vie du projet, avec de nouveaux ateliers, réunions publiques et autres newsletters.

CHIFFRES CLÉS



14 ha
POUR LA ZAC
INTERIVES 1



ENVIRON
250
PARTICIPANTS
À LA RÉUNION
PUBLIQUE SUR
INTERIVES EN JUIN



107
PERSONNES
ONT PARTICIPÉ
AUX ATELIERS EN
NOVEMBRE

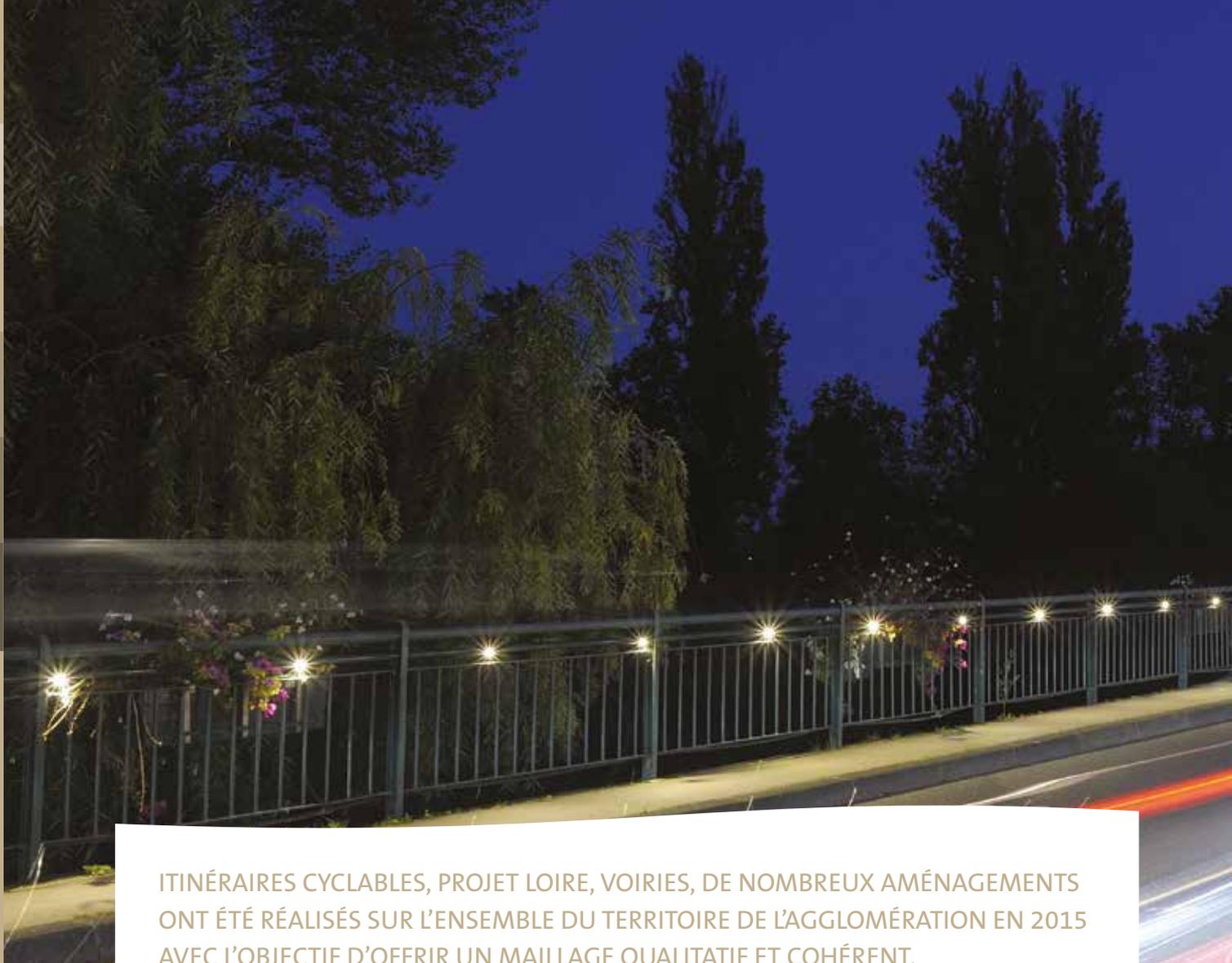


14
CONTRIBUTIONS
ÉCRITES
ONT ÉTÉ CONSIGNÉES
DANS LES REGISTRES
DE LA CONVENTION
MENÉE DANS LE
CADRE DU PROJET
INTERIVES

ET DEMAIN

2016 marquera une étape décisive dans la réalisation des premières opérations du projet Interives. Il est en effet prévu de :

- > voter le dossier de création de la ZAC qui en fixera le périmètre définitif et définira le programme global prévisionnel des constructions,
- > lancer la consultation en vue de la désignation d'un aménageur,
- > désigner le lauréat du concours de conception des espaces publics de la ZAC,
- > lancer le marché de conception-réalisation du transport par câble.



ITINÉRAIRES CYCLABLES, PROJET LOIRE, VOIRIES, DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2015 AVEC L'OBJECTIF D'OFFRIR UN MAILLAGE QUALITATIF ET COHÉRENT.

Des infrastructures routières entretenues et un maillage cyclable cohérent

UNE INTENSIFICATION DU MAILLAGE DES ITINÉRAIRES CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO

Fin 2015, l'AggLO disposait de 428 km de pistes cyclables, dont 8 km déployés dans l'année (5,5 km portés par l'AggLO et 2,5 km par les communes).

Les aménagements portés en 2015 au titre des itinéraires cyclables correspondent à la fois à l'achèvement

du programme initié en 2014 et au programme 2015. On peut en particulier citer les opérations suivantes :

- > RD960 à Chécy,
- > Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- > Les Blossières, à Orléans,
- > La Cornaillière, à Saint-Jean-le-Blanc.







LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

La compétence Espaces publics est une compétence partagée entre l'Agglo et les communes. La définition de l'intérêt communautaire fixe la ligne de partage entre les communes et l'Agglo : les investissements à la charge de l'Agglo concernent la chaussée et les équipements annexes de voirie (signalisation verticale, tricolore, éclairage...) des voies classées d'intérêt communautaire, les ouvrages d'art et la politique cyclable.

Parmi les aménagements importants réalisés en 2015 :

- > travaux liés à la trémie Jean-Zay,
- > aménagement d'une partie de l'avenue Pierre-Mendès-France, à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- > travaux de liaison des RD2020 et RD97,
- > aménagement du giratoire à Ormes.



DÉVELOPPEMENT DU PROJET LOIRE

Dans le cadre du projet « Parc nature Bois de l'île », les travaux de démolition des serres Herbelot à Saint-Denis-en-Val ont été achevés. La coulée verte Loire-Loiret a été poursuivie à Orléans (quartier Saint-Marceau) et à Olivet.

Le projet « sentier des Tourelles » est initié et sera réalisé en 2016 (aménagements paysagers et confortement des berges). Les études de remise en état des perrés des quais d'Orléans, réalisées en 2015, permettront de terminer leur remise en état en 2016.





L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE L'AGGLO

Grâce aux fonds de concours ou directement sous sa maîtrise d'ouvrage, l'AggLO a consacré 740 k€ aux financements des opérations de voiries demandées par les communes membres. Ainsi, en 2015, les communes de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Orléans, Olivet et Ingré ont bénéficié



de ce soutien. Une opération de réfection de trottoirs à La Chapelle-Saint-Mesmin, la rénovation des rues du Maréchal-Leclerc à Chécy, du Cas Rouge à Combleux et Rémi-Boucher-de-Molandon à Chécy ont, par ailleurs, été réalisés sous maîtrise d'ouvrage AggLO.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



14
OPÉRATIONS
D'INFRASTRUCTURE
EN COURS



4
VOIES
COMMUNAUTAIRES
REFAITES



18
OPÉRATIONS
D'AMÉLIORATION
PONCTUELLE
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



11
OPÉRATIONS DE
RÉPARATION
ET/OU
SÉCURISATION SUR
DES OUVRAGES
D'ART



9
OPÉRATIONS SUR
LE PROGRAMME CYCLABLE
DE L'AGGLOMÉRATION



10
ACTIONS MENÉES
DANS LE PROLONGEMENT
DE LA MISSION LOIRE TRAME VERTE



PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT, PRÉVENIR LES RISQUES, SENSIBILISER LA POPULATION SONT LES 3 OBJECTIFS QUE S'EST FIXÉS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE.

Plan de Prévention de l'Atmosphère

Après l'adoption du 2nd plan de prévention de l'atmosphère (PPA) le 5 août 2014, l'année 2015 a été consacrée à la mise en place, par la Dreal, des groupes de travail et du comité de suivi qui vont suivre et évaluer la mise en place des actions du PPA.





Sensibiliser à la prévention de notre cadre de vie

Usage du vélo en ville

Pour la première fois, l'AggLO a accompagné financièrement l'événement Velotour, familial et festif qui invite à découvrir l'agglomération à vélo.



5 420

CYCLISTES

SE SONT RETROUVÉS

DIMANCHE 7 JUIN 2015

SUR LE VELOTOUR

Économie d'énergie :

Dans le cadre de la convention signée avec l'Adil/Espace Info Énergie :

- > mise à disposition de la commune de Boigny-sur-Bionne d'une exposition, en octobre 2015, pour sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et aux éco-gestes,
- > poursuite des actions envers les copropriétés afin de réduire leur consommation d'énergie (23 copropriétés en phase de sensibilisation, 57 copropriétés en phase d'accompagnement sur leurs audits énergétiques et 27 copropriétés en phase travaux).





Mise en place d'un nouveau Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI)

Le Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) a été adopté le 20 janvier 2015. Ce nouveau PPRI est bien plus cohérent et adapté à la gestion et à l'évolution du territoire que le précédent. Il s'est construit autour d'une vraie concertation avec les élus et les urbanistes des communes, ce qui a permis aux communes de mieux comprendre le risque. Le règlement du nouveau PPRI définit clairement par zone, ce qui est autorisé et les prescriptions à respecter. L'objectif est clairement la réduction de la vulnérabilité. Ce nouveau PPRI a été présenté dans l'ensemble des communes inondables de l'agglomération, plus de 600 personnes sont venues aux réunions publiques et ont pu avoir des informations précises sur le niveau de risque et ces conséquences en termes d'urbanisme.

Lancement de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) pour les vals d'Orléans

L'obligation de construire une stratégie locale de gestion du risque d'inondation est issue de la mise en œuvre de la directive inondation dont l'une des conséquences fut de définir un Territoire à risque important (TRI) sur le secteur d'Orléans. Un TRI est un périmètre exposé à des risques d'inondation, sur lequel sont concentrés un grand nombre d'enjeux, notamment des populations, des réseaux publics et des activités économiques. Le TRI du secteur d'Orléans regroupe 29 communes de l'agglomération d'Orléans et du secteur amont autour de Jargeau. Ce sont donc cinq EPCI, accompagnés par l'État, qui doivent concevoir ensemble une stratégie locale de réduction du risque et d'amélioration de la résilience.

SLGRI >



5
EPCI
CONCERNÉES ET
ENGAGÉES



36
COMMUNES



1
ÉTABLISSEMENT
DE BASSIN



70 000
HABITANTS
EN ZONE INONDABLE

Prévention des risques technologiques à Saint-Jean-de-Braye

Les dépôts pétroliers Lorréanais (DPO), à Saint-Jean-de-Braye, sont classés SEVESO seuil haut, en raison des quantités de liquides inflammables stockés.

À ce titre, l'établissement doit faire l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) afin de mettre en place des mesures visant à réduire l'exposition des personnes.

Ce plan doit être arrêté par le Préfet, en juillet 2016. L'Agglo participe activement à ce plan pour le choix des solutions de réduction du risque pour les riverains.

Projet Begood

L'Agglo est partenaire d'un projet européen appelé Begood. Il vise à favoriser le développement de start-ups notamment, par l'ouverture de données publiques dans le domaine de l'environnement. L'Agglo travaille avec des partenaires venant de 5 pays : Great London Authority, Dublin City Council, Glasgow City Council, Ministère de l'environnement et des infrastructures néerlandais, Autorité régionale de l'eau de Delfland, Agence Flamande de l'Environnement, Département du Loiret et un partenaire technique LIST (Luxembourg). Au terme du projet, en 2020, l'open data sera en place et au moins 12 start-ups seront créées et développeront des applicatifs sur la qualité de l'air, la fluidité des transports, la mise en valeur de la biodiversité, etc.



1 DIRECTION « ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES »

INSCRITE AU NOUVEL ORGANIGRAMME MUTUALISÉ VILLE-AGGLO. UNE ÉQUIPE DÉDIÉE EST POSITIONNÉE POUR ASSURER LE PORTAGE DE CES DOSSIERS AVEC DAVANTAGE DE LISIBILITÉ.

ET DEMAIN

- > Définir une gouvernance pour la stratégie de gestion du risque d'inondation.
- > Engager la restauration des digues dans le cadre du plan Loire IV.
- > Déployer un Plan climat air énergie en conformité avec les prescriptions de la Loi sur la transition énergétique adoptée en août 2015.
- > Définir une stratégie biodiversité à l'échelle de l'Agglo, en complément du projet Trame verte et bleue.



- > APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.
- > LE SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT DES ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ PORTÉ PAR L'ADIL : « ACHETER ZEN ».
- > UNE ATTENTION FORTE AUX COPROPRIÉTÉS FRAGILES OU DÉGRADÉES, CONFRONTÉES AU DÉFI DE LA RÉNOVATION THERMIQUE.

[FOCUS]

AIDES À LA PIERRE

2015 dernière année de la deuxième convention de délégation des aides à la pierre.

2498 logements sociaux ont été financés dont 1/3 sur les communes SRU participant ainsi au rééquilibrage de l'offre de logements et 2073 logements privés améliorés sur les 22 communes pour répondre aux besoins de logement.

Habitat

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Le troisième programme local de l'habitat a été approuvé le 19 novembre 2015, aboutissement de trois années de réflexion et concertation pour élaborer la déclinaison stratégique et opérationnelle de la politique habitat communautaire.

Démarré en 2013 par un diagnostic socio économique et un état des lieux des marchés de l'habitat réalisé par l'agence d'urbanisme, son élaboration a mobilisé élus, communes

et acteurs de l'habitat à l'occasion de séminaires, ateliers de concertation et réunions politiques d'arbitrage.

Croisant les enjeux économiques et sociaux, le programme retenu s'inscrit dans une recherche de synergie avec les autres politiques structurantes de l'agglomération telles que les infrastructures (routières et de réseaux), les déplacements, l'emploi et la cohésion sociale.



ET DEMAIN

- > Mettre en œuvre, avec les 22 communes, les 31 actions regroupées en 9 thématiques, de l'emploi au foncier. Certaines actions ont démarré telles que l'accompagnement des accédants à la propriété par l'Adil pour un choix raisonné. « Acheter Zen ».
- > Décliner dans les 22 fiches communales les objectifs de production de logements (y compris sociaux).
- > Construire 9 000 logements sur les 6 années à venir 2016-2021, dont 2 317 logements sociaux.
- > Réaliser un diagnostic de l'habitat privé pour préciser la localisation et les thématiques des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

REPÈRES



405

NOUVEAUX LOGEMENTS
SOCIAUX FINANCÉS

1 125 000 €

DE CRÉDITS COMMUNAUTAIRES
MOBILISÉS

DONT 141 000 €

POUR LA RECONSTITUTION DE
LOGEMENTS DÉMOLIS DANS
LES 3 QUARTIERS ANRU

ET 679 000 €

DE CRÉDITS DÉLÉGUÉS PAR L'ÉTAT
DÉDIÉS AU LOGEMENT SOCIAL



440

LOGEMENTS PRIVÉS
AMÉLIORÉS

206 540 €

DE CRÉDITS COMMUNAUTAIRES
MOBILISÉS ET

4 100 000 €

DE CRÉDITS ANAH



une quarantaine

DE RÉUNIONS ORGANISÉES

POUR ÉLABORER LE PLAN LOCAL
DE L'HABITAT, ALLANT DE LA
RÉUNION DES 22 MAIRES, DES
TRAVAUX D'ÉLABORATION AVEC
LES ACTEURS DE L'HABITAT,
À LA PRÉSENTATION DU PLH
PAR LA VICE-PRÉSIDENTE À
L'HABITAT DANS LES 22 CONSEILS
MUNICIPAUX ET AUX 6 PREMIERS
ATELIERS TECHNIQUES MENSUELS
INITIÉS DÈS 2015

FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois orientations du PLH répondent à des enjeux liés au développement durable, tant économique pour le développement de l'emploi local et solidaire que pour l'environnement, au niveau de la performance énergétique des logements neufs et réhabilitation des anciens, pour le parc privé et le parc public.

L'AggLO agit ainsi pour la construction de logements publics performants et aide les propriétaires privés pour l'amélioration de leur logement. Enfin, à travers son soutien aux associations pour le logement, elle contribue aussi beaucoup plus largement à l'amélioration de l'accès à l'habitat pour tous.



Engagement d'un contrat de ville

L'objectif principal de 2015 a consisté à préparer avec les 32 signataires le contenu de ce nouveau contrat de ville signé le 17 décembre 2015.

La démarche voulue beaucoup plus partenariale a associé de nombreux porteurs de projets et plusieurs dizaines d'associations et de services de l'État, des communes, des Conseils régional et départemental, de la Caisse d'allocations familiales, des bailleurs sociaux, à l'écriture et la définition d'environ soixante-dix objectifs sur les champs de la prévention et du lien social, du renouvellement urbain, de la gestion urbaine de proximité, de l'emploi, de la citoyenneté et de la réussite éducative.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Ce travail n'a pas empêché la direction de projet d'instruire une nouvelle programmation dans un mode différent des années précédentes en incitant beaucoup plus les porteurs de projet à travailler ensemble, et de se déployer le plus possible sur tous les quartiers, en particulier les nouveaux comme Dauphine et les quartiers étendus comme la Dalle de La Source.

Parmi toutes ces actions, la coordination des communes autour du décrochage scolaire, de la mise en œuvre d'actions de prévention, de réussite éducative et de valorisation du rôle des parents, constitue un axe fort de travail collectif.

En parallèle, en application de la loi de février 2014 sur la participation des habitants à la construction du contrat de ville, les 4 communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-la-Ruelle se sont engagées de concert dans la mise en œuvre dans chaque quartier, d'un conseil citoyen. Ces derniers sont composés d'une trentaine de membres dont une

vingtaine d'habitants, les amenant progressivement plus au cœur des décisions qui les concernent.

ET DEMAIN

Il s'agit de finaliser tous les programmes de renouvellement urbain envisagés dans le contrat de ville à l'Argonne, La Source, les 3 Fontaines, les Chaises... et de mettre en concordance les programmes d'entretien, de gestion de proximité de ces différents secteurs de l'agglomération.

Le rôle des bailleurs sociaux dans le contrat de ville est appelé aussi à prendre une place encore plus forte dans les actions d'accompagnement social et de gestion de proximité à travers la mise en œuvre des conventions d'abattement de taxe foncière sur le bâti.

DEVEZ CONSEILLERS CITOYENS
PRENEZ LA PAROLE, PROPOSEZ DES ACTIONS
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE !
Qui mieux que vous connaît votre quartier !

LIBERTÉ ÉGALITÉ LAÏCITÉ NEUTRALITÉ
PARITÉ CITOYENNETÉ CO-CONSTRUCTION

Le conseil de ville est composé de représentants de tous les quartiers du territoire.
"Argonne, Ébouleux, Dauphine, La Source"

SOYEZ CANDIDAT POUR FAIRE PARTIE D'UN CONSEIL CITOYEN.
RUE DE LA SOURCE, 11 - 45000 ST-JEAN-DE-BRAYE - 02 39 02 02 02 - www.agglo-orleans.fr

www.oreans.fr #OrleansetsonAggLO



REPÈRES



LA PROGRAMMATION
2015 A CONCERNÉ

68
PROJETS

(DONT 41 SONT COMPLÈTEMENT
NOUVEAUX ET NÉS DES
NOUVEAUX OBJECTIFS DU
CONTRAT DE VILLE, SOIT 60 %).

L'ENVELOPPE TOTALE A MOBILISÉ

2 531 000 €

AVEC UN SOUTIEN
DES CRÉDITS EXCEPTIONNELS
DE L'ÉTAT (587 977 €),
DES 4 COMMUNES CONCERNÉES
ET DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION (578 794 €).

42 PORTEURS

DE PROJETS DIFFÉRENTS
ENGAGÉS SUR LES 10 QUARTIERS
PRIORITAIRES QUI REPRÉSENTENT
EUX 10 % DE LA POPULATION DE
L'AGGLOMÉRATION.



10
CONSEILS
CITOYENS
D'UNE

TRENTAINE DE
MEMBRES DONT UNE VINGTAINE
D'HABITANTS PARMI LESQUELS
CERTAINS TIRÉS AU SORT SUR
LES LISTES ÉLECTORALES POUR
PARTICIPER AU SUIVI DE CETTE
POLITIQUE À TRAVERS
LA REPRÉSENTATION AUX COMITÉS
DE PILOTAGE ET GROUPES
D'ÉLABORATION DE PROJETS
DU CONTRAT DE VILLE.

Les gens du voyage

Objectif 1

La mission « gens du voyage » a pour principal objectif l'accueil des populations itinérantes sur les 5 aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération orléanaise. Cette mission tend à rendre possible le vivre ensemble entre les familles qui résident sur les aires d'accueil en mettant en place des actions d'animation et de médiation.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Afin d'améliorer la qualité d'accueil sur nos aires en 2015, deux types de travaux ont été initiés :

> les réalisations en régie :

- Pose de clôture séparative entre les logements construits à la lisière de l'aire d'accueil et l'aire d'accueil elle-même.
- Amélioration des sanitaires de l'aire de La Source.

> en externe : l'agrandissement du garage situé à l'entrée de l'aire de La Source.

REPÈRES



AU MOINS

40 000 €

D'ÉCONOMISÉS

GRÂCE AUX RÉALISATIONS
EN RÉGIE

ET DEMAIN

- > Favoriser la polyvalence et les réalisations en régie.
- > Maintenir le niveau du dialogue et la qualité des relations avec la population accueillie par l'amélioration et l'entretien des équipements.





L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE INTÉGRATION PLUS FORTE ENTRE L'AGGLO ET LA VILLE D'ORLÉANS AVEC UN RAPPROCHEMENT DES FONCTIONS D'APPUI ET DE RESSOURCES, ET LA CONSTRUCTION D'UN ORGANIGRAMME COMMUN MUTUALISÉ. IL EST COMPOSÉ DE 5 DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DE 25 DIRECTIONS CHARGÉES DE PORTER ET DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE MANDAT DE LA VILLE ET LE PROJET D'AGGLO.

Réussir la mutualisation

L'année 2015 a été consacrée en partie à construire et mettre en œuvre la nouvelle organisation mutualisée. La direction des Relations humaines a accompagné les directions dans l'élaboration de leur projet de direction pour définir, sur la base de ce nouveau périmètre, l'organisation adaptée à leurs missions.

Dans ce nouveau contexte, le co-pilotage de la masse salariale a été amorcée avec les directions dans un souci de responsabilisation des directeurs et de partage de la fonction ressources humaines.

AMÉLIORATION CONTINUE DU DIALOGUE SOCIAL

À la suite des élections professionnelles organisées en décembre 2014, les instances paritaires ont été renouvelées en 2015. Un nouveau protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux a été signé avec les organisations syndicales représentatives de l'Agglo (CFDT et CGT) pour une durée de 4 ans.



ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET FAVORISER LEUR MAINTIEN DANS L'EMPLOI

La politique d'emploi s'est concentrée sur les agents en poste. En effet, l'accent a été mis sur le développement des compétences des agents. Les recrutements ont été réalisés majoritairement par le biais de la mobilité interne afin de pourvoir les postes vacants dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

Attractive et motivante pour les agents, cette forte mobilité interne nécessite d'adapter en permanence les compétences aux besoins des services. Ceci permet également le développement des parcours professionnels des agents.

Dans ce contexte, la politique de formation joue un rôle majeur. Elle doit permettre l'adéquation des besoins et des compétences pour mener à bien les projets du mandat. C'est pourquoi les accompagnements individuels à la construction de plans de formation personnalisés ont été développés. Cette forte politique de formation a permis près de 4800 départs en formation en 2015 pour la mairie d'Orléans et l'Agglo : formations liées

au métier, accompagnement à l'évolution de carrière ou encore formations ou coaching de développement personnel.

Développement des carrières

En prolongement de la réforme de 2014, une 2^{ème} revalorisation des indices des échelles de catégorie C, ainsi que du premier grade de catégorie B, est intervenue au 1^{er} janvier 2015.

Par ailleurs, le taux de promotion de 32 % a permis un déroulement de carrière pour 33 agents sur 104 remplissant les conditions d'avancement de grade. Ce taux, en dépit d'un contexte contraint, leur ouvre de nouvelles perspectives professionnelles.

Concernant la promotion interne largement encadrée par des contingents réglementaires, il convient de noter qu'au regard des possibilités d'ouverture de poste permises par les quotas et l'adéquation poste/grade, 4 agents sur 30 promouvables ont obtenu une promotion interne soit 13,3 %.



REPÈRES



44 141

HEURES DE FORMATION
SOIT 6 305 JOURS (BASE 7H)



13

COMITÉS TECHNIQUES



4

DOSSIERS

TRANSMIS EN COMMISSION
DE RÉFORME : RECONNAISSANCE
D'IMPUTABILITÉ (ACCIDENTS ET
MALADIES PROFESSIONNELLES),
ALLOCATIONS TEMPORAIRES
D'INVALIDITÉ, RETRAITE INVALIDITÉ

5

DEMANDES

LIÉES À DES VALIDATIONS
DE SERVICE TRAITÉES

ACCOMPAGNER LES SERVICES DANS LA RÉUSSITE DE LEURS PROJETS

L'année 2015 a été marquée par des changements organisationnels. Pour favoriser la réussite des projets de service mais aussi du projet politique, des actions d'accompagnements collectifs ont été menées.

Ainsi, chaque direction s'est vue accompagnée par des plans de formation adaptés à leurs besoins propres, en lien avec les métiers ou les évolutions structurelles.

Des actions de développement collectif et transversal entre services ont également été proposées sur des thématiques telles que l'accueil des usagers, les outils numériques ou la prévention des risques.

Au total, 224 actions de formation collectives mairie d'Orléans - AggLO ont été organisées. Il est à noter l'organisation de la première semaine du numérique avec 19 formations et conférences proposées, qui ont intéressé 594 agents.

Pour optimiser l'adaptation des formations aux besoins des services, le plan de formation 2016-2017 a été construit en associant l'ensemble des agents. Ainsi des rencontres participatives ont été organisées, en 2015, avec les agents de chaque direction pour recenser les besoins.

OFFRIR UNE ACTION SOCIALE RÉPONDANT MIEUX AUX ATTENTES DES AGENTS

En matière de politique d'action sociale, les deux collectivités versent une participation au COS (Comité des œuvres sociales) qui permet d'offrir des prestations (arbre de Noël, médailles, aides exceptionnelles...), ainsi qu'au CNAS (Comité national d'action sociale), qui lui,

offre des prestations aux agents (offres de loisirs, vacances, aides à la famille...). Des participations sont aussi versées pour la restauration, les transports, la santé et la prévoyance. Une réflexion est lancée pour harmoniser le dispositif d'action sociale entre les deux collectivités.





GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

En matière de prévention et de sécurité, la démarche d'évaluation des risques professionnels fait l'objet d'un programme annuel de prévention, présentée chaque année en CHSCT. Il décline les différentes actions, conformément au document unique et rapport ACFI, une démarche complétée par le rapport annuel santé et sécurité et conditions de travail (RAST)

De plus, une attention particulière continue d'être portée sur les formations consacrées à l'hygiène et à la sécurité : habilitations électriques, formations SST, gestes et posture, bruits...

Des modes opératoires et procédures ont été revisités pour parvenir à une harmonisation entre la ville d'Orléans et l'Agglo.

Le réseau des assistants de prévention s'est développé pour s'étendre au nouveau périmètre que représentent

les 25 directions des 2 collectivités. Aujourd'hui, 13 assistants de prévention, représentant 1,5 ETP, composent une équipe permettant un relais de prévention de terrain. Ce dispositif permet la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la prévention et de la sécurisation des sites, ainsi que l'accompagnement des actions d'aménagement de poste, visant au maintien dans l'emploi d'agents ayant des restrictions médicales.

Le CHSCT a poursuivi ses travaux, et des modes opératoires liés à la sécurité ont été mis en place et diffusés.

La démarche de prévention des risques psychosociaux a été initiée pour les deux collectivités, sur la base d'un diagnostic. Cette démarche est prioritaire dans une politique de prévention des risques professionnels et elle s'inscrit dans une politique globale de qualité de vie au travail.

[FOCUS]

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du protocole d'accord sur les droits syndicaux, l'année 2015 a été l'occasion de mettre à disposition des représentants du personnel des tablettes « surface Pro » pour développer la consultation dématérialisée des rapports présentés au sein des instances paritaires.



EN 2015, LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION S'EST ATTACHÉE, ELLE AUSSI, À PRÉPARER LE SCHÉMA DE MUTUALISATION ET D'ACCOMPAGNER SES DIRECTIONS DANS LEUR MUTATION TECHNOLOGIQUE.

Modernité et performance au service du public

La direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation assure la gestion des infrastructures réseau, système et télécom, le développement des applications métiers et la gestion du poste de travail ainsi que les équipements d'impression de

proximité hors atelier numérique. Cette nouvelle organisation, qui n'est pas figée étant donné sa vocation « communautaire », doit répondre aux objectifs du projet d'agglomération, des feuilles de route et du schéma de mutualisation.





ACTIONS RÉALISÉES EN 2015

Organiser la direction

Année de construction et de mise en œuvre d'une nouvelle organisation mutualisée, la direction des Systèmes d'information s'est recentrée sur ses activités fondamentales, à savoir le développement des infrastructures, des besoins métiers avec les études et applications et le maintien opérationnel des équipements via le centre de services. L'organisation mise en œuvre s'appuie sur 19 agents chargés d'accompagner les directions dans leur mutation technologique avec l'esprit de service.

Consolider le socle du système d'information

Le pilotage et l'optimisation du système d'informations (SI) sont permanents, ceci afin de fournir un taux de disponibilité maximum de l'infrastructure au bénéfice des agents utilisateurs et donc du service public. Les évolutions des systèmes d'exploitation et les mises à jour de nouvelles versions garantissent la robustesse du SI. Le renforcement de l'infrastructure informatique reste essentiel compte tenu des enjeux de mutualisation avec l'AggLO et les autres communes.

L'année 2015 a été l'occasion, outre d'acquérir de nouveaux serveurs, de simplifier, fédérer, rationaliser et sécuriser les équipements répartis entre la ville d'Orléans et l'AggLO. De nouvelles arborescences bureautiques mutualisées, de nouvelles adresses électroniques communes, le déploiement de l'intranet Ville/AggLO, sont des exemples réussis de convergence pour favoriser l'émergence de la « 3^{ème} culture ».

Cela concerne également les réseaux informatiques qui sont dorénavant plus intégrés, avec le déploiement du WiFi interne dans les salles de réunion, permettant ainsi une continuité de l'activité au bénéfice des agents.

La direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation a poursuivi et finalisé la modernisation des postes de travail avec la migration totale du parc informatique vers Windows7 et MS Office 2010. Associées à un processus de renouvellement programmé des postes de travail, ces deux actions ont contribué à doter les agents de matériels plus performants et adaptés à leur tâche du quotidien.



REPÈRES



PARC INFORMATIQUE

639

POSTES
Y COMPRIS CFA



182

SERVEURS



CAPACITÉ DE STOCKAGE

81 To

UTILES



50

ÉQUIPEMENTS
D'IMPRESSION



220

COMMUTEURS
RÉSEAU



2 422

DOSSIERS
ASSISTANCE UTILISATEURS



Développer les synergies avec les communes

Le rapprochement des systèmes d'information entre l'Agglo et la ville d'Orléans est étendu dorénavant aux communes qui souhaitent partager leurs données. Ainsi, les communes d'Olivet et de Fleury-les-Aubrais ont été raccordées au réseau informatique de la Communauté d'agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de logiciels métiers. Cela préfigure la mise en œuvre de la future plateforme des biens partagés.

De nombreuses rencontres ont été organisées auprès de chaque commune pour expliquer la démarche de mutualisation de la fonction informatique à la fois sur les aspects réseaux, logiciels et organisationnels. Cette initiative a contribué à l'élaboration du schéma de mutualisation

qui s'est traduit par un intérêt particulier du domaine informatique.

Le projet de réseau communautaire permettant à chaque commune de s'interconnecter au réseau de l'Agglo a été initié en fin d'année par le lancement d'un appel d'offres et avec une perspective de mise en œuvre au second trimestre 2016.

Le développement d'applications n'a pas été conséquent en 2015 en raison de la réorganisation des services conduisant à un report de la plupart des projets. Néanmoins, le processus de mutualisation a initié les premières réflexions sur les outils transversaux redondants à standardiser (gestion des actes, gestion du courrier, gestion des ressources humaines...). Pour les directions métiers, les principales opérations ont



consisté à étendre les équipements de géolocalisation, développer des interfaces dans le cadre des DT-DICT, renouveler le système d'information géographique et démarrer une collaboration avec le Conseil départemental du Loiret sur le futur système d'information de gestion des bibliothèques.

Poursuivre les processus de dématérialisation et d'e-administration

La dématérialisation est un processus largement engagé par la collectivité. Concernant la gestion financière, la dématérialisation des factures et des bons de commande est généralisée à l'ensemble des services. La dématérialisation de la chaîne comptable (incluant les pièces jointes : factures, bulletins de paie, marchés, etc.) sur la

base du nouveau protocole d'échange avec la trésorerie (PES V2) est effective. La dématérialisation complète du flux documentaire est dorénavant possible, avec l'utilisation du parapheur électronique. Cet outil est déployé à l'ensemble des agents de la collectivité et des élus concernés, avec des signatures basées sur des certificats électroniques. La dématérialisation des factures s'est étendue également au traitement amont avec la numérisation des documents et intégration automatique dans le système d'information finances en attendant le projet de facturation électronique obligatoire qui doit débuter dès 2017.

L'étude pour la mise en place d'une gestion électronique de documents s'est poursuivie en investiguant sur des solutions « Open Source ». Cette brique est essentielle dans le proces-

sus de dématérialisation et du cycle de vie du document, et renvoie aux obligations d'archivage et de valeur probante qui devront être traitées dans le futur schéma directeur.

ET DEMAIN

- > Tendre vers une DSI à vocation intercommunale (Saint-Pryvé Saint Mesmin / Olivet) et autres communes
- > Mettre en œuvre le réseau communautaire
- > Élaborer le schéma directeur des SI
- > Viser la Performance

Les assemblées et les marchés en 2015

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au 31 décembre 2015

COMMUNES	NB	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
BOIGNY-SUR-BIONNE	2	M. BERNIER Jean-Michel	Mme CROSNIER Marie-Odile
BOU	1	Mme WOJCIK Nicole (MAIRE)	M. BUREL Christophe (SUPPLÉANT)
CHANTEAU	2	M. VIÉ Jannick (MAIRE)	Mme DUPRÉ Nadine
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	3	M. BONNEAU Nicolas (MAIRE) Mme BARTHE-CHENEAU Valérie	M. BOUTIGNY Christian
CHÉCY	3	M. VALLIES Jean-Vincent (MAIRE) Mme BAULINET Virginie	M. RABILLARD Rémy
COMBLEUX	1	Mme MASSON Marie-Claire (1 ^{er} ADJOINT)	M. SIMON Denis (SUPPLÉANT)
FLEURY-LES-AUBRAIS	6	Mme LINGUET Marie-Agnès (MAIRE) Mme LOISEAU Sophie M. DESORMEAU Philippe	Mme LEPROUX-VAUZELLE Fabienne Mme CANETTE Carole M. DOMINGUES Anthony
INGRÉ	3	M. DUMAS Christian (MAIRE) Mme MAIGNAN Catherine	M. GOUGEON Philippe
MARDIÉ	2	M. THOMAS Christian (MAIRE)	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine
MARIGNY-LES-USAGES	2	M. ARCHENAUULT Éric (MAIRE)	Mme GRIVÉ Claude
OLIVET	6	M. SCHLESINGER Matthieu (MAIRE) Mme PALANT Sophie M. Hugues SAURY	Mme d'ILLIERS Fabienne M. BELOUET Philippe M. SONCY Horace
ORLÉANS	34	M. CARRE Olivier (MAIRE) M. GROUARD Serge Mme ODUNLAMI Béatrice M. LEMAIGNEN Charles-Éric Mme SAUVEGRAIN Muriel M. MONTILLOT Florent Mme ARSAC Martine M. LAGARDE François M. RENAULT Thomas Mme HOSRI Martine M. MARTIN Michel Mme GRIVOT Martine M. SANKHON Soufiane Mme CARRÉ Florence Mme LECLERC Alexandrine M. BAILLON Yann Mme DESCHAMPS Chantal	Mme ANTON Stéphanie M. LELOUP Philippe Mme CHERADAME Muriel M. FOUSSIER François M. PEZET Philippe Mme BARRUEL Béatrice Mme DIABIRA Niamé Mme de QUATREBARBES Aude M. BARBIER Philippe M. POISSON Jean-Luc Mme LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne M. BRARD Michel Mme ET TOUMI Hayette M. GRAND Jean-Philippe M. LECOQ Philippe Mme FOURCADE Arlette M. RICOUD Michel
ORMES	2	M. TOUCHARD Alain (MAIRE)	Mme GENET Jeanne
SAINT-CYR-EN-VAL	2	M. BRAUX Christian (MAIRE)	Mme SOREAU Evelyne
SAINT-DENIS-EN-VAL	3	M. MARTINET Jacques (MAIRE) Mme LUBET Marie-Philippe	M. RICHARD Jérôme
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	2	M. PINAULT Patrick (MAIRE)	Mme FRANÇOIS Valérie
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	5	M. THIBERGE David (MAIRE) M. MALINVERNO Bruno Mme MARTIN-CHABBERT Colette	Mme JALLET Brigitte M. DELPORTE Michel
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	5	M. CHAILLOU Christophe (MAIRE) Mme DESNOUES Véronique M. VILLARET Marceau	Mme CHARTON Annie M. LAVAL Pascal
SAINT-JEAN-LE-BLANC	3	M. BOIS Christian (MAIRE) Mme CHEVRIER Murielle	Mme GRIVOTET Françoise
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN	2	M. COUSIN Thierry (MAIRE)	Mme MORIO Chantal
SARAN	4	Mme HAUTIN Maryvonne (MAIRE) M. FROMENTIN Christian	Mme DUBOIS Sylvie M. LHOMME Laurent
SEMOY	2	M. BAUDE Laurent (MAIRE)	Mme LIPIRA Pascale
TOTAL	95		

Le bureau de l'Agglo

Élu lors de la séance d'installation du conseil de communauté, le bureau est composé du président, de 15 vice-présidents et de 13 autres membres.

En 2015 une modification est intervenue dans la composition du bureau. Suite à la démission de Hugues Saury de ses fonctions de vice-président de la Communauté d'agglomération, le conseil de communauté a élu, le 24 septembre 2015, Matthieu Schlesinger nouveau troisième vice-président.



PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENTS

Président : Charles-Éric Lemaigen, conseiller municipal délégué d'Orléans

1^{er} vice-président - Grands projets économiques, grandes entreprises, numérique et innovation : Olivier Carré, maire d'Orléans

2^e vice-président – Habitat, logement y compris le programme local de l'habitat, politique de la ville, projet Interrives, centre funéraire des ifs, et mise en place de la nouvelle gouvernance de la Communauté d'agglomération en lien avec la commune de Fleury-les-Aubrais : Marie-Agnès Linguet, maire de Fleury-les-Aubrais

3^e vice-président - Planification, aménagement urbain, coordination et évaluation des schémas d'aménagement, opérations d'aménagement, politique foncière et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Olivet : Matthieu Schlesinger, maire d'Olivet

4^e vice-président - Aménagement économique et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Denis-en-Val : Jacques Martinet, maire de Saint-Denis-en-Val

5^e vice-président - Finances, moyens généraux et assurances : Michel Martin, maire-adjoint d'Orléans

6^e vice-président - Agriculture péri-urbaine et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-le-Blanc : Christian Bois, maire de Saint-Jean-le-Blanc

7^e vice-président - Gestion des déchets et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : Thierry Cousin, maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

8^e vice-président - Emploi : Philippe Leloup, conseiller municipal délégué d'Orléans

9^e vice-président - Infrastructures, coordination des travaux sur l'espace public, zones d'activités du secteur Nord-Ouest, politique cyclable et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Ormes : Alain Touchard, maire d'Ormes

10^e vice-président - Ressources humaines : Muriel Sauvegrain, premier maire-adjoint d'Orléans

11^e vice-président - Développement durable, qualité de l'eau, qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, risques, zones d'activités Sud et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville Saint-Cyr-en-Val : Christian Braux, maire de Saint-Cyr-en-Val

12^e vice-président - Mobilité : François Lagarde, conseiller municipal délégué d'Orléans

13^e vice-président – Assainissement et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Mardié : Christian Thomas, maire de Mardié

14^e vice-président - Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, zones d'activités Nord-Est et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Marigny-les-Usages : Éric Archenaud, maire de Marigny-les-Usages

15^e vice-président - Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologie : Béatrice Barruel, conseillère municipale déléguée d'Orléans.

LES MEMBRES DU BUREAU

1^{er} membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Orléans : Serge Grouard, adjoint au maire d'Orléans

2^e membre du bureau délégué aux marchés publics, au CFA et à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : Patrick Pinault, maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

3^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Boigny-sur-Bionne : Jean-Michel Bernier, conseiller municipal de Boigny-sur-Bionne

4^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-de-Braye : Bruno Malinverno, adjoint au maire de Saint-Jean-de-Braye

5^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle : Christophe Chaillou, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle

6^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saran : Maryvonne Hautin, maire de Saran

7^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin : Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin

8^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chécy : Jean-Vincent Valliès, maire de Chécy

9^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Ingré : Christian Dumas, maire d'Ingré

10^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Semoy : Laurent Baude, maire de Semoy

11^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chanteau : Jannick Vié, maire de Chanteau

12^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Bou : Nicole Wojcik, maire de Bou

13^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Combleux : Marie-Claire Masson, premier adjoint au maire de Combleux

Le bureau s'est vu déléguer par le conseil de communauté un certain nombre d'attributions sur lesquelles il délibère.

Les commissions thématiques

Par délibération du 25 septembre 2015, le conseil de communauté a décidé de scinder la commission « villes et territoires durables » en deux commissions :

- > une commission « territoires durables »,
- > une commission Ville et habitat.

Ce sont donc 12 commissions thématiques qui, outre la conférence des maires, instruisent les questions soumises à délibérations du conseil de communauté :

COMMISSION
**GRANDS PROJETS
ÉCONOMIQUES-GRANDES
ENTREPRISES-INNOVATION**

COMMISSION
**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RECHERCHE – TRANSFERTS
DE TECHNOLOGIE**

COMMISSION
**AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIQUE**

COMMISSION
EMPLOI

COMMISSION
TERRITOIRES DURABLES

COMMISSION
VILLE ET HABITAT

COMMISSION
INFRASTRUCTURES

COMMISSION
ASSAINISSEMENT

COMMISSION
MOBILITÉ

COMMISSION
GESTION DES DÉCHETS

COMMISSION
**FINANCES ET MOYENS
GÉNÉRAUX**

COMMISSION
RESSOURCES HUMAINES

Le pôle « assemblées » en quelques chiffres



LE CONSEIL
DE COMMUNAUTÉ
S'EST RÉUNI

11 fois

LE BUREAU
S'EST RÉUNI

11 fois

LA CONFÉRENCE
DES MAIRES
S'EST RÉUNIE

12 fois



NOMBRE D'HEURES
DE RÉUNION :

> ENVIRON
30 heures
POUR LE CONSEIL

> **3** heures
POUR LE BUREAU

> **16** heures
POUR LA CONFÉRENCE
DES MAIRES



NOMBRE D'ACTES ADOPTÉS
ET TÉLÉTRANSMIS :

> LE BUREAU A VOTÉ
83 délibérations

> LE CONSEIL A VOTÉ
449 délibérations

LE PRÉSIDENT A PRIS
428 décisions

101 arrêtés
(HORS RESSOURCES HUMAINES).

La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est un maillon essentiel de la chaîne de réalisation des projets de la Communauté d'agglomération.

Composée du président qui en est le président de droit mais qui a délégué la présidence à Patrick Pinault pour le nouveau mandat, la commission comprend, en outre, cinq membres titulaires élus par le conseil de communauté et des membres suppléants appelés à remplacer les titulaires en cas d'empêchement de ceux-ci.

Son rôle et son fonctionnement sont régis par le code des marchés publics. Celle-ci attribue les marchés faisant l'objet d'une procédure formalisée et émet un avis sur la passation des avenants supérieurs à 5 %.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a également choisi de soumettre à son avis l'attribution des marchés à procédure adaptée dont le montant estimé est supérieur à 90 000 € HT.

Dématérialisation et marchés publics

317
MARCHÉS
POUR UN MONTANT DE
93 006 703 € TTC
(DONT MARCHÉ D'EXPLOITATION
DES STEP À 49 625 529 € TTC).



Information et communication au service du lien avec les habitants et de l'ambition d'un territoire

Dans un contexte territorial et économique en mouvement, l'AggLO s'affirme comme un territoire qui compte, avec Orléans sa ville-centre, l'une des 13 capitales régionales. Dotée d'une réelle qualité de vie appréciée de ses habitants et de nombreux atouts économiques et d'infrastructures, l'AggLO possède tous les atouts pour être encore plus reconnue au niveau national, et attractive pour les investisseurs et de nouveaux ménages.

Chargée d'accompagner le projet d'AggLO 2014-2020, d'informer les habitants des actions et des réalisations, de valoriser les initiatives et les atouts du territoire, la communication de l'AggLO déploie toute une panoplie de plans de communication et d'outils sur la base d'un fil conducteur qui doit raconter l'histoire et les objectifs pour faire sens auprès de la population et de nos différentes cibles, dans un contexte territorial complexe, peu lisible et mouvant.

L'enjeu de la communication est de parler du présent, de rappeler le socle du passé et d'informer sur les enjeux d'avenir, en l'occurrence sur la transformation de l'AggLO en Communauté urbaine, et aussi, d'informer de façon pédagogique sur les transferts de compétences liés à la Loi NOTRe, avec en filigrane, les deux axes forts de la mandature : proximité et rayonnement.



UNE COMMUNICATION AU QUOTIDIEN

Avec ses compétences portant sur les transports urbains, la gestion des déchets et le traitement des eaux usées, l'Agglo Orléans Val de Loire accompagne le quotidien de ses habitants.

La gestion des déchets est certainement la mission de l'Agglo la plus ancrée dans la vie de tous les jours. En 2015, la communication a poursuivi un travail pédagogique auprès des habitants pour que ceux-ci adoptent les bonnes pratiques en matière de tri et de réduction des déchets. Ainsi la collecte du verre et des textiles dans les points d'apport volontaire ont-ils fait l'objet de campagne d'affichage pour appuyer ce geste citoyen. La communication a travaillé aussi à la

**1 tonne de verre trié
= 1€ contre le cancer**



www.oreans-agglo.fr



Agglo
Orléans Val de Loire

Begny-sur-Loire - Bou - Charbonay - La Chapelle-Saint-Martin - Chécy - Combloix - Fleury-les-Aubrais - Ingé - Mandre - Mandre-les-Lognon - Orléans - Orléans - Saint-Cyr-en-Val - Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Martin - Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Baillie - Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Martin - Saran - Semoy

définition des outils de sensibilisation à déployer pour accompagner les réajustements de collectes prévus en mai 2016, à la fois des outils d'information papier et digitaux, avec les communicants des communes en relais de proximité.

Côté déplacements urbains, une action de communication in situ a été menée pour identifier des lieux particulièrement accidentogènes avec le tram et réveiller la vigilance des piétons et automobilistes aux abords de ces points de promiscuité. La campagne, proposée par Keolis, était inspirée des panneaux de signalisation australiens mettant en scène un rhinocéros.

En 2015, une nouvelle édition de la « carte vélo » a été publiée, proposant aux habitants et aux touristes les itinéraires cyclables dans l'agglomération que ce soit pour un parcours pratique ou une balade. Ce rendez-vous printanier permet un focus sur les équipements cyclables développés par l'Agglo et sur sa politique cyclable en général.

Côté assainissement, la mobilisation des habitants a été forte face au problème des lingettes dans les canalisations. La communication très impactante produite en 2013 a été déployée à nouveau en 2015 pour mobiliser les habitants sur ce sujet et a servi d'exemple à d'autres territoires.

**Pas de lingettes
dans les toilettes !**



www.agglo-orleans.fr



Agglo
Orléans Val de Loire

Orléans & son Agglo

Nous contacter | Se déconnecter | Accessibilité

Découvrir & Sortir | Vie pratique | Mairie & Agglo | Villes & Quartiers | Grands projets

OUVERTURE IMMINENTE DU LAB'O
 Il est sans conteste l'un des plus grands incubateurs de start-ups de France. Il ouvre ses portes en bord de Loire à presque une trentaine de jeunes entreprises, toutes animées par l'expérience et le [...]

ACTUALITÉS | A NE PAS MANQUER | PUBLICATIONS

Alerte orange pluie-inondation
 Publiée le mardi 31 mai 2016
 Point de situation sur Orléans, les communes de l'agglomération et le Loiret

Avis au public - ZAC Carmes Madeleine
 Publiée le mardi 31 mai 2016
 Modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact modifiée et de l'avis de l'autorité environnementale.

Alerte orange pluie inondation : mise en place d'une cellule de vigilance
 Publiée le lundi 30 mai 2016
 La Mairie d'Orléans a activé une cellule de vigilance depuis le lundi 30 mai, 16h30, et jusqu'à nouvel ordre, ...

Orléans & son Agglo
 Organisation

18 302 personnes aiment ça

Orléans & son Agglo a partagé la publication de Ville de Saint-Jean de Braye - officiel

[PLUIE - INONDATION : les dernières informations à 12h]
 ► La Ville de Saint-Jean de Braye dispose également de sa cellule de vigilance. Suivez les dernières informations sur la page facebook de la ville : <https://www.facebook.com/Ville-de-Saint-Jean-de-Braye-off> ...
 ► Par ailleurs, une cellule d'information du public a été mise en place par la préfecture : 02 38 62 48 48. Afficher la suite

Les outils digitaux sont, aujourd'hui, un des premiers liens entre les citoyens et la collectivité. Pour renforcer cette relation, des actions de promotion ont été menées sur les réseaux sociaux pour accroître la communauté de fans #OrleansetsonAgglo. Plus de 15000 fans se sont abonnés en 2015 à la page Facebook pour se tenir au courant de toute l'information du territoire.

Le travail de fusion des 2 sites internet (Orléans et Agglo) s'est poursuivi pour arriver à son terme fin 2015 et proposer aux habitants une information pratique, claire et facilement accessible sur un site « unique ». Il permet également de présenter les projets ambitieux du territoire et une vitrine de nos atouts, de façon plus visible et attractive, photos et vidéos à l'appui.

Nos outils digitaux répondent parfaitement bien aux deux axes du mandat : ambition et proximité.

UNE AMBITION DE TERRITOIRE PORTÉE PAR LA COMMUNICATION

Orléans val de Loire entre dans une nouvelle ère, celle du rayonnement. L'agglomération orléanaise est un territoire économiquement dynamique, doté d'une qualité de vie exceptionnelle, d'un patrimoine culturel et historique fort. Longtemps resté (trop) discret, il est désormais temps de le faire savoir, tant la concurrence des territoires est forte.

INTERIVES

Le projet urbain « Interives » qui va transformer 110 hectares de l'agglomération a concrètement démarré, et l'accompagnement en communication aussi. Le meilleur outil d'information et de communication est le chantier lui-même. Sur site, le périmètre

est habillé d'une fresque à la fois moderne et élégante, ce qui permet d'expliquer les grandes échéances et l'ambition du projet. Sur des salons professionnels, la communication se déploie auprès des prescripteurs en aménagement et investissement. Un bus aménagé viendra compléter le dispositif de communication comme vitrine mobile du projet.

Autre grand chantier d'envergure, celui du Lab'O, lieu totem à Orléans de la French Tech Loire Valley. C'est un bâtiment, ancienne friche industrielle, de 14 000 m² dédiés aux start-up qui a commencé sa mue. La stratégie de communication accompagnant ce projet a été définie en mode collaboratif avec l'écosystème numérique, tout comme l'aménagement du lieu, avec pour axe majeur les start-ups elle-même et le bâtiment bénéficiant

d'un fort intérêt architectural. Logo, site internet, signalétique, video-telling, brochures..., ont été édités.

Enfin, parmi les événements marquants en 2015, il y a eu une nouvelle édition du « Festival de Loire », un moment important pour l'ensemble de l'agglomération orléanaise dont le trait d'union est véritablement le fleuve royal. L'AgglO Orléans Val de Loire au travers de cette manifestation a pu montrer son attachement à son environnement naturel. Ce sont encore près de 600 000 visiteurs sur 5 jours qui ont foulé les quais. Cet événement s'inscrit dans l'ambition du territoire d'attirer un nombre croissant de visiteurs et de touristes, et de se positionner comme la capitale ligérienne du Val de Loire.





Rapport financier

LES GRANDS ÉQUILIBRES ET CHIFFRES CLÉ

Pour l'exercice 2015, les dépenses et recettes de l'AggLO sont gérées au travers de onze budgets : le budget principal (activités générales

de l'agglomération), le budget de l'assainissement, le budget transports, et huit budgets annexes retraçant les activités de services publics que la réglementation prévoit de comptabiliser isolément (centre de formation d'apprentis, pépinières d'entreprises, zones d'aménagement concerté...). Au terme de l'exercice 2015, y compris budgets de ZAC, les recettes s'élèvent

à 416 M€ et les dépenses à 352 M€ (hors opérations d'ordre).

La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, duquel est soustrait le remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement).

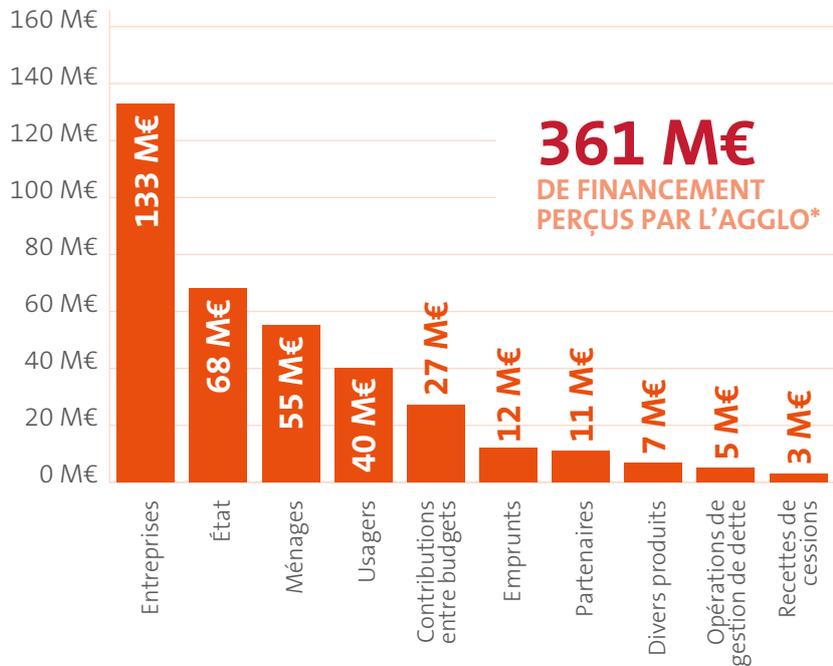
En dépit d'une baisse significative des dotations de l'état sur l'exercice (-4,5 M€), l'épargne nette s'établit à 29 M€ en hausse de 6 M€, en raison d'une baisse des dépenses courantes (-7 M€), intégrant une baisse conjoncturelle de 4,8 M€ de la contribution du budget principal au financement du budget annexe Transports (22,7 M€ en 2015 contre 27,5 M€ en 2014).

CUMUL 9 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2014	BP 2015	CA 2015	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	332,72 M€	327,99 M€	328,37 M€	-4,35 M€
- Dépenses courantes de gestion	255,01 M€	254,65 M€	247,94 M€	-7,08 M€
Épargne de gestion	77,71 M€	73,35 M€	80,43 M€	2,73 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	13,86 M€	13,76 M€	11,93 M€	-1,93 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,49 M€	0,47 M€	0,78 M€	0,29 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,78 M€	0,09 M€	2,33 M€	0,54 M€
Épargne brute	65,14 M€	59,20 M€	70,05 M€	4,91 M€
- Remboursement de capital	42,30 M€	41,70 M€	41,13 M€	-1,17 M€
Épargne nette / Autofinancement	22,84 M€	17,51 M€	28,92 M€	6,08 M€



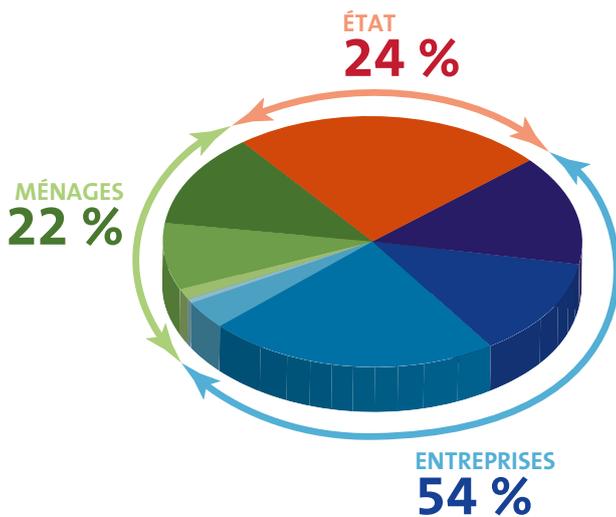
LES RESSOURCES 2015

Comment est financée l'Agglo ?



* À ces 361 M€ s'ajoutent 55 M€ de reprise de résultat 2014, soit un total de 416 M€ de recettes.

Répartition des impôts et taxes locales : 248,8 M€



ENTREPRISES : 54%

- Cotisation foncière des entreprises : **34,96 M€**
- Impôt économique (CVAE + Tascom + Ifer+ RS TP) : **32,06 M€**
- Versement transports : **56,27 M€**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Entreprises : **8,33 M€**
- Taxes foncières - Entreprises : **1,84 M€**

ÉTAT : 24%

- Dotations de compensation versées par l'État : **60,55 M€**

MÉNAGES : 22%

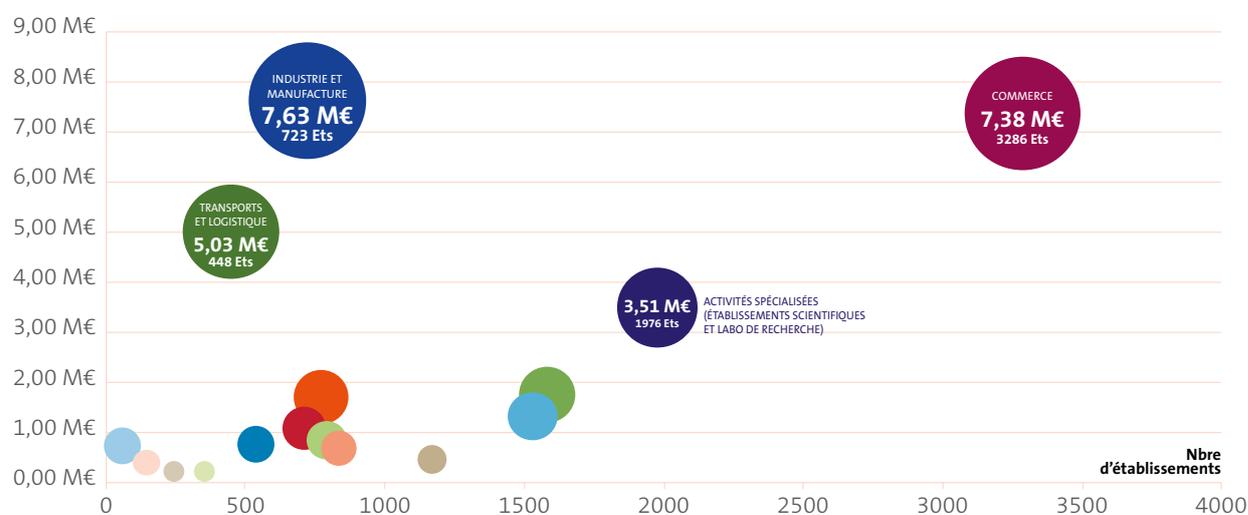
- Taxes foncières - Ménages : **3,42 M€**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Ménages : **21,41 M€**
- Taxe d'habitation : **29,99 M€**

En 2015, l'Agglo a reversé 80,26 M€ de recettes aux 22 communes membres au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'Agglo a, par ailleurs, versé une contribution obligatoire au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 0,898 M€ (contre 0,649 M€ en 2014).

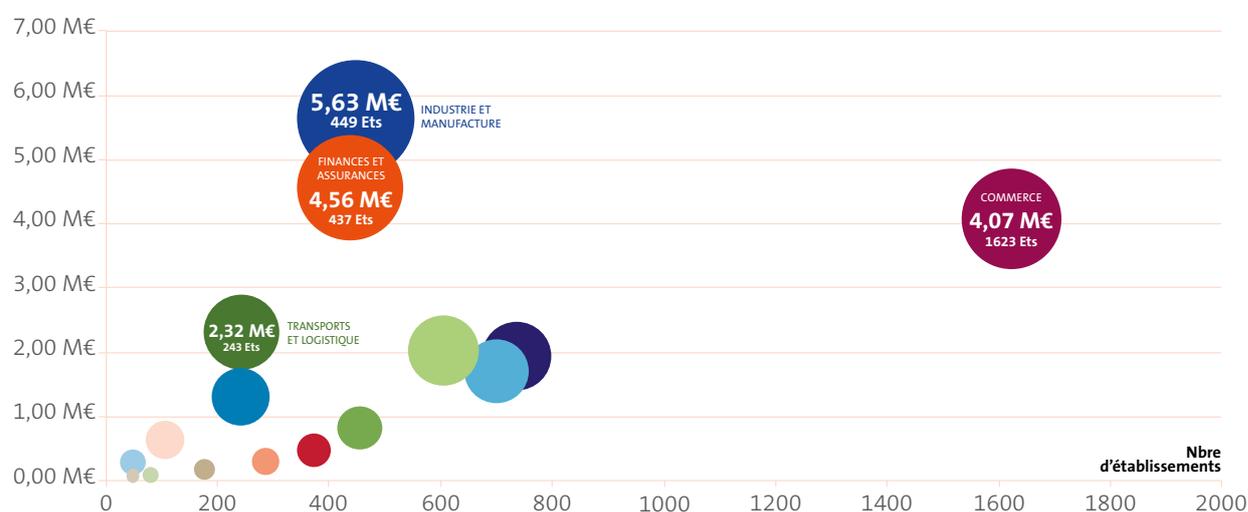
La contribution économique des entreprises

PRODUIT DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) 2015 RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



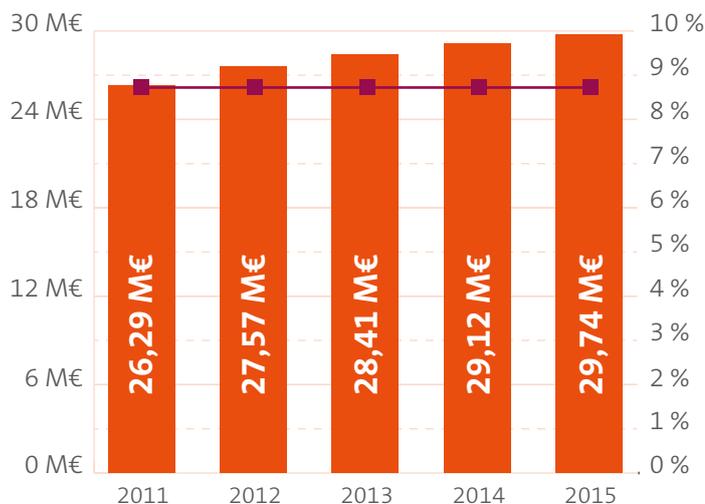
Sur le territoire de l'AggLO, en 2015, les entreprises du secteur de l'industrie représentent une recette de CFE quasi équivalente à celles du secteur du commerce, mais pour un nombre d'établissements environ 5 fois inférieur.

PRODUIT DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) 2015 RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



- INDUSTRIE ET MANUFACTURE
- COMMERCE
- TRANSPORTS ET LOGISTIQUE
- ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES (ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LABO DE RECHERCHE)
- SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE
- FINANCES ET ASSURANCES
- CONSTRUCTION
- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
- ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN
- INFORMATION ET COMMUNICATION
- PROD. ET DISTRI. EAU, ASSAIN., DÉCHETS ET DÉPOLLUTION
- ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES
- AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES
- PROD. ET DISTRI. ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR COND.

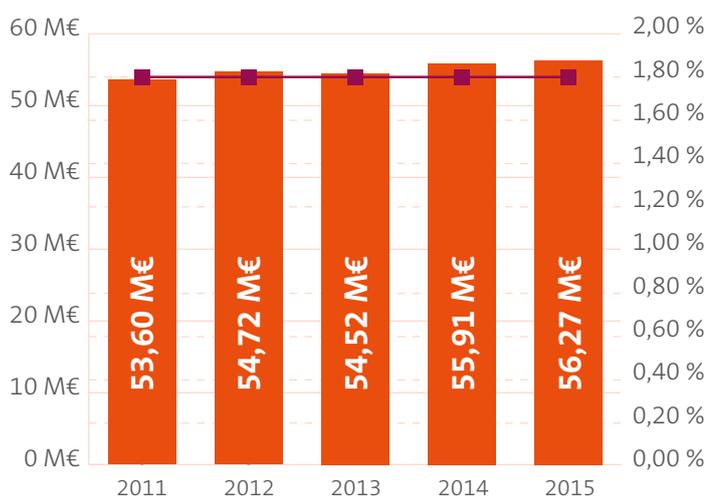
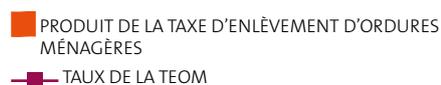
Les autres taxes locales



LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Perçue sur les rôles d'imposition de taxe foncière et assise sur la valeur locative foncière, elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

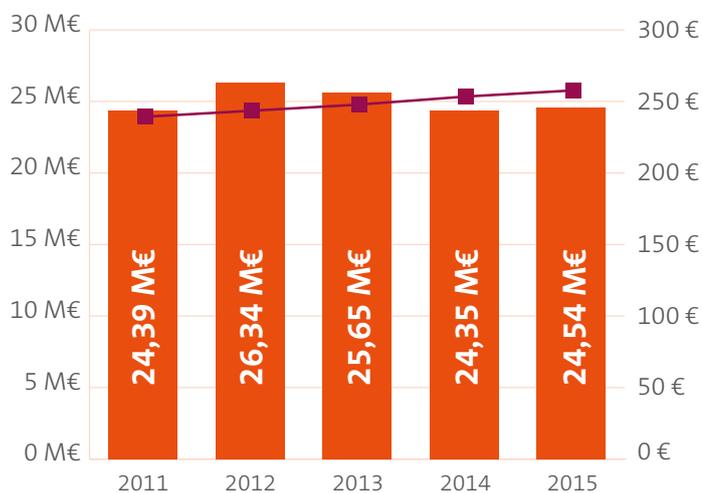
Le produit perçu en 2015 s'élève à 29,74 M€ pour un taux de 8,73 %, inchangé depuis 2005.



LE VERSEMENT TRANSPORT

Il est payé par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. Cette taxe est affectée au financement des transports en commun (déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail).

En 2015, le produit du versement transport s'est élevé à 56,27 M€, pour un taux de 1,80 % inchangé depuis 2008.



LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Elle est payée par les particuliers et les entreprises en fonction de leur consommation d'eau potable. Cette redevance est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des eaux usées.

En 2015, le tarif comprend une part variable de 1,82 €/HT/m³ et une part fixe de 15,86 €/HT par an.

Le produit de la redevance d'assainissement s'est élevé à 24,54 M€ en 2015.



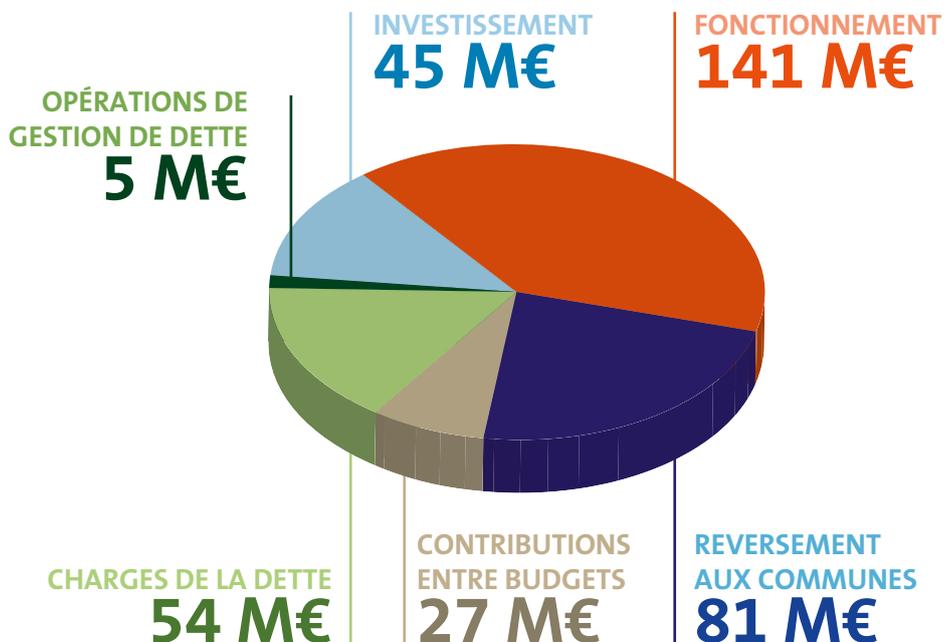
LES DÉPENSES 2015

LES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE 2015

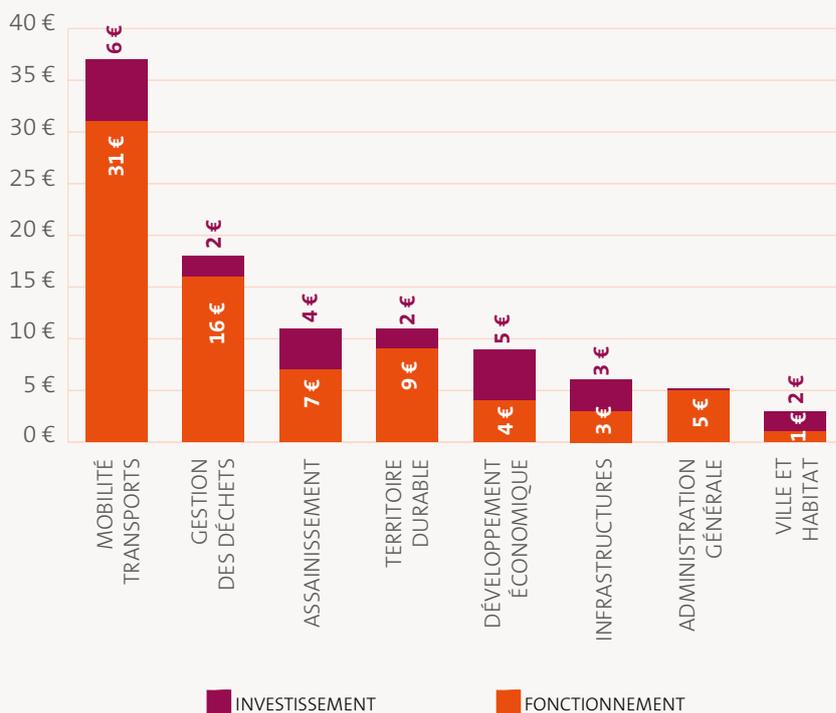
Elles s'établissent à 352 M€ dont 186 M€ consacrés aux projets et actions de l'Agglo.

186 M€

CONSACRÉS AUX PROJETS ET ACTIONS DE L'AGGLO



AVEC 100 €, L'AGGLO FINANCE :



Parmi les projets d'équipement réalisés en 2015 figurent :

- > la poursuite de l'installation du système d'exploitation et d'information du réseau Tao pour 3,8 M€,
- > l'achèvement du projet de seconde ligne de tramway pour 3,1 M€,
- > les travaux de Lab'O sur l'ancien site Famar pour 3,1 M€,
- > l'augmentation de la participation de l'Agglo au capital de la Semdo pour 2 M€,
- > les études et acquisitions foncières pour le projet Interives pour 1,7 M€,
- > l'achèvement des travaux de la chambre à sable pour 1,6 M€
- > l'aménagement de la RD 2020 Sud dans le cadre de l'implantation d'Ikea pour 1,5 M€,
- > les acquisitions foncières pour des projets de développement économique pour 1,4 M€,
- > la poursuite des travaux d'extension du centre de formation d'apprentis pour 1,3 M€.



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
9 M€**



**VILLE ET HABITAT
6 M€**

- > Projet Interives à Fleury-les-Aubrais et Orléans
- > Aide à la construction de logements sociaux et amélioration de l'habitat privé
- > Gestion des aires d'accueil des gens du voyage



**INFRASTRUCTURES
11 M€**

- > Gestion des infrastructures et des voiries
- > Aménagement de pistes cyclables



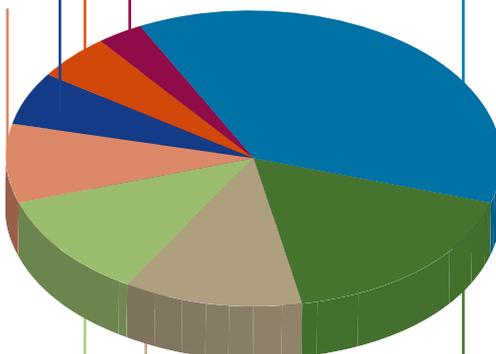
**MOBILITÉ
TRANSPORTS URBAINS
69 M€**

- > Organisation du réseau de transport public de voyageurs (bus, tram)
- > Développement de l'offre de mobilité : Vélo'+, voitures en autopartage
- > Amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
16 M€**

- > Aménagement et gestion des parcs d'activités
- > Accueil et accompagnement des entreprises
- > Soutien à la création d'entreprises, au développement d'une filière numérique, à l'innovation et à l'enseignement supérieur
 - > Actions pour le maintien de l'agriculture en milieu urbain
 - > Insertion par l'emploi et l'activité économique



**TERRITOIRE DURABLE
21 M€**

- > Mise en valeur des espaces ligériens
 - > Prévention des risques
 - > Actions de développement durable
- > Opérations d'aménagement urbain, politique foncière et planification urbaine
- > Contribution au Service départemental d'incendie et de secours (13,9 M€)



**ASSAINISSEMENT
22 M€**

- > Traitement des eaux usées et des eaux pluviales (stations d'épuration, réseaux...)
- > Aménagement de bassins d'orage

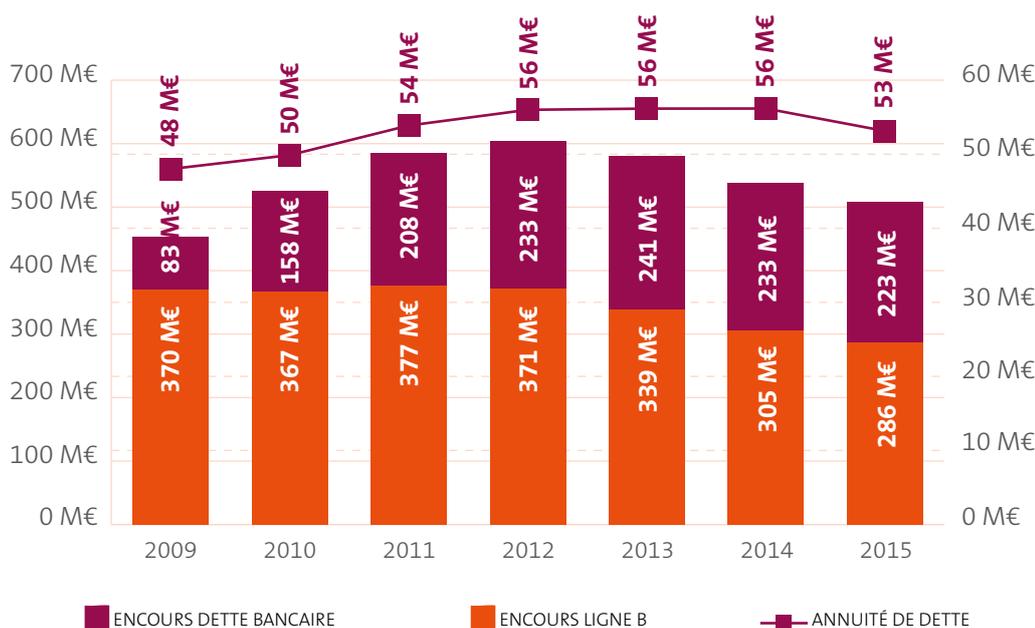


**GESTION DES DÉCHETS
32 M€**

- > Collecte et traitement des déchets ménagers résiduels et collectes sélectives (papier, verre, contenants divers) en vue de leur recyclage et de leur valorisation
- > Exploitation des déchetteries
- > Action de sensibilisation et de prévention pour la réduction des déchets

La dette et la gestion financière

ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉ DE DETTE



Les 45 M€ d'investissements réalisés en 2015 ont été financés par 11,85 M€ d'emprunt.

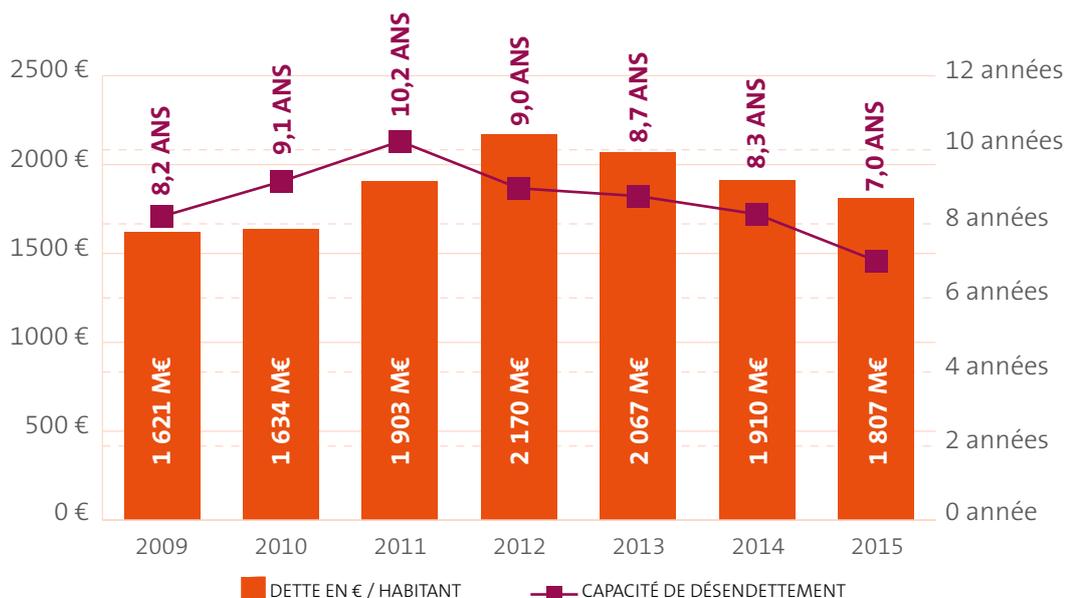
En lien avec la stratégie de désendettement initiée en 2013 et la poursuite de la baisse des taux d'intérêts, l'annuité de dette long terme (53 M€) s'établit en diminution par rapport à 2014.

Au 31/12/2015, l'encours global de la dette est de 509 M€, contre 538 M€ en 2014.

Rappelons que l'objectif fixé dans le cadre du projet d'Agglo est de ramener la dette à 430 M€ fin 2020.

RATIOS ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

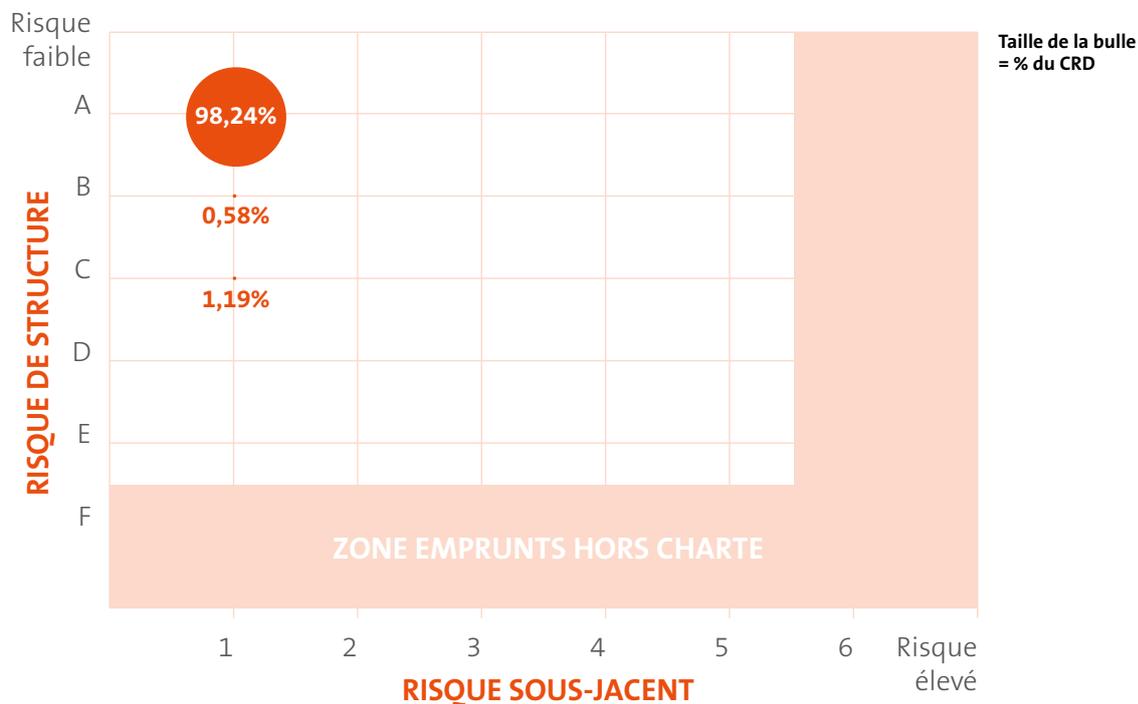
La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute de l'exercice. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.



En raison d'un niveau d'épargne brute conforté par la réduction des dépenses courantes, la capacité de désendettement de l'Agglo reste inférieure à 10 années, malgré une dette élevée. Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sur la durée est le signe d'une situation financière saine et maîtrisée.

GESTION DE LA DETTE

En 2015, le taux moyen payé par l'AggLO s'établit à 1,4 % avec un encours réparti entre taux fixe (47 %) et taux variable (53 %). La charte GISLER classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque. Au 31/12/2015, **98,24 % de l'encours de dette de l'AggLO est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.**



Pour la gestion de sa dette, l'AggLO est accompagnée par un cabinet spécialisé qui :

- > assure le suivi quotidien des encours (révision des taux, montant des échéances, etc.),
- > assiste l'AggLO dans l'évaluation de toutes les propositions bancaires reçues lors des consultations lancées pour des emprunts nouveaux ou des opérations de gestion de la dette,
- > assure la veille sur les marchés financiers et alerte la collectivité en cas d'opportunités, notamment d'arbitrages entre différents index permettant de réduire le coût de la dette.
- > En 2015, l'AggLO a réalisé une opération de réaménagement de dette de 5 M€.

La stratégie d'endettement et d'optimisation des frais financiers de l'AggLO repose exclusivement sur la souscription de contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

- > emprunts classés 1A avec possibilité de classement jusqu'à 1B ou 1C en fonction des opportunités, mais avec un risque mesuré et compatible avec l'expertise de la direction des finances,
- > délai de versement des emprunts permettant à l'AggLO de disposer de fonds en cohérence avec le rythme de décaissement des dépenses,
- > possibilité d'arbitrer entre taux fixe et taux révisable permettant à l'AggLO d'optimiser en continu la charge de ses frais financiers.

GESTION DE TRÉSORERIE

Pour gérer de façon optimale le niveau de sa trésorerie, l'AggLO utilise :

- > une ligne de crédit de trésorerie dont l'encours est ajusté quotidiennement en fonction du montant des dépenses mises en paiement et des recettes encaissées,
- > des emprunts avec phase de mobilisation, permettant des versements échelonnés. Le taux d'intérêt applicable à ces emprunts est fixé au plus tard en fin d'exercice, avec l'objectif d'obtenir un taux le plus bas possible.

En 2015, les intérêts court terme réglés au titre de la gestion de trésorerie se sont élevés à 0,087 M€.

L'ORGANISATION, LE MANAGEMENT, LES PROJETS ET L'ACTIVITÉ COMPTABLE

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES MUTUALISÉE

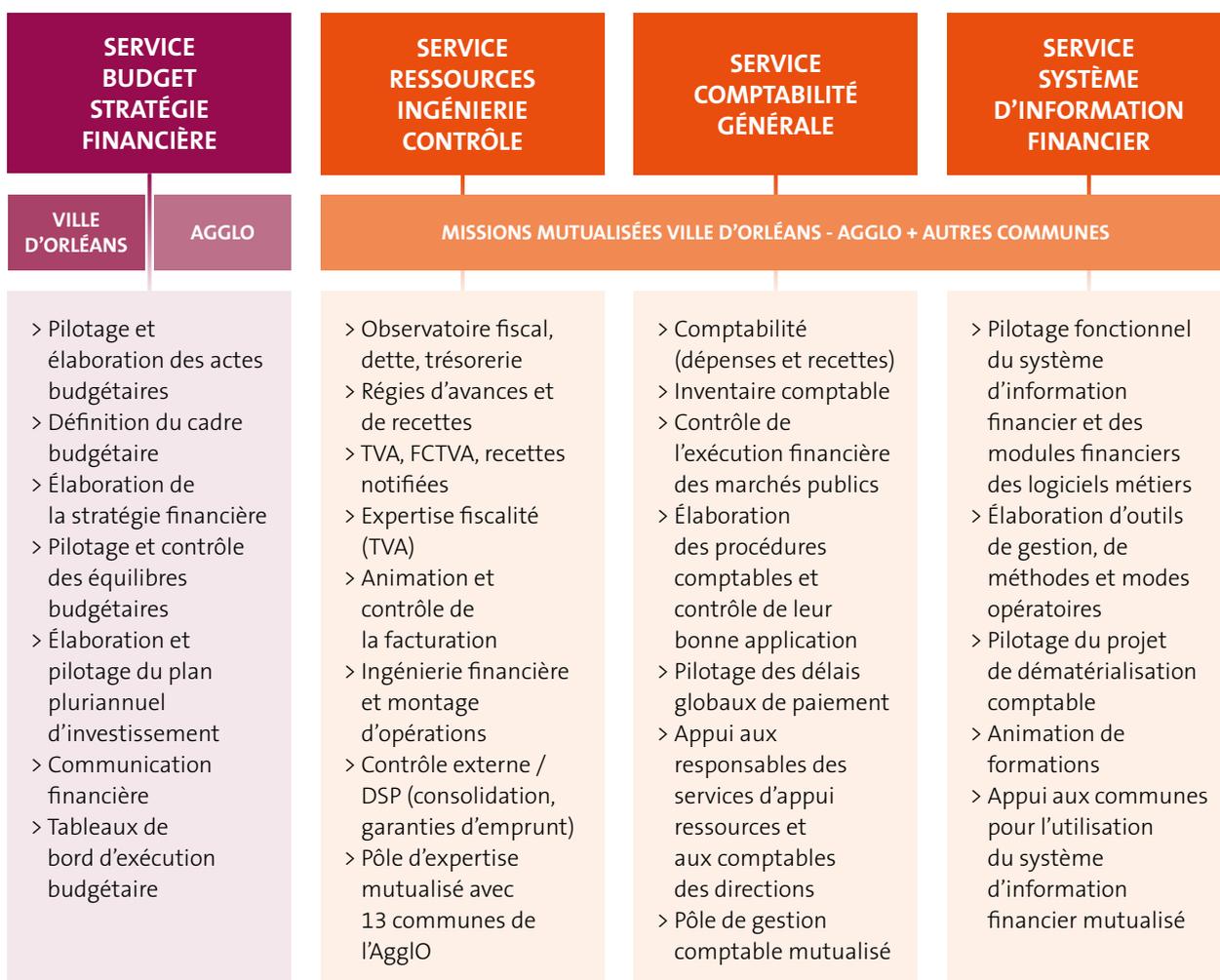
La direction des Finances est mutualisée entre la ville d'Orléans et l'Agglomération depuis 2010. Le regroupement des deux équipes au sein d'une même direction a progressivement permis :

- > de développer le niveau d'expertise, en adéquation avec les projets et la stratégie de chaque collectivité,
- > d'harmoniser les procédures dans un objectif de simplification et d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité comptable,
- > de développer le contrôle et l'audit des satellites, dans un objectif de maîtrise des risques,
- > de disposer d'un système d'information commun et de développer l'automatisation des traitements et la dématérialisation.

Les missions exercées par la direction des Finances mutualisée :

- > **organiser et piloter** les fonctions financières et budgétaires : définir les méthodes et les outils, élaborer les procédures internes,
- > **conseiller et éclairer** les choix de stratégie financière : réaliser les analyses financières et fiscales, optimiser les montages financiers d'opérations (dette, TVA),
- > **animer** le réseau des responsables des services d'appui ressources : informer, associer et former,
- > **contrôler** le respect des procédures et des règles comptables dans le cadre d'une vision consolidée : prévenir les risques financiers, notamment concernant les satellites,
- > contribuer à la **communication financière** de chaque collectivité.

LA DIRECTION DE FINANCES MUTUALISÉE EST STRUCTURÉE EN 4 PÔLES SPÉCIALISÉS :



L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA RÉALISATION OU LA POURSUITE DES PROJETS SUIVANTS :

- > l'élaboration d'un nouveau projet de direction, incluant la réorganisation des services de la direction des Finances, pour une mise en cohérence avec le nouvel organigramme commun ville d'Orléans - AggLO et la constitution d'un service d'appui ressources auprès de chaque direction générale adjointe,
- > la réalisation du premier panorama financier et fiscal de l'AggLO et de ses 22 communes, présenté en conseil de communauté en novembre 2015,
- > l'accompagnement des travaux de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, en lien avec le projet national de réforme des valeurs locatives,
- > l'animation du groupe de travail d'élus conduisant à l'élaboration du Pacte financier et fiscal de la Communauté d'agglomération, adopté en janvier 2016,
- > le pilotage du projet de dématérialisation de la chaîne comptable : élaboration du plan d'action, étude des impacts sur les processus comptables et poursuite du déploiement des modules permettant de dématérialiser les bons de commande et la gestion des factures à payer au sein de l'ensemble des directions,
- > l'animation du réseau des responsables des services administratifs ressources, l'accompagnement du changement, avec l'organisation de nombreuses formations internes,
- > le pilotage et le contrôle des délais globaux de paiement avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de paiement,
- > l'adaptation des procédures comptables, dans un objectif d'harmonisation et de simplification, la poursuite du projet de gestion des immobilisations et de l'inventaire comptable,
- > la gestion de la TVA et du FCTVA : évolution de l'organisation et des procédures dans l'objectif d'optimiser les délais de récupération,
- > l'étude et la concertation avec les communes pour l'organisation du futur pôle comptable mutualisé et la réalisation de missions d'expertise, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation,
- > dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme commun, début 2015 :
 - l'élaboration d'un cadre budgétaire harmonisé avec la transposition de 30 000 imputations comptables,
 - la mise en œuvre d'un logiciel comptable commun entre la ville d'Orléans et la Communauté d'agglomération (progiciel de comptabilité et logiciel d'informatique décisionnelle).

La Commission des Finances s'est réunie à 9 reprises en 2015 pour traiter notamment de la fixation des taux d'imposition pour 2015, du compte administratif 2014, du débat d'orientations budgétaires 2016, du budget primitif 2016 et des tarifs pour 2016, du projet de pacte financier et fiscal entre l'AggLO et les communes.

La Commission intercommunale des impôts directs s'est réunie en février 2015 pour examiner les changements intervenus depuis la dernière réunion de mars 2014 sur les valeurs locatives des établissements industriels, des locaux commerciaux et des biens divers, ainsi que pour rendre un avis sur les propositions de sectorisation et de tarification formulées par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

GARANTIES D'EMPRUNT

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement social et en application de son règlement des garanties d'emprunt, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire accorde sa garantie, pour une quotité de 50 %, au remboursement des emprunts souscrits par des bailleurs ou organismes sociaux.

En 2015, l'AggLO a accordé sa garantie financière à hauteur de 40,96 millions d'euros, représentant 50 % de 81,92 M€ d'emprunts souscrits par des organismes de logement social.

L'ACTIVITÉ COMPTABLE DE LA DIRECTION DES FINANCES

Au cours de l'exercice 2015, les volumes traités par la direction des Finances s'établissent ainsi que suit :

- > émission de 13 951 mandats de paiement,
- > émission de 3 123 titres de recettes,
- > traitement comptable et mise en paiement de 10 334 factures.

Le délai global de paiement est fixé par décret à 30 jours à compter du 1^{er} juillet 2010, répartis entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable du Trésor public (10 jours). Pour l'exercice 2015, le délai global moyen de paiement de l'AggLO s'établit à 26 jours.



Le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

BOIGNY-SUR-BIONNE

M. BERNIER Jean-Michel
Mme CROSNIER Marie-Odile

BOU

Mme WOJCIK Nicole (MAIRE)
M. BUREL Christophe (SUPPLÉANT)

CHANTEAU

M. VIÉ Jannick (MAIRE)
Mme DUPRÉ Nadine

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

M. BONNEAU Nicolas (MAIRE)
Mme BARTHE-CHENEAU Valérie
M. BOUTIGNY Christian

CHÉCY

M. VALLIES Jean-Vincent (MAIRE)
Mme BAULINET Virginie
M. RABILLARD Rémy

COMBLEUX

Mme MASSON Marie-Claire (1^{ER} ADJOINT)
M. SIMON Denis (SUPPLÉANT)

FLEURY-LES-AUBRAIS

Mme LINGUET Marie-Agnès (MAIRE)
Mme LOISEAU Sophie
M. DESORMEAU Philippe
Mme LEPROUX-VAUZELLE Fabienne
Mme CANETTE Carole
M. DOMINGUES Anthony

INGRÉ

M. DUMAS Christian (MAIRE)
Mme MAIGNAN Catherine
M. GOUGEON Philippe

MARDIÉ

M. THOMAS Christian (MAIRE)
Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine

MARIGNY LES USAGES

M. ARCHENAULT Éric (MAIRE)
Mme GRIVÉ Claude

OLIVET

M. SCHLESINGER Matthieu (MAIRE)
Mme PALANT Sophie
M. Hugues SAURY
Mme d'ILLIERS Fabienne
M. BELOUET Philippe
M. SONCY Horace



ORLÉANS

M. CARRE Olivier (MAIRE)
 M. GROUARD Serge
 Mme ODUNLAMI Béatrice
 M. LEMAIGNEN Charles-Éric
 Mme SAUVEGRAIN Muriel
 M. MONTILLOT Florent
 Mme ARSAC Martine
 M. LAGARDE François
 M. RENAULT Thomas
 Mme HOSRI Martine
 M. MARTIN Michel
 Mme GRIVOT Martine
 M. SANKHON Soufiane
 Mme CARRÉ Florence
 Mme LECLERC Alexandrine
 M. BAILLON Yann
 Mme DESCHAMPS Chantal
 Mme ANTON Stéphanie
 M. LELOUP Philippe

Mme CHERADAME Muriel
 M. FOUSSIER François
 M. PEZET Philippe
 Mme BARRUEL Béatrice
 Mme DIABIRA Niamé
 Mme de QUATREBARBES Aude
 M. BARBIER Philippe
 M. POISSON Jean-Luc
 Mme LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne
 M. BRARD Michel
 Mme ET TOUMI Hayette
 M. GRAND Jean-Philippe
 M. LECOQ Philippe
 Mme FOURCADE Arlette
 M. RICOUD Michel

ORMES

M. TOUCHARD Alain (MAIRE)
 Mme GENET Jeanne

SAINT-CYR-EN-VAL

M. BRAUX Christian (MAIRE)
 Mme SOREAU Evelyne

SAINT-DENIS-EN-VAL

M. MARTINET Jacques (MAIRE)
 Mme LUBET Marie-Philippe
 M. RICHARD Jérôme

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

M. PINAULT Patrick (MAIRE)
 Mme FRANÇOIS Valérie

SAINT-JEAN-DE-BRAYE

M. THIBERGE David (MAIRE)
 M. MALINVERNO Bruno
 Mme MARTIN-CHABBERT Colette
 Mme JALLET Brigitte
 M. DELPORTE Michel

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

M. CHAILLOU Christophe (MAIRE)
 Mme DESNOUES Véronique
 M. VILLARET Marceau
 Mme CHARTON Annie
 M. LAVAL Pascal

SAINT-JEAN-LE-BLANC

M. BOIS Christian (MAIRE)
 Mme CHEVRIER Murielle
 Mme GRIVOTET Françoise

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

M. COUSIN Thierry (MAIRE)
 Mme MORIO Chantal

SARAN

Mme HAUTIN Maryvonne (MAIRE)
 M. FROMENTIN Christian
 Mme DUBOIS Sylvie
 M. LHOMME Laurent

SEMOY

M. BAUDE Laurent (MAIRE)
 Mme LIPIRA Pascale







**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ORLÉANS
VAL DE LOIRE**

Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 75 75
Fax : 02 38 78 76 00

www.agglo-orleans.fr